CYRIAQUE LAMPRYLLOS

LA MYSTIFICATION FATALE

Etude orthodoxe sur le FILIOQUE

L'AGE D'HOMME

Collection « La Lumière du Thabor »
dirigée par Laurent Motte
et Patric Ranson

« La Lumière du Thabor », est le nom d'une revue orthodoxe, publiée par la Fraternité Orthodoxe Saint-Grégoire-Palamas, 30 bd de Sébastopol 75004 Paris.

© by Editions L'âge d'Homme, Lausanne, 1987

INTRODUCTION

CYRIAQUE LAMPRYLLOS ET L'ESPRIT DE LA ROMANITE

Un évêque grec, Monseigneur Kallinikos d'Achaïe, venu récemment en France visiter quelques fidèles orthodoxes dans la région de Toulouse fut conduit par eux dans une église romane.

Là, Mgr Kallinikos ressentit soudain l'identité spirituelle et culturelle entre cette église de l'ancienne Gaule méridionale et les petites églises « byzantines » où il prie et célèbre la liturgie depuis de nombreuses années. Il percevait ainsi les vestiges de la tradition gallo-romaine comme une expression encore vivante de la foi orthodoxe, comme un lien naturel entre la foi des Pères et celle de nombreux occidentaux qui retrouvent aujourd'hui l'orthodoxie.

Aussi écrivit-il sur le livre d'or d'un monastère orthodoxe de cette région : « Gloire au Sauveur ressuscité, Notre Seigneur Jésus Christ et à sa très Sainte Eglise Orthodoxe... parce qu'il nous a rendu dignes d'arriver jusqu'à cette frontière du sud-ouest de la Romanité. Ici, en ce lieu, préexistait l'orthodoxie, lorsque la romanité était maîtresse ; elle recula lorsqu'elle fut soumise aux Franks, mais elle renaît en plein XX^{e} siècle lorsqu'il se trouve des enfants dignes d'elle ».

Il est vrai qu'aujourd'hui l'homme d'Occident retrouve dans la liturgie, dans l'architecture, dans les icônes orthodoxes le monde religieux dont il se sent mystérieusement proche ; il éprouve parfois la nostalgie d'un pays dont, la plupart du temps, il ne sait pas qu'il a été le sien avant que la féodalité ne vienne imposer une conscience nationale et un christianisme auxquels le peuple devait devenir indifférent. Les vestiges pré-romans et romans lui parlent un autre langage que les cathédrales gothiques des conquérants : mais il ne sait pas l'interpréter.

Durant cette longue « captivité à Babylone » de la Tradition orthodoxe en Occident, rares ont été les témoins et les amis de cette unité spirituelle de l'« Orient » et de l'« Occident ». Cyriaque

Lampryllos — « le lumineux » — a été l'exemple quasiment unique d'un orthodoxe grec venu en Occident défendre l'orthodoxie dans une langue qui n'était pas la sienne, le français.

Cyriaque Lampryllos est né en 1810 dans l'île de Cythère, au sud du Péloponnèse, à la veille de la grande insurrection hellénique contre le joug musulman. Il était, comme de nombreux grecs instruits, d'une race sacerdotale, d'une longue lignée de prêtres pieux et fidèles à leur foi dans une région que la « tiare » et le « turban » s'étaient plus d'une fois disputés. Il vit, dans son enfance, les débuts de l'hétairie, cette association secrète dont le but était la victoire sur les Turcs et la libération de la patrie ; il entendit parler aussi des héros du soulèvement, les Colocotroni, les Makryannis... qui engageaient la lutte contre les Turcs alors que l'Europe entière et la Russie, liée par la Sainte Alliance, y étaient hostiles.

Après ses études secondaires, sa famille l'envoya étudier le droit à l'université de Sienne. Là il prend conscience de cette unité cachée de l'Italie avec l'orthodoxie et, dans le sud, plus particulièrement encore avec l'hellénisme. Il étudie les dialectes de l'Italie du Sud, et leur parenté avec le romaïque ou grec moderne. Il y voit une « preuve incontestable que la vie morale et intellectuelle était une entre les deux centres » (l'Italie et Constantinople) et que « l'Italie méridionale était alors non seulement hellénisée, mais profondément byzantinisée, que c'était de l'empire de Constantinople qu'était venue sa culture grecque ». Toute sa vie Lampryllos prit des notes sur ce sujet et son dernier libre — aujourd'hui perdu — était consacré à l'Italie méridionale [1].

Devenu avocat, il doit exercer son métier à Bucarest, mais un an seulement, car il peut renoncer au barreau à la mort de son père qui lui laisse une rente honorable. Il se consacre alors à la défense de l'hellénisme et de l'orthodoxie. Il publie le *Missionnaire* dans lequel il combat le prosélytisme protestant en Anatolie et à Smyrne en particulier. Dans « *Le Turban et la Tiare* », il explique et justifie le mot célèbre de Notaras qui avait dit lors de la prise de Constantinople en 1453 : « Il est préférable de voir régner à

1. Cf *La Mystification Fatale*. Appendice C. Hellénisation de l'Italie Méridionale au Moyen-Age. Le livre de F. Lenormant, *La Grande Grèce* auquel se réfère Cyriaque Lampryllos a été publié en 1881-1884. On trouvera une bibliographie plus récente sur ce sujet dans J. Décarreaux *Normands, Papes et Moines en Italie Méridionale et en Sicile XI-XII^e siècle*, Paris 1974. Le livre que Lampryllos écrivit sur cette question fut confié à un Italien, Ant. Frabasile qui en annonça la publication. Nous n'en avons trouvé à ce jour aucune trace.

Constantinople le Turban des Turcs qu'un chapeau de cardinal » [1]. Dans les *Quelques remarques sur les fonctions de la Grèce et de Rome dans la propagation du christianisme*, il tente de montrer la prépondérance du caractère hellénique sur l'élément latin dans la prédication apostolique [2]. Il publie enfin *La séparation des deux éléments chrétien et musulman*.

C'est sa sœur Hélène Lampryllou qui trouve le manuscrit de *La Mystification Fatale* et le publie en 1883 sous la direction de Léandre d'André chez le petit imprimeur athénien A. Coromilas. Ce livre est sans aucun doute l'une des études historiques les plus complètes sur la question du *filioque*. Le Filioque est cette insertion au Credo de Nicée-Constantinople de la double procession du Saint Esprit : alors que le Credo originel dit que le Saint Esprit procède (provient personnellement) du Père, le Credo modifié des Franks dit qu'Il procède du Père « et du Fils » (Filioque). On sait que cette addition a été la principale cause de séparation entre la papauté et les quatre autres patriarcats orthodoxes.

La Mystification Fatale est devenue si rare aujourd'hui que nous n'en avons trouvé un exemplaire que dans le fond d'une bibliothèque américaine. Quelques savants théologiens pourtant s'y réfèrent avec admiration : l'Abbé E. Michaud, lors de sa parution, en fait l'éloge dans la *Revue Internationale de Théologie* et à notre époque, le Père Spiridon Bilali y puise avec reconnaissance dans son étude majeure, en grec, sur le *filioque* ; et le lecteur jugera que ce livre unique méritait d'être republié.

La mémoire de Cyriaque Lampryllos semble avoir été oubliée en Grèce comme en Europe, bien que sa sœur ait fait construire une église votive à saint Cyriaque, dans l'orphelinat Hadjicostas. Mais nous trouvons aujourd'hui dans les écrits de Lampryllos cet esprit de la romanité que les orthodoxes apprennent à redécouvrir en Occident et qui leur donne la clef de leur propre histoire spirituelle.

1. Les historiens modernes voient dans le mot de Notaras un crime de lèse-Occident. Lampryllos cite dans *Le Turban et la Tiare* certains propos oubliés de papes et d'ultramontains ; ainsi le pape Grégoire VII disait des Espagnols : « Qu'ils tombent sous l'oppression des Arabes, plutôt que de ne pas se soumettre à ma domination ! » ; et au XIX[e] siècle, le très ultramontain journal de L. Veuillot, *L'Univers* écrivait : « Ah ! pour le coup, comme catholique, nous ne craignons pas de dire ni de répéter hautement : « Plutôt mille fois le Turc ou le Tartare que le Grec ou le Russe ».

2. Lampryllos identifie généralement hellénisme et orthodoxie. Il rappelle à juste titre que saint Paul parlait et écrivait en grec, mais il oublie que l'Apôtre était citoyen romain.

La romanité orthodoxe et son asservissement

La prédication apostolique s'est accomplie essentiellement dans le cadre de l'empire Romain ; elle a tiré profit de l'absence de frontières politiques (Rome avait fait l'unité) et linguistiques, car le grec, et plus encore que le latin, était la langue commune de l'immense empire [1]. Conformément aux règles ou canons établis par les Apôtres eux-mêmes, l'Eglise a épousé les formes administratives de cet empire, les grandes capitales, Rome, Antioche, Alexandrie devenant les sièges des métropoles religieuses les plus importantes [2]. Egaux dans l'épiscopat, les évêques de chaque région reconnaissaient néanmoins un « premier » parmi eux, le métropolite, non pas monarque, mais plutôt coordinateur, soumis lui-même à l'assemblée de tous ses co-évêques.

Avec la victoire de Constantin sur le païen Licinius, s'acheva le temps des grandes persécutions païennes et peu à peu, les décisions des conciles chrétiens pénétrèrent dans le droit romain et l'adoucirent. Une ville fut créée, la Nouvelle Rome, indemne du paganisme, cette Constantinople, qui durant plus de mille ans, allait être la capitale de l'Empire Romain, de l'Empire chrétien.

Constantinople régnait sur un empire aux deux parties, l'Orient et l'Occident, symbolisé par l'aigle à deux têtes et uni spirituellement dans le christianisme. Seule une perspective historique faussée, imposée par les conquérants barbares qui ont détaché de l'empire sa Partie Occidentale et créé l'Europe, nous fait considérer Constantinople comme une ville lointaine et « orientale » et la désigner du nom de Byzance, le village qu'elle avait remplacé.

L'unité romaine de l'Empire ne fut pas rompue, en effet, par les hérésies qui divisèrent les patriarcats entre eux, le peuple et les empereurs et parfois les villes et les monastères. Ni l'arianisme, ni les autres grandes hérésies dogmatiques, ni même l'iconoclasme [3]

1. Tous les Pères de l'Eglise qui ont écrit en latin étaient bilingues, à l'exception du seul Augustin qui ne put jamais apprendre le grec. Lampryllos note dans ses *Quelques remarques* que la connaissance du grec subsiste jusqu'au XII[e] siècle dans certaines régions ! A cette époque, il y avait encore un monastère hellénophone à la Sainte Baume.

2. Ce fait est reconnu aujourd'hui par certains historiens catholiques-romains. Dvornik, dans son livre *Byzance et la primauté romaine* le nomme « principe d'accommodement » : « Ce principe d'accommodement à la primauté romaine a été introduit par les Apôtres eux-mêmes ».

3. Sur ce point contesté et sur la politique prudente de Constantinople à l'égard des rois barbares, voir A. Gasquet, *L'Empire Byzantin et la Monarchie Francque*, Paris, 1888.

n'ébranlèrent la conscience romaine ou romaïque qui devait demeurer vivante bien après la mort du dernier empereur romain Constantin XI sous les murs de la Nouvelle Rome en 1453 : ainsi les Turcs donnèrent-ils aux chrétiens le nom de « Roumis », très mal à propos traduit par « Grecs » : les peuples d'Asie Mineure, quoique hellénophones, ne se sentaient guère d'affinités avec la petite Hellade des Anciens, et gardaient leur cœur tourné vers le glorieux empire chrétien de naguère. Ils ne s'appelaient eux-mêmes que « Romioi », Romains ou Romans.

En Occident, on date parfois la rupture de l'unité romaine de la prise de Rome par Alaric en 410 ; mais Rome n'était plus alors le centre politique, administratif et culturel de l'Empire et sa chute ne fut qu'une péripétie, spectaculaire il est vrai, de la lutte entre les barbares et les romains. En réalité, les invasions barbares, wisigothiques, lombardes, vandales, francques, malgré leur violence, n'ont pas brisé cette unité nationale romaine ; elles n'ont pu, dans un premier temps, que déplacer son centre visible : dans la déroute des structures politiques romaines, c'est autour de l'Eglise que le peuple vaincu s'est retrouvé et c'est elle qui a exercé alors une véritable ethnarchie. Avec elle les barbares devaient transiger ; l'évêque encore librement élu par les fidèles et le clergé, était leur interlocuteur. En Gaule, cette ethnarchie fut longtemps assumée par l'évêque d'Arles [1] — vraie capitale romaine, qui a porté le nom de Constantine —, en Espagne par celui de Cordoue, en Italie par celui de Rome.

A la fin de l'époque mérovingienne, la politique des Franks eut pour but de réduire l'importance de l'Eglise en empêchant la réunion des Conciles provinciaux dans l'Eglise des Gaules [2]. Les princes firent pression sur l'Eglise et un épiscopat frank se constitua peu à peu, généralement en conflit avec la hiérarchie ecclésiastique romaine. Sous Charlemagne, où cette politique consistant à investir l'Eglise de l'intérieur, devient systématique, les évêques de l'ancienne Gaule romaine sont profondément divisés, en particulier sur la question des icônes et celle du filioque. Certains conciles, tels

1. Voir sur ce point F. Mistral, *Trésor du Félibrige* s.v. Counstantino et Romania ; et J. Romanidis, *Romiosynê* (en grec).

2. A partir du VII[e] siècle on ne trouve pas de conciles généraux de la Gaule. Même les conciles locaux disparaissent alors : celui d'Auxerre en 495 est le dernier dont on ait conservé les canons. Cf. A. Kleinklaus, C. Bayet, C. Pfister. « Le Christianisme, les Barbares, Mérovingiens, Carolingiens » dans l'*Histoire de France* de Lavisse ; réédition 1981.

celui d'Aix la Chapelle en 809, se disloquèrent avant la fin des sessions, faute d'une entente entre l'épiscopat romain et l'épiscopat frank [1].

Charlemagne, qui était roi des Franks, n'avait aucune légitimité auprès des populations italo-romaines et gallo-romaines. Son pouvoir était de fait, non de droit. Pour acquérir cette légitimité et asseoir sa puissance, il entreprit une œuvre à la fois politique et religieuse : d'une part, il voulut devenir empereur pour faire pièce au véritable empereur, celui de Constantinople et le supplanter dans la conscience des romains en Occident ; d'autre part, il chercha à confisquer l'Eglise pour faire perdre aux peuples asservis l'idée qu'ils étaient citoyens libres de l'empire de Constantinople et frères des romains orientaux, partageant la même foi. Ces derniers pour Charlemagne n'étaient qu'une race étrangère, celle des « Grecs ». Comment réalisa-t-il ces deux points ?

Il força le pape Léon III, qui représentait la légitimité « romaine » à le couronner empereur en 800, espérant ainsi être reconnu par le peuple comme une autorité romaïque. Il reprit ainsi et acheva l'œuvre de Clovis.

D'autre part, il fit tout pour déconsidérer la théologie patristique orthodoxe en laissant entendre qu'elle était hérétique et désormais caduque, depuis qu'une théologie bien supérieure avait fait son apparition : la nouvelle théologie francque.

C'est dans un tel climat politique qu'il faut comprendre l'importance donnée au *filioque*, que les théologiens de Charlemagne ont présenté comme un progrès dans la connaissance rationnelle de la Sainte Trinité obtenu grâce aux catégories de la philosophie d'Aristote.

L'affirmation dogmatique de la double procession du Saint Esprit était contraire à la théologie définie une fois pour toutes au Deuxième Concile Œcuménique, celui de Constantinople, en 381 ; réunis pour dissiper l'hérésie des Macédoniens, qui niaient la divinité du Saint Esprit, les Pères de ce Concile avaient énoncé que le Saint Esprit était Dieu, absolument semblable en tout au Père et au Fils, étant avec eux une seule essence ; c'est en tant que personnes que le Père, le Fils et l'Esprit sont distincts, leur nature est une. Et l'attribut hypostatique ou personnel qui caractérise le Saint Esprit et le distingue, au sein de la Trinité, s'appelle la *procession hors du Père*. Le sixième article du Credo résume toute

1. Il est très probable que les actes du Concile d'Aix La Chapelle de 809 ont été détruits parce qu'ils n'étaient pas en faveur du *filioque*.

cette théologie unitive et distinctive, tout cet enseignement sur le Saint Esprit que l'Eglise avait reçu de la Tradition.

L'insertion du *filioque* au Credo non seulement remettait en question cette théologie, mais s'opposait de surcroît à la décision du III[e] Concile Œcuménique, tenu à Ephèse en 431, où les Pères avaient décidé de sceller le Credo et de n'y rien ajouter ni retrancher. Les explications théologiques qu'on en ferait ultérieurement ne pourraient plus y être incorporées [1].

Alors que Charlemagne y voyait surtout un moyen d'affirmer la domination francque, le *filioque* se révélait totalement inacceptable pour les romains orthodoxes des Gaules et de l'Italie. La papauté en particulier ne pouvait l'admettre et malgré la pression des empereurs germaniques, aucun pape n'accepta d'ajouter le *filioque* au Credo avant le XI[e] siècle.

Mais la lutte pour la domination politique et religieuse de l'Occident s'établit, après la mort de Charlemagne, à Rome même : il y eut un parti germanophile et un parti romain favorable à l'empereur légitime de Constantinople. Les Franks sentaient bien que, s'ils parvenaient à se hisser au trône patriarcal de l'Ancienne Rome, l'Occident tout entier serait à leur merci : le servage des âmes qu'ils tentaient d'établir deviendrait réalité. Le parti germanophile obtint une grande victoire avec l'élection du pape Nicolas I[er], véritable fondateur de la papauté moderne, qui, pour la première fois dans l'histoire, affirma la primauté juridictionnelle du pape sur toute l'Eglise — et en particulier sur l'Eglise de Constantinople. Adoptant le point de vue germano-frank, Nicolas I[er] ne s'adressait jamais à l'empereur Basile qu'en l'appelant « empereur des Grecs » ou « des terres grecques ». Les romains d'Orient devenaient des étrangers, voire des ennemis.

Mais quelques années plus tard, en 872, le pape Jean VIII, romanophile, réduisit à néant l'œuvre de Nicolas et fit confesser solennellement par ses légats le Credo sans l'addition du *filioque* au Concile de Constantinople en 879-880, que l'Eglise Orthodoxe reconnaît comme VIII[e] Œcuménique [2]. Ce concile réitéra l'interdic-

1. Une traduction française des Actes du Concile d'Ephèse a été faite par A.J. Festugière, Paris, 1982.

2. Le Concile de 879-880 peut être considéré comme œcuménique pour plusieurs raisons : il fut réuni pour une raison dogmatique — affirmer le caractère inaltérable du Credo ; les cinq patriarcats : Rome, Constantinople, Alexandrie, Antioche et Jérusalem y furent représentés. Les légats du Pape Jean VIII qualifièrent toute addition au symbole de la foi d'« insulte inqualifiable aux Pères ». Voir Mansi 17 A et 18 A, 516 c. Enfin c'est ce Concile de 879 qui reconnut le caractère œcuménique du VII[e] Concile, tenu à Nicée en 787 et qui condamna l'iconoclasme.

tion de modifier le Credo et condamna le *filioque* comme hérétique. Peu de temps après, Jean VIII fut assassiné à coups de hache, mais les troupes « byzantines », ou, pour mieux dire, romaines, répondant à son appel, libéraient le sud de l'Italie de la domination germanique.

Au début du XI[e] siècle en 1009, la situation s'inversa définitivement. Le dernier pape romain orthodoxe Jean XVIII fut chassé et un pape germanique usurpa le patriarcat orthodoxe de Rome : Serge IV, évêque adultérin de Rome qui, accédant au trône épiscopal, écrivit aux quatre autres patriarches une lettre de communion qui renfermait la doctrine de la double procession et provoqua immédiatement la rupture. Les quatre patriarches orthodoxes rompirent alors toute communion avec le pape. Quelques années après, Benoît VIII, proche de l'empereur d'Allemagne Henri II, fit insérer le *filioque* au Credo.

La romanité ne disparut pas complètement en Occident, elle ne fut pas totalement asservie partout, mais elle perdit la voix qui avait eu jusque là l'autorité spirituelle pour la défendre. Les papes francs du XI[e] siècle, et surtout Grégoire VII, arrachèrent par lambeaux ce qui était propre à la tradition orthodoxe antérieure. Un nouveau monachisme, tourné vers l'action politique et sociale, organisé en « ordres », se constitua. Par la suite ce monachisme devint un immense atelier de propagande francque, et joua un grand rôle dans la falsification des textes patristiques, destinée à justifier le *filioque*. Même les plus grands noms de la scolastique, comme Thomas d'Aquin, utilisèrent une documentation tronquée et falsifiée pour réfuter les « erreurs des Grecs » [1]. Ils se mirent au service de la papauté francque dont ils tentèrent de justifier les prétentions universalistes : le pape étant le suzerain dont les évêques devenaient les vassaux, le bas-clergé et les fidèles représentaient la race romaine soumise aux Franks. A bien des égards, dans sa structure, la papauté n'est rien d'autre que la forme religieuse de la féodalité.

Certes, il y eut encore des vestiges de la romanité : certaines formes de Gallicanisme, le refus de la féodalité dans le Sud de la France, les traditions liturgiques locales conservées ici ou là, et,

1. C'est le savant allemand Reusch qui, à la suite du grand érudit français J. de Launoy, dénonça la falsification. Les textes des Pères avaient été « préparés » dans les ateliers du Vatican sur ordre du Pape Urbain IV. Thomas d'Aquin utilisa le « libelle » d'Urbain IV pour écrire son *Contra errores Graecorum*. Cf. les *Abhandlungen des K. Bayer. Ak. des Wiss.*, Munich 1889, où l'on trouvera la communication que Reusch présenta sur le sujet à l'Académie de Munich.

politiquement, la renaissance du régime municipal, si magistralement étudiée par Augustin Thierry. La preuve de cette permanence souterraine de la romanité est sa résurgence au XVII[e] et XVIII[e] siècles, quand les historiens du Tiers Etat, posant la question de la légitimité du pouvoir royal, affirmèrent que le gouvernement des Franks, dont la monarchie était l'héritière, leur était étranger [1] ; aussi Siéyès écrivait-il dans sa célèbre brochure *Qu'est-ce que le Tiers Etat* ? : « Le Tiers Etat ne doit pas craindre de remonter dans les temps passés. Il se rapportera à l'année qui a précédé la conquête... Pourquoi ne renverrait-il pas dans les forêts de la Franconie toutes ces familles qui conservent la belle prétention d'être issues de la race des conquérants et d'avoir succédé à leurs droits ? La Nation, alors épurée, pourra se consoler, je pense, d'être réduite à ne plus se croire composée que des descendants des Gaulois et des Romains » [2].

Le bonnet phrygien de la Révolution et tout son aspect romain illustrent ce retour à la romanité et s'expliquent, au moins en partie, par lui. Selon le témoignage du Citoyen Dupuis, au lendemain de la Prise de la Bastille, une foule immense alla rendre grâces à Sainte Geneviève dans son église : celle qui avait jadis protégé son peuple des Huns et des Francs venait de délivrer de nouveau les Parisiens. Mais cette flambée fut bientôt suivie de la lutte acharnée contre la « superstition » et remplacée par le culte de l'être suprême, cette carcasse vide du concept d'être des scolastiques.

Ainsi la conscience de la romanité reparaissait, mais devenue hostile à la forme francque et occidentale du christianisme, elle renaissait indifférente à la foi, incapable de revenir à l'orthodoxie qu'elle ne connaissait plus depuis des siècles.

L'échec de la restauration religieuse

Les grands historiens du début du XIX[e] siècle ont vécu et analysé la Révolution de 1789 comme une restauration du pouvoir du Tiers Etat, du peuple gallo-romain asservi par les Franks.

Guizot écrivait : « La Révolution a été une guerre, la vraie

1. Au XVII[e] siècle, le problème ne pouvait pas être abordé de front : l'historien Fréret fut envoyé à la Bastille pour l'avoir exposé trop clairement.
2. Siéyès. *Qu'est-ce que le Tiers Etat* ? Paris, 1788, chap. II, p. 32.

guerre, telle que le peuple la connaît entre peuples étrangers. Depuis plus de treize siècles, la France en connaît deux, un peuple vainqueur et un peuple vaincu ; depuis plus de treize siècles, le peuple vaincu luttait pour secouer le joug du peuple vainqueur. Notre histoire est l'histoire de cette lutte. De nos jours une bataille décisive a été livrée, elle s'appelle la Révolution » [1].

Augustin Thierry fait le récit de la libération progressive du Tiers Etat, peuple obscur, privé jusque là d'histoire [2].

Fauriel étudie la Gaule méridionale sous la domination barbare et montre le rôle, occulté jusque là, de la Provence dans la formation de la littérature médiévale [3].

Mais c'est E. Quinet qui, le premier, comprend que la victoire politique a été insuffisante : l'âme n'a pas suivi ce que le corps politique accomplissait, la féodalité spirituelle n'a pas été abolie avec les privilèges lors de la Nuit du 4 août : le « servage des vieux systèmes » est demeuré. Les romains, dirions-nous, sont restés esclaves des conceptions franques. « Supposez, écrit Quinet, que la Révolution Française eût mieux apprécié l'organisation du monde religieux, elle eût pu appuyer son levier sur tout ce qui renferme un élément de liberté morale et renverser par là l'édifice de toute tyrannie... Elle aurait osé réduire son ennemi ; mais n'ayant fait aucune différence dans l'échelle des choses religieuses, elle a déchaîné contre elle la religion même » [4]. Toute sa vie, Quinet a cherché l'idéal religieux que la Révolution Française n'avait pu restaurer, il a lutté contre les vestiges de la « glèbe » spirituelle, et à la fin de sa vie, il fut hanté par l'idée de voir la papauté s'allier avec les dépouilles du Saint Simonisme pour créer une nouvelle féodalité des temps modernes et transformer toutes les Eglises locales en « religions politiques », toutes configurées sur le modèle de l'Eglise papale.

Cyriaque Lampryllos, grand lecteur des historiens français du début du XIX[e] siècle, est sans doute arrivé trop tard pour favoriser le retour à la romanité religieuse, à l'ancienne tradition de l'Eglise gallo-romaine. D'autres ont tenté ce retour avec plus ou moins de

1. Guizot. *Du Gouvernement de la France depuis la Restauration*, 1820.
2. A. Thierry. *Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du Tiers Etat*, 1850.
3. Fauriel. *Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants germains*, Paris, 1836.
4. E. Quinet. *La Révolution religieuse au XIX[e] siècle. Œuvres complètes*, Paris 1867, tome XI, p. 213.

bonheur, comme W. Guettée et E. Michaud [1], mais le renouveau de la conscience romaine en Occident était déjà passé [2]. Cependant l'œuvre de C. Lampryllos définit la voie, la méthode d'un tel retour à la tradition patristique.

La méthode de Lampryllos

Cyriaque Lampryllos dénonce l'historiographie francque sur laquelle repose une fausse compréhension de l'histoire de l'Eglise et des dogmes. Il reprend sur ce point la thèse d'Adam Zernikaw. Cet érudit allemand devenu moine au monastère des Grottes de Kiev avait consacré sa jeunesse à visiter les grandes bibliothèques européennes pour y lire tous les manuscrits anciens des Conciles et des Pères concernant le *filioque*. Zernikaw avait relevé les falsifications et les ajouts marginaux des manuscrits, introduits par des copistes trop zélés pour le *filioque* [3].

Mais Lampryllos ajoute à ce propos une idée qui devrait séduire les historiens modernes : l'addition du *filioque* dans les textes des Conciles de Tolède a été, à l'origine, une mystification, l'une de ces petites erreurs absurdes dont les écrivains dévoués à l'Etat s'emparent pour créer des systèmes, des idéologies de plus en plus complexes.

D'abord simple erreur sur le texte même du Credo, le *filioque* a cristallisé des intérêts ethno-politiques qui l'ont puissamment appuyé, par la force temporelle quand les preuves morales manquaient. Ce *filioque* a été le mythe des Franks et, le pouvoir de

1. L'abbé Guettée, historien de l'Eglise gallicane, revint à la tradition patristique de l'orthodoxie. Son disciple, E. Michaud, espéra longtemps voir le vieux-catholicisme se réunir à l'orthodoxie, mais en vain.

2. La très grande popularité de l'insurrection grecque aurait pu favoriser une meilleure connaissance de l'orthodoxie en Occident. Malheureusement, ce fut la Grèce qui fut influencée par l'Europe au point de perdre à son tour cette conscience romaïque qui faisait jusque là sa grandeur. On regarda vers la Grèce des Cités païennes, non plus vers celle de l'Empire chrétien. Le grand responsable de ce désastre spirituel et culturel fut Koraïs. Lampryllos le cite favorablement, mais il faut voir là un trait, excessif sans doute, de son patriotisme.

3. L'historiographie moderne, dépendante de l'historiographie ultramontaine, ne cite jamais Zernikaw. Nous espérons traduire et publier bientôt ce monument de l'histoire de la théologie.

leurs descendants aboli, le mythe est resté au centre de la théologie occidentale qui n'en finit pas de le justifier. On imagine ce que le sociologue Gabriel Tarde [1], lui-même en conflit avec l'école positiviste, aurait pu tirer de l'analyse de cette « petite différence » destructrice de la pensée théologique occidentale et ne reposant que sur l'erreur collective des wisigoths ignorants établis en Espagne à la fin du VI[e] siècle.

Le *filioque* est devenu au cours des siècles le grand mythe de la papauté, le fondement de la supériorité théologique de l'Occident sur la pensée patristique orthodoxe. Là aussi *La Mystification Fatale* indique la méthode qui permettrait à l'Occident d'accomplir sur le plan ecclésiologique sa véritable révolution copernicienne : l'Eglise ne doit plus tourner autour de la papauté comme dans l'ancien système religieux et féodal des Franks ; que le pape lève les yeux et reconnaisse qu'il n'est pas le centre stable de l'univers religieux ; qu'il se meuve, comme la terre, à la rencontre du Soleil de Justice et qu'il reprenne sa place parmi les astres du ciel, qui, dans l'Apocalypse, symbolisent les Eglises. Tant que cette révolution copernicienne n'aura pas été accomplie, les problèmes dogmatiques ne pourront pas être posés sérieusement en Occident.

Cyriaque Lampryllos, écrivant après la proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale au Concile de Vatican I, où l'autorité papale fut déclarée supérieure à l'Eglise, était d'un très grand pessimisme quant à l'éventuelle réforme des principes mêmes de la papauté : « Assurez-leur la prédominance spirituelle sur le monde chrétien, et vous les trouverez coulants et accommodants en tout. Ils vous aboliront tout dogme que vous voudrez, et ils vous en créeront de nouveaux ; ils vous aboliront même le filioque, si cela peut amener au même résultat » [2].

Puisse-t-il se tromper et la Papauté moderne revenir un jour à la tradition patristique orthodoxe des Grégoire le Grand, des Léon III et des Jean VIII !

Patric Ranson et
Laurent Motte

NOTE. — *Nous avons transcrit les mots grecs en caractères latins, en utilisant le tréma pour signaler les voyelles longues non accentuées (ö, ë).*

Nous tenons à remercier le P. Joseph Terestchenko qui nous a aidé à retrouver le texte original de la Mystification fatale.

1. G. Tarde. *Les lois de l'imitation*.
2. P. 66-67 ci-dessous.

PREMIÈRE PARTIE

ORIGINE DE L'INSERTION DU FILIOQUE

§ I. — Erreur du concile de Tolède qui croit se baser sur le symbole nicæo-constantinopolitain.

En l'an de grâce *589*, se trouvait réuni dans la ville de Tolède en Espagne, un concile convoqué par le roi des Visigoths Récarède à peine converti avec ses sujets de l'arianisme à l'Orthodoxie. Ce fut le troisième de ceux qui ont été célébrés en cette ville. Les actes de ce concile rapportent, entre autres choses, qu'on y a récité en entier le symbole de la foi qui avait été promulgué à Nicée et à Constantinople. Cependant on y voit, en ce qui regarde la procession du St-Esprit, l'addition des mots fameux *filioque*, sans qu'il y ait eu discussion préalable, pas même la moindre mention, sur la convenance de cette addition, mais comme si ces mots s'y fussent trouvés compris dès le moment de sa promulgation.

Le deuxième canon de ce concile contient les paroles suivantes : « Que le symbole du concile de Constantinople, c'est-à-dire des cent quatre-vingt-dix évêques, soit récité dans toutes les églises d'Espagne et de Galice (par Galice on entend ici la Gaule Narbonnaise), d'après la forme des églises *Orientales*, afin que, après avoir rendu témoignage à la vraie foi, le peuple soit plus pur pour participer au mystère du corps et du sang de Jésus-Christ. » L'anathème XI est lancé contre ceux qui professeraient une autre foi que celle décrétée dans les quatre premiers conciles œcuméniques, et l'anathème XXII contre ceux qui tenteraient de la dépraver, de la corrompre et de la changer. Néanmoins l'anathème III dit : « Quiconque ne croit pas au St-Esprit, ou qui ne croit pas qu'il procède du Père et du Fils, et qu'il leur est égal, qu'il soit anathème. » Ce qui est déjà altérer le symbole décrété à Constantinople. (*Labbe et Cossart, Sacrosanct. concil. t. V p. 693-706*).

§ II. — L'Insertion du Filioque dans les actes de ce Concile est-elle une falsification ultérieure ?

D'où peut venir cette contradiction, et que doit-on en penser ? Quelle autre chose si ce n'est de conclure que le texte de ce symbole, qui avait alors cours dans les Espagnes, se trouvait faussé, et que ces gens croyaient de bonne foi ne réciter ce symbole que dans son état original et primitif, tandis qu'il avait subi une notable altération. Zernicavius fait la remarque que, dans les anciennes éditions des conciles, dans celle de Cologne de 1530, et dans celle de Paris de 1535, on ne trouve point le *filioque*, et que dans celle de Madrid de 1543, où il se trouve, il est noté dans la marge comme interpolé. Tandis que, dans les éditions postérieures, celle appelée royale, en 1644, et celle de Paris, en 1671, il y est inséré. De cela, dit-il, on doit inférer que dans ces deux dernières éditions, comme dans celles qui les ont imitées dans la suite, on a commis une falsification [1].

Je crois qu'il faut penser tout le contraire, c'est-à-dire que les anciennes éditions, pour parer à cette fausseté historique, ont été falsifiées par la suppression du *filioque*, et que les modernes en l'y insérant de nouveau ont rétabli le texte primitif de ces actes. Voici les raisons de mon assertion. Comment peut-on admettre que le *filioque* ne se trouvât pas dans l'état primitif de ces actes lorsque l'*anathématisme* III dit : « Quiconque ne croit pas au St-Esprit, ou qui ne croit pas qu'il procède du Père et du Fils, ou ne dit pas qu'il est coéternel au Père et au Fils, et qu'il leur est égal, qu'il soit anathème ? » En outre, je trouve que le même phénomène de la présence du *Filioque* se retrouve dans divers conciles de Tolède, qui ont suivi le troisième, aussi bien que dans d'autres conciles célébrés dans les Espagnes. Ainsi, il faudrait encore taxer de falsification les actes des conciles de Tolède IV, VI, VIII, XI, XII, XVI, XVII, sans compter ceux de Mérida. Ce qui est énorme et inacceptable.

En effet dans les actes du concile IV, assemblé en l'an 633, et composé des évêques de l'Espagne et de la Gaule Narbonnaise, tous pays occupés par des Goths et des Suèves, le canon premier dit, qu'il faut suivre la foi promulguée à Nicée et à Constantinople, et néanmoins le texte du symbole s'y trouve avec le *filioque* sans qu'il

1. Voir Zernicavius, t. I, p. 315, et Ffulkes, Christ. divis. t. II, p. 257-258. Bellarmin dans son traité De Christo, lib. II, cap. 21, et Mansi dans sa Nouvelle Collection, t. IX, p. 97-98, voyant cette grossière méprise, sont d'avis que ces éditions ont subi une dernière falsification.

ait précédé aucune discussion, aucune considération sur la convenance de son insertion, mais comme une chose indiscutable et reçue. (*Labbe, t. 17, p. 1450*).

De même pour les actes du concile VI, assemblé en l'an 638, le canon premier, qui est une profession de foi calquée et amplifiée sur le patron du symbole officiel, comprend le *filioque*, sans aucune discussion ou considération préalable. (*Labbe, t. VI, p. 1490*). De même pour les actes du concile VIII, en l'an 653, le roi Recesvinthe, qui le convoqua, dit, dans son discours d'ouverture, qu'il faut suivre, vénérer et aimer la foi catholique telle que la tradition apostolique l'a consignée, et que les saints conciles de Nicée et de Constantinople l'ont définie. Puis vient le canon premier, où le symbole est énoncé avec l'addition. (*Labbe, t. VII, Pag. 410-411*). De même pour les actes du concile XI, en 675, dans le discours d'ouverture les Pères qui y sont assemblés déclarent, au commencement de leur profession de foi, suivre celle qui avait été promulguée à Nicée, Constantinople, Ephèse et Chalcédoine, puis dans l'exposition du dogme de la Trinité on y voit la double procession. (*Labbe, t. VII, p. 541*). De même pour le concile XII en l'an 681, dans le discours d'ouverture prononcé par le roi Ervigius, qui l'avait convoqué, il y proteste, comme de la part de l'Assemblée, de devoir suivre les décisions des quatre conciles œcuméniques ; puis vient le canon premier, qui énonce le symbole avec l'addition. Au concile XVI, en 693, le roi Egica récite le symbole avec le *filioque* sans avertissement préalable. (*Labbe, t. VI, p. 1327*). Au XVII concile, en l'an 694, le même roi Egica dans son discours d'ouverture dit entre autres choses : « C'est pourquoi, croyant et confessant les dogmes glorieux exposés dans tous les saints conciles et les oracles de nos Pères saints, nous confessons aussi de nos lèvres le texte suivi du symbole, qui renferme tous les mystères de notre sainte foi ». Puis il se met à réciter le symbole avec le *filioque*, sans faire aucune mention de la nécessité de son insertion. De là il résulte qu'il le considérait comme faisant partie intégrante et originale de ce symbole. (*Labbe, t. VI, p. 1361*). Comment peut-on admettre que le *filioque* ne se trouvât pas dans l'état primitif des actes de ce concile lorsque l'anathématisme III dit : « Quiconque ne croit pas au St-Esprit, ou qui ne croit pas qu'il procède du Père et du Fils, ou ne dit pas qu'il est coéternel avec le Père et le Fils, et qu'il leur est égal, qu'il soit anathème ? » Outre ce concile, tenu dans la ville de Tolède, il y en a eu encore un autre de 666 à Mérida (*Emeritense in Lusitania*), où le symbole avec le *filioque* forme le premier des

vingt-trois canons qui y furent décrétés. Un autre à Braga en l'an 675, où le symbole en question fut récité avec l'addition, et dans ces deux cas sans aucune discussion ou avertissement de la nécessité de son insertion. (*Labbe, t. VI, p. 397, t. VII, p. 561*) [1].

§ III. — Preuves à l'appui de la thèse précédente

Faut-il donc admettre que les actes de tous ces conciles aient été falsifiés en cet endroit, comme on le suppose pour ceux du troisième de Tolède, puisque le cas en est le même ? C'est inadmissible. Ils sont tous intacts et génuines, mais ils contiennent une erreur matérielle, une erreur de fait, comme celle du troisième, par lequel nous avons commencé. Il faut inférer de tout cela, que les anciens copistes ou éditeurs des actes de ces conciles, ceux de Cologne ou de Paris, s'apercevant de cette erreur, ont retranché le *filioque* pour mettre ces actes des conciles hispaniques en accord avec les actes des conciles œcuméniques et avec l'histoire ecclésiastique, mais que les éditeurs postérieurs l'y ont inséré de nouveau pour mettre ces actes en accord avec le dogme accrédité. Croyant y devoir commettre, comme d'usage, une fraude pieuse, ils n'ont fait que restaurer, à leur insu, l'état génuine de la rédaction primitive.

Si l'on n'admet pas cette élucidation, et que l'on veuille entacher tous ces actes de falsification, il leur devient alors impossible de nous expliquer comment cette addition, de l'aveu de tous, a eu son origine dans les Espagnes, sans savoir nous dire par qui, et comment, et quand ; car dans aucun de ces actes ne paraît une proposition, discussion ou explication sur la convenance de cette addition, ce qui produit le grand embarras de ceux qui soutiennent la nécessité de son insertion.

1. On cite encore les actes d'un autre concile tenu à Braga, en l'an 411, où l'on trouve une profession de foi, garnie du « filioque », mais c'est une pièce forgée vers le milieu du XII[e] siècle. Voyez dans l'histoire des conciles par Roisselet, p. 159 du vol. XII, où cette supercherie est dévoilée.

Pour tout ce qui concerne les conciles sus-mentionnés, voir l'histoire chronologique et dogmatique des Conciles par Roisselet de Saucliers, t. II et III, où sont indiquées les diverses collections des Conciles, outre la collection de Labbe, qui toutes font mention de ce que nous citons ici, et sur lesquelles nous nous sommes guidés dans ces investigations. S'il y a quelque inexactitude dans l'indication des tomes et des pages, elle est due aux collecteurs.

St-Antonin, archevèque de Florence, qui avait assisté au concile réuni en cette ville, écrivait dans sa chronique (*pars III, titul. 22, capit. XIII*),sur le *filioque*, ce qui suit : « Assurément on doit croire qu'il a été ajouté par le Pape ou par quelque concile, car quel autre aurait osé le faire ? Cependant, par quel Pape, par quel concile ? Nous n'en savons rien » *(Chron. pay. III, tit. III, c. 13, § 13, cité par Ffulkes, p. 417*). Mêmes embarras d'André, évêque de Coloseen, pendant les sessions tenues dans la ville de Ferrare. Mêmes embarras encore de Thomas d'Aquin (*Quaestionum pars I, quaest. 36, cap. 2*), et dernièrement de Thomas, de la Compagnie de Jésus, et de Pierre Pithée (dont on peut voir les passages cités par *Zernicavius, pp. 438 à 440.* Voir encore *Ffulkes, pp. 417 et 420. Elegchon, p. 83.*).

Cependant deux ou trois grecs déserteurs, passés au papisme : Manuel Calecas et Joseph, évêque de Méthone, ainsi qu'un certain Georges Aristinus, ont mis en avant que ce fut le pape Damase qui le premier a inséré dans le symbole le *filioque*, chose rapportée par Godebardus ; mais le Père Pétau dans son indignation s'écrie que c'est une énorme fausseté, *falsissimum est*, et Pagi aussi dans ses notes ou pour mieux dire dans ses rectifications de Baronius prouve encore la fausseté d'une telle assertion. D'autres ont mis en avant une lettre de Léon I^er^ et une autre d'Innocent I^er^, comme adressées au premier concile de Tolède en l'an 396 ou même 400, où ils recommanderaient l'insertion du *filioque* ; mais Pagi a démontré que tout cela est faux. (*Voir Zernicavius, p. 442. — Elegchon, p. 86. Ffulkes, p. 431. Le même, An Account, p. 13, n. 8*).

§ IV. — Explication rationnelle et historique du fait.

D'où pouvaient-ils donc faire dériver une telle erreur ? Quel devait être son auteur et propagateur ? Je n'entends pas, je le répète, parler ici d'une erreur de dogme ou de doctrine, mais du simple fait matériel d'affirmer que le texte primitif du symbole promulgué à Constantinople contenait le *filioque* comme partie intégrante. Je vais exposer ici ce que j'ai pu en conjecturer.

L'idée de la procession binaire ou dyadique du St-Esprit, qu'on me permette l'emploi de ces termes, pour éviter les longueurs d'expression, cette idée, dis-je, se rapproche beaucoup de celle que

se faisaient les Ariens, et après eux les Macédoniens, selon les données du système Platonicien, sur le dogme de la Trinité, c'était que la deuxième personne dérive de la première, et que de celle-ci procède la troisième [1]. Or, professer que la troisième procède de la deuxième, aussi bien que de la première, n'était-ce pas vouloir amalgamer et concilier la doctrine énoncée dans l'évangile de St-Jean, xv, 26, avec celle des Platoniciens et des Ariens ?

On sait que les nations Gotho-germaniques, qui ont envahi et subjugué toutes les contrées de l'Empire d'Occident, les Vandales, Ostrogoths, Visigoths, Alains, Suèves, Burgondes, etc., avaient reçu le Christianisme des missionnaires ou des réfugiés ariens, aussi elles professaient l'Arianisme ou le Semi-Arianisme (distinction dont l'éclaircissement ne nous intéresse point ici). Peu à peu un grand nombre parmi ces conquérants des Espagnes se convertissaient au Christianisme, mais la majeure partie y rentraient spontanément en masse par la volonté de leurs chefs ou de leurs rois, ainsi il est bien probable que quelques-unes de leurs idées religieuses soient restées chez eux en crédit, parmi lesquelles il faut supposer celle de la procession dyadique. Mais, pour la faire accepter par le reste de la population Hispano-romaine, leurs chefs religieux auraient habilement fait insérer le *filioque* dans le symbole de Constantinople, comme si tel était son état lors de sa promulgation. Ce troisième concile de Tolède, qui fut réuni pour célébrer en grande solennité la conversion définitive des Ariens, et où l'on trouve, avec des protestations d'attachement à l'Eglise catholique, des anathèmes contre la doctrine arienne, ne faisait pourtant qu'en professer à leur insu le corollaire nécessaire.

Cela pourra paraître paradoxal, mais je ne puis pas m'expliquer autrement ce phénomène historique. Si l'on peut en faire prévaloir une autre explication, qu'on la produise, car la mienne n'est basée que sur des conjectures. Néanmoins elle est appuyée sur ce que dit Binius au sujet de la lettre de Léon I^{er} à Turribius, qui fut notaire de Léon I^{er}, puis évêque de Tarascon, à propos des Priscillianites. « Par l'irruption des barbares, premièrement des Vandales, puis des Goths et des Suèves, l'Eglise bien florissante des Espagnes se trouva dépourvue de la culture ordinaire de ses saints évêques. Son beau visage étant changé, elle devint comme une terre inculte remplie de broussailles et d'épines, où des bêtes sauvages trouvèrent leurs

1. Nous toucherons de nouveau à ce sujet, dans le cours de ce travail, que nous mentionnons seulement pour le moment. (Voir en attendant Zernicavius, p. 3-4).

tanières ». C'est ainsi que dans ces *latibula (tanières)* les épîtres de Léon Ier furent falsifiées, comme nous l'avons déjà dit.

§ V. — Conclusions : mystification.

Que la procession subsidiaire doive constituer le vrai dogme sur la Trinité chrétienne ; que, quoique non déclarée dans le corps du symbole de Constantinople, elle puisse néanmoins résulter par déduction de tel ou tel passage des SS. Ecritures ou des écrits des saints Pères ; que, par les règles de la logique et par une discussion approfondie on ne puisse faire autrement que d'y arriver nécessairement, c'est une question à part, sur laquelle des centaines de volumes ont été écrits, soutenant le pour et le contre. Mais ici rien de semblable ; ce dogme a été professé pour la première fois publiquement dans le troisième concile de Tolède ou dans tel ou tel autre qui l'ont suivi, par appel à une autorité, c'est-à-dire l'autorité du deuxième concile œcuménique, comme l'ayant établi et déclaré dans le symbole qu'il a promulgué ; ce qui était une fausseté radicale. Ce dogme a pris racine dans les esprits sous cette recommandation ; il a marché et s'est propagé sous ce sauf-conduit. Ce n'est que lorsque cette fausseté fut signalée qu'on a commencé à argumenter à ce sujet. La conclusion en est que ce dogme, vrai ou faux n'importe, n'a pris naissance et extension qu'au moyen d'une MYSTIFICATION, ce qui m'a induit à donner ce mot pour titre à mon travail ; car, comme dit Joseph de Maistre, « il ne s'agit que de donner aux choses un nom vrai, ce qui est un point de la plus haute importance ». (*Du pape, liv. IV, ch. IV*).

§ VI. — Expansion de cette erreur ; concile de For Julien.

Des Espagnes et de la Gaule Narbonnaise la nouveauté se répandit peu à peu dans le Nord des Gaules, où elle rencontra cependant de nombreux contradicteurs. Elle tâcha même de pénétrer en Italie, où elle trouva une opposition décidée. Ce fut alors que ses adhérents dans les Gaules se mirent à discuter pour en

prouver l'orthodoxie, soutenir la nécessité de son admission et la convenance de son addition. Quelques-uns ont prétendu que c'était Photius, patriarche de Constantinople, qui, le premier, avait mis cette question en avant pour s'en servir comme d'une récrimination dans ses démêlés avec Nicolas I^er^ de Rome. Ceci est faux. Photius annonça son avénement à Nicolas en l'an 867, et déjà un siècle tout juste auparavant, en l'an 767, cette question avait été agitée dans le concile de Gentilly assemblé au sujet du culte des images, et auquel assistaient aussi les légats de l'empereur de Constantinople. (*Fleury, I. 43, ch. 43*). Il y a des indices que cette addition y fut réprouvée. Pour ne pas interrompre ma narration, je renvoie à l'appendice A.

D'autres ont prétendu que, si ce n'est pas Photius qui le premier a mis cette question en avant, c'est lui néanmoins qui l'a suscitée de nouveau dans le même but. Ceci est encore faux. Je m'occuperai de cela plus loin, et je poursuis le premier point. Paulin, archevêque d'Aquilée en Italie, rassembla en l'an 795 un concile dans la ville de For Julien, pour délibérer sur cette question et sur celle de l'Adoptianisme, dont nous n'avons pas à nous occuper ici. Tous les collecteurs des actes ou plutôt du résumé des actes de ce concile, ainsi que les historiens occidentaux, prétendent que l'addition du *filioque* y fut approuvée. Mais, comment peut-on entretenir une telle idée, lorsqu'on voit que tout le discours que Paulin a tenu en cette occasion ne roule que sur la considération capitale qu'il faut maintenir fortement les injonctions du premier concile d'Ephèse, qu'il ne faut rien changer au symbole décrété par les deux précédents conciles œcuméniques ; qu'il ne faut rien ajouter, rien retrancher, rien modifier, chose qui contredit ce qu'on veut avancer ? Je ne peux transcrire ici tout ce qu'y oppose Zernicavius [1] dans ses traités (*vol. I, pp. 329, 403, 405, 469, 515*), où une critique rigoureuse dissout ce brouillard ; mais je me borne à faire remarquer ici, que ces actes doivent avoir été infailliblement falsifiés.

1. Voici l'éclaircissement qu'en a donné l'auteur du Elegchon, t. 1, p. 48.
« Ce Paulin, donc, émule des anciens Pères latins orthodoxes, assembla en 791, ou, selon Baronius, en 795, un Concile de Pères italiens, stiriens, istriens, croates, dalmates, slaves, à la seule fin de renforcer et d'établir fermement le Symbole sacré des Pères de Nicée, contre l'audacieuse impiété papiste, qui commençait déjà à poindre. Les actes mêmes de ce concile, les partisans du pape les ont détruits ; il en reste un résumé qui a été si sottement et si maladroitement altéré, qu'il saute aux yeux, pour peu qu'on le lise avec attention, que le texte en a été bouleversé et présente un mélange continuel de contradictions, de oui et de non : d'où l'on conjecture les distorsions et les fraudes que les papistes lui ont fait subir. Voilà

Après une déclaration telle que celle-ci : « Mais loin de nous ! et que tout cœur fidèle se garde bien aussi de composer ou d'enseigner un autre symbole ou une autre foi que celle que nos Pères ont établie, ou de l'enseigner autrement ». Après d'autres déclarations du même genre, comment est-il possible d'admettre comme intacte

pourquoi certains des nôtres (voyez Etudes ecclés., 16, VIII[e] s.), se fondant sur ce document, ont cru que ce grand homme avait été un champion de l'innovation, alors qu'il a tout fait, au contraire, pour la faire supprimer. Le célèbre Zernikaw (*Sur la procession du Saint Esprit*, VIII[e] s.), enfin, démontra, avec son admirable méthode critique, que Paulin a été très orthodoxe (« Témoignages divergents des Latins contre les Latins »). Mais l'Eglise et la simple justice ont plus à attendre, pour la confusion des faussaires papistes, d'une édition critique de l'étrange résumé dont nous parlons. En attendant cette étude, donnons un aperçu de ce document. Il y est dit, par exemple : « Post inviolabilem igitur et meo sensu modis omnibus inserendam symboli definitionem » « Après la définition du Symbole qui est inviolable et, à mon sens, à insérer de toutes les façons possibles ». Comment au nom du Ciel, concilier « inviolable » et « insérer » ? Et cette dernière expression avec les mots « la définition du symbole » ? Le falsificateur aura donc probablement remplacé un mot comme « retinendam » « à conserver », qui allait avec « inviolable », par le mot « inserendam », qui s'oppose, pour le sens, à « inviolabilem » et n'est pas justifié grammaticalement. En effet, il n'est pas possible de dire « la définition du symbole à insérer » sans faire un double solécisme, de grammaire et de logique. Poursuivons : « Sed absit a nobis proculque sit ab omni corde fideli alterum vel aliter quam illi instituerunt symbolum vel fidem componere vel docere » « Mais loin de nous ! et que tout cœur fidèle se garde bien de composer ou d'enseigner un autre symbole ou foi que celui que Ces Anciens ont établi, ou simplement de l'enseigner autrement ». Ces Anciens : il s'agit des Pères des deux premiers Conciles Œcuméniques. Comment les papistes accordent-ils ces déclarations et surtout l'idée impliquée dans le terme « autrement », avec l'addition du filioque ? Et la suite, « Ipsumque textum symboli retinere » « c'est le texte même du symbole qu'il faut garder », comment s'accorde-t-elle avec l'interpolation du « filioque » ? Mais ce qui dénonce plus évidemment le faussaire, c'est l'histoire du symbole, la composition du texte sacré par les 318 Pères de Nicée et les 150 de Constantinople. Il dit en effet, sans citer de nom, sans dire ni où, ni quand, ni qui, « et ceux qui ont ajouté le filioque » ; après quoi, il ne mentionne que les Pères de Nicée et de Constantinople, et ne souffle mot de ceux qui ont ajouté le filioque. Il poursuit : « Combien catholiques furent les Pères divins qui, se fondant sur la solidité de la foi, proclamèrent que le Saint Esprit provient du Père ! Et combien glorieux aussi ceux (qui donc ? il n'en sait rien lui-même) qui confessent qu'il procède du Père et du Fils » (trad. Eug. Œuvres III, 41). Bref, il y a mille autres preuves de l'altération de ce malheureux résumé. Il demande donc un travail spécial.

Le synode en question eut lieu avant celui d'Aquisgrane, réuni en 889 sous Léon III, lui-même le champion de la « sauvegarde de la foi orthodoxe ». Ainsi les successeurs de ce Paulin sur le trône patriarcal d'Aquilée, jusqu'à saint Photios, conservèrent l'orthodoxie ; pour le contemporain du divin Photios, que Valperton appelle « sans vergogne », comme le dit le bienheureux Eugène (Zernikaw *Traité* 5, 60), *De Rubeis*, il entretint même avec lui une correspondance et c'est pour lui répondre que Photios rédigea la lettre célèbre que l'on a conservée ».

cette période qu'on lit au commencement de ce discours : « Post *inviolabilem* igitur et meo sensu, modis omnibus *inserendam* symboli definitionem, etc. ? » Comment concilier l'*inserendam* avec l'*inviolabilem* ? N'est-il pas évident que le texte immaculé devait porter *retinendam* ou tout autre terme synonyme, que les faussaires des âges postérieurs ont souillé, en le remplaçant par l'absurde *inserendam* ? L'intelligence la plus obtuse peut-elle se refuser à cette conclusion ? C'est à juste titre donc que Paulin a été stigmatisé comme schismatique par Baronius (en l'an 833, N° v) et par Combefisius dans son *Actuarium de la bibliothèque des Pères Grecs* (cité par *Zernicarius, p. 469, note*). Et cependant M. Francis Monnier, dans son *Alcuin et Charlemagne* (édition deuxième, p. 161), vous raconte avec une parfaite assurance que : « la plus tendre amitié le liait (Paulin) à Alcuin, qui l'appelait son père. Assemblés à Frioul, les suffragants de Paulin firent plusieurs canons disciplinaires, ajoutèrent au symbole le *filioque* qui se trouve dans St-Augustin ». Tout au contraire, ils l'ont réprouvé ; quant à ce qu'il dit sur St-Augustin, nous verrons dans la suite ce que cela vaut.

§ VII. — Alcuin hostile à l'hérésie espagnole.

Après Paulin et le concile de For Julien, voilà Alcuin, le grand Alcuin, tonnant contre l'hérésie espagnole, « *Hispanici erroris sectam* », comme il l'appelait dans sa lettre aux Frères Lyonnais, « suivez dans la foi les traces des anciens Pères et rangez-vous à l'unanimité de la sainte Eglise universelle... ne tentez pas d'insérer des nouveautés dans le symbole de la foi catholique, et ne vous décidez pas à affectionner dans les offices ecclésiastiques des traditions inconnues dans les temps anciens [1] ».

Frobenius dans son édition des œuvres d'Alcuin (Ratisbonnae 1779) place cette épître sous le n° 75 (*t. I^a p. 867*) ; et dans ses notes, où nous avons rencontré ce qui regarde Canisius, il prétend

1. Voyez Alcuini opera ed. Quercetano (Duchesne), Parisiis 1617 ; Epist. 69 ad. frat. Lugdunenses, edit. Migne, t. 1, p. 281, sous le n° 90. — Henri Canisius dans son édition des œuvres d'Alcuin (collect. Basnage), range cette épître sous le n° 8, et il y avoue loyalement que cette nouveauté, dont parle ici Alcuin, regarde l'addition du filioque. Nous y ajouterons que, par tradition ou usage inconnu des anciens, Alcuin entend parler de la nouveauté de chanter le symbole au lieu de le réciter. Voyez append. B.

qu'Alcuin entendait parler d'autres choses que du symbole de la foi, et il propose qu'Alcuin ne s'occupe ici que de l'Adoptianisme. Ceci est un subterfuge, puisque, dans cet endroit que nous citons, l'objet est tellement spécifié et clairement indiqué par Alcuin lui-même, qu'il est impossible de garder le moindre doute. D'ailleurs les sectateurs de l'Adoptianisme ne prétendaient aucunement qu'il fallait insérer leur doctrine dans le corps du symbole. Sentant bien la faiblesse de ce subterfuge, que fait le consciencieux éditeur pour lui donner un tonique ? Il fausse le texte d'Alcuin en y interpolant le mot de *nomina*, qui n'existe point dans les autres éditions, pour lui faire dire *nova nomina*, « nouvelles dénominations » [au lieu de « nouveautés »] ; ce qui trouble le sens de ce que veut dire l'auteur. Précisément au moment même où il s'occupe du précepte commandé par Alcuin de ne rien ajouter à ce qui avait été énoncé par les anciens ou par l'Eglise, au même moment il le viole lui-même envers Alcuin. Il est vrai que le cauteleux abbé met cela en parenthèses pour faire croire que cela est une variante qui se trouve dans d'autres éditions ; mais il ne le démontre nullement.

Parmi les divers ouvrages d'Alcuin, on en voit un qui porte le titre : *Alcuini libellus de processu Spiritus Sancti*, où la question est traitée en règle, avec tout l'apparat de la dialectique des Scolastiques, au soutien de la procession dyadique. On regarde généralement cet écrit comme appartenant à Alcuin ; mais Sirmond nous avertit qu'il l'a rencontré quelque part sous le titre de *incerti auctoris* (auteur incertain) (édit. *Froben, t. II, p. 743*) ; ceci est plus sûr, puisque ce traité se trouve en complète contradiction avec l'épître d'Alcuin aux Frères Lyonnais, qui est bien authentique, et que personne n'a osé attaquer de *forgerie*.

Il y a encore deux passages dans les écrits d'Alcuin, où, en parlant de la procession, il ne mentionne que seulement le nom du Père, sans y ajouter celui du Fils, c'est dans les *Officia per ferias* (édit. *Migne, t. II, col. 292*), et dans le Commentaire *in Joannem* (id. *col. 623*). Si dans les autres écrits d'Alcuin la procession dyadique paraît soutenue, ces passages ne nous donnent-ils pas à penser qu'ils sont faussement attribués à Alcuin ?

Il y a encore, dans le même volume (*p. 65-77*), un autre ouvrage d'Alcuin, *de Fide sanctae et indivisibilis Trinitatis*, qui passe pour authentique et où le *filioque* est soutenu. Il y a lieu d'en douter après ce que nous avons cité ; excepté si l'on admet l'explication qui nous est donnée par Ffoulkes dans son *An Account* (p. 25), c'est qu'Alcuin aurait écrit cet ouvrage, lors de l'impulsion qui fut donnée

par Charlemagne à ses théologiens les Théodulphe, les Enéas, les Ratram etc., pour soutenir la double procession, mais qu'après la réfutation envoyée par Adrien I^cr, dont nous allons nous occuper à l'instant, Alcuin se serait converti et aurait changé d'opinion.

Ne serait-ce pas pour ce motif que la Congrégation de l'Index a dépouillé Alcuin, aussi bien que St-Paulin, évêque de Nôle, de leur titre de saint, ou, comme s'exprimerait Thomas James, ne serait-ce pas pour cela qu'on les a *disainted*, désanctifiés ? Il y a lieu de s'étonner que l'on ait épargné Paulin, archevêque d'Aquilée. La sentence de Baronius et de Combefisius devait y encourager. On a fait mieux, on l'a falsifié [1]. Et voilà le passage criminel de St-Paulin de Nôle, qui lui a, peut-être, valu la disgrâce de son expulsion : « Car l'Esprit de Dieu, de même que le Verbe de Dieu, Dieu l'un et l'autre, subsistant dans un seul principe et émanant d'une seule source, qui est le Père, mais le Fils par la naissance et l'Esprit par la procession, de sorte que la propriété de chacune des personnes demeure intacte, sont ainsi distincts et non pas divisés. » (*Patrol. Migne, t. 61, p. 252*).

Un siècle environ après ces conciles tenus en Espagne (de 693 à 769), et dont nous avons déjà parlés aux pages précédentes, cette pestilence, je n'entends point parler ici de la croyance au *Filioque*, mais de la croyance qu'il faisait partie intégrante du symbole promulgué à Constantinople, cette pestilence, dis-je, s'étendit et continua ses ravages dans les Gaules. Elle traversa tout le moyen-âge et les temps postérieurs, elle se prélasse encore en triomphe jusqu'à nos jours dans divers écrits dont nous aurons l'occasion de parler dans la troisième partie [2].

1. A treatise of the corruptions of scripture, councils and fathers of the prelates, pastors and pillars of the church of Rome, 2^d edit. London 1843, p. 270, 304.

2. Zernicavius et son traducteur (p. 427) tendent à croire que cette excroissance se manifesta d'abord dans les Gaules, et que de là la contagion en passa en Espagne : mais Alcuin, qui devait être mieux informé, l'appelait erreur espagnole ; et telle est encore l'opinion générale en ce qui regarde son origine. La confusion provient de ce que des théologiens Francs ont assumé toute la besogne de son incubation. Le mal d'Espagne devint mal de France, qu'on me passe cette allusion, que j'emprunte à Joseph de Maistre. (Œuvres posthumes, t. III, lettre à Methodius). C'est ainsi qu'il appelle l'usage répandu, dit-il, par les Français d'écrire sur l'histoire ecclésiastique ou sur la théologie, non en latin, mais dans les langues modernes ; « faciendolo Turpin (dit Arioste) lo facio anch'io. »

§ VIII. — Adrien Ier et Charlemagne

Dans les livres appelés Carolins, le troisième consiste en une longue dissertation, en forme de lettre, de Charlemagne à Adrien Ier *(Patrol. Migne. t. 98, p. 1118)*, où celui-là, ou plutôt ses théologiens, s'occupent tout au long à réprouver diverses décisions du septième concile œcuménique. Il y condamne aussi une expression du patriarche Taraise contenue dans une lettre adressée aux patriarches d'orient, où il disait que le St-Esprit procède du Père par le moyen du Fils, *per Filium,* tandis qu'il devait dire et du Fils, *et e Filio*, ce que ces théologiens se mettaient à soutenir de toute la force de leur savoir. Et ici encore la *mystification* ourdie au fond des Espagnes par le clergé Gotho-Vandale, exerce son empire pernicieux. Dans une de ces *Répréhensions*, comme elles y sont appelées, Charlemagne affirme que le *Filioque* était compris dans le symbole dès le jour de sa promulgation à Constantinople : « Que Taraise n'a pas une fois juste, parce qu'il professe dans le document où il expose sa croyance, que le Saint Esprit procède du Père par le Fils, et non pas du Père et du Fils comme l'enseigne la foi du symbole de Nicée » [1] (*Patrol. Migne, t. 98, pp. 1247-1254.* Voyez les *Pièces justificatives* à la fin du volume).

Quelle différence se trouve-t-il entre la procession *per Filium* (par le Fils) et *e Filio* (du Fils) ? Sont-elles identiques ou non ? Si non, en quoi consiste leur différence ? Ici le cas est terrible. Rapporter ce qui a été dit, soutenu et développé de divers côtés serait composer un traité spécial rempli de subtilités très compliquées de grammaire et de dialectique scolastique. Il me suffit de dire ici que, d'après le jugement de Lequiens, cité par le docteur Neale (p. 1154), Tarasius et Adrien par le *per Filium* entendaient parler de la mission temporaire, et non de l'émission ou procession prééternelle ; mais, comme il ne dit pas en quel endroit de ses ouvrages on peut rencontrer cela, je n'ai pas pu retrouver les détails de son exposition. J'y toucherai plus loin en parlant du témoignage d'Anastase le Bibliothécaire.

Adrien, dans sa réponse, se met d'abord à citer divers extraits des ouvrages des S.S. Pères grecs et latins, dont une grande partie était falsifiée dès son temps, comme nous le montrerons dans la suite, et il continue sur le même sujet dans le chapitre II de la même *Action*,

1. Ceux qui s'occupent d'histoire ecclésiastique savent que sous la dénomination de concile de Nicée est compris aussi celui de Constantinople.

ainsi que dans le chapitre III de la XVI[e] *Action*, dont la suite se trouve détachée et placée après le chapitre 51 à la page 1273 [1]. Après tout cela, il ne restait à Adrien que d'exprimer son opinion. Nous nous trouvons, direz-vous, en bonne voie pour apprendre bien des choses qui doivent jeter beaucoup de lumière sur cette question. Mais voilà que devant nos pas s'ouvre un gouffre béant. Des quatorze articles qui expriment l'opinion d'Adrien sur ce cas particulier, il n'en reste que trois ; les autres, au nombre de onze, qui suivaient, ont disparu. Au XV, Adrien commence à entrer de nouveau dans l'autre question, celle qui regarde le culte des Images. Que sont devenus ces onze chapitres ? Qui les a détruits ? Celui qui se trouvait intéressé à leur disparition. *Is fecit cui prodest*. Celui qui fit encore disparaître du Code qui contenait les lettres des Papes toutes les pages qui comprenaient l'espace de 170 années : matière dont nous parlerons plus amplement dans la suite. Ce délit de la réponse d'Adrien est patent, flagrant, indéniable. S'il y a quelque chose à y opposer, qu'on le produise, on y est toujours à temps. Cette considération corrobore ce que Photius dit dans son épître au métropolitain d'Aquilée à ce propos. Dans cette épître, après avoir fait mention de ce qui regarde la croyance de Léon III, il y ajoute : « mais Adrien encore, celui qui a gouverné le même siège apostolique, dans sa réponse au Très Saint Patriarche *Tarasius* montre clairement et solennellement qu'il professe que le St-Esprit procède du Père et aucunement du Fils ». S'il en était autrement, Photius oserait-il écrire une telle chose au métropolitain d'Aquilée, chose qui pouvait être facilement contrôlée dans les minutes conservées aux archives de Latran ? Outre que, cette espèce de lettre était une encyclique comme celles adressées partout où l'on croyait nécessaire de les communiquer [2].

A tout cela il faut encore ajouter une autre considération d'une importance capitale, qui n'a pas été remarquée, autant que je sache, par ceux qui se sont occupés de ces questions, et qui à elle seule pourrait suffire pour tout le reste. Si la réponse d'Adrien était favorable aux prétentions de Charlemagne, quel besoin avait-il de

1. Dieu sait combien de manipulations a subi ce code des Capitulaires en cet endroit qui s'occupe de la Procession, pour arriver à cette confusion. En effet, ce point que nous signalons ici n'est pas le seul dans ces diverses Actions que nous citions, où la question de la Procession soit entremêlée et enchevêtrée avec celle du culte des images, pendant que dans les pages précédentes tout marche régulièrement.
2. Honneur à M. Hergenrother qui, dans sa vie de Photius, ne fait aucune objection contre le contenu de cette lettre.

convoquer un concile à Aquisgranum en l'an 809, pour examiner la question et la faire triompher à son gré ? Mais il fut trompé dans ses espérances, comme le prouve la disparition de ses actes. L'Occident septentrional n'était pas encore gagné considérablement à cette innovation. Si la réponse d'Adrien était favorable aux prétentions de Charlemagne, pourquoi les légats qu'il avait envoyés près de Léon III, sucesseur immédiat d'Adrien, pour le gagner à ses opinions, n'ont-ils aucunement mentionné cette réponse parmi les autres arguments qu'ils y étalaient, si ce n'est parce qu'elle était défavorable à ses prétentions ?

§ IX. — Léon III et Charlemagne.

Dans le volume 129, p. 1258-59, de la Patrologie de l'abbé Migne, se trouvent quelques lettres de Léon III, particulièrement adressées à Charlemagne, et réciproquement une qui est adressée par Charlemagne à Léon : là Charlemagne, au chapitre troisième, se met à désapprouver les décisions du septième concile œcuménique, particulièrement sur le culte des images, et en même temps à critiquer fortement le patriarche Taraise pour avoir émis, dans ses lettres aux patriarches d'Orient, l'opinion que le St-Esprit procède du Père par le moyen du Fils, ce qu'il avait déjà écrit dans sa lettre à Adrien I^er^. Cependant il est curieux de voir, dans le premier chapitre de cette lettre, ce qui suit : « Nous croyons à un seul Dieu, etc., et au St-Esprit, vrai Dieu, qui procède *du Père* », sans y ajouter *et du Fils*. De cette contradiction entre le chapitre premier et troisième, je présume que le premier n'appartient point à Charlemagne, mais probablement à Alcuin ou à quelque autre des docteurs occidentaux, qui tenait, en ce qui regarde la procession du St-Esprit, à ce qu'on professait en Orient et encore en Italie. Il s'y agit encore de l'Adoptianisme, chose dont le septième concile ne s'est nullement occupé, mais qu'Alcuin à fortement combattu (Voir *Fr. Monnier*, tout le chap. I^er^ de la seconde partie) ; et que ce soit là la dernière observation en ce qui concerne Alcuin.

Le branle en était donné. A Adrien I^er^ succéda Léon III ; et ce fut alors que des moines occidentaux, résidant au mont des Oliviers, près de Bethléem, s'adressèrent à Léon III pour se plaindre de ce que le clergé de Bethléem les avait fortement réprimandés de

chanter à l'église le symbole avec cette addition. Ils le supplient donc, par une requête, de rapporter ce cas à Charlemagne, dans la chapelle duquel ils avaient entendu chanter le symbole avec le *filioque*. A côté de cette requête, qu'on peut trouver dans le même volume de Migne, à la même page, on voit encore une lettre de Léon à Charlemagne, par laquelle il lui recommande cette affaire, et à la fin de laquelle il ajoute une exposition de la foi, calquée sur le symbole attribué à St-Athanase, garni du *filioque*. Léon y dit encore avoir envoyé cette exposition à ces moines, afin que ceux-ci et tout le monde sache à quoi s'en tenir sur la foi. Il y ajoute que sous la même enveloppe il lui envoie une copie de ce même symbole qu'il a envoyé à ces moines, pour l'éclairer lui aussi sur le même objet.

Dans cette requête, ces moines disent qu'il faut croire à la procession *et e Filio*, parce que : premièrement ceci est formellement exprimé dans la règle monastique de St-Benoît, qui leur avait été donnée par Charlemagne lui-même, « Je crois au Saint Esprit vrai Dieu procédant du Père et du Fils » deuxièmement parce que la même chose est enseignée dans le Dialogue que S.S. Léon III leur avait donné ; troisièmement parce qu'elle est contenue dans une homélie de St-Grégoire de Rome sur l'octave de Pâques, qui leur avait été donnée encore par Charlemagne ; quatrièmement parce qu'elle est contenue dans le symbole de St-Athanase. Pour ce qui regarde ces deux derniers points, j'en parlerai dans la suite. En ce qui touche la règle monastique de St-Benoît, Lequiens, dans la première de ses dissertations sur les écrits de St-Jean Damascène (§ 18), fait la remarque que, dans aucun des anciens codes qu'il a visités, il n'a rencontré ce *filioque*, ni même aucune mention de ce symbole d'Athanase. Je n'ai rien pu rencontrer dans l'édition des œuvres de Léon III par Migne, qui ait trait au dialogue qu'il aurait envoyé à ces moines.

§ X. — Prétendu Symbole de Léon III, érection des écussons d'argent.

Je passe au prétendu symbole attribué à Léon III. Si Léon avait adressé une telle déclaration à Charlemagne, quel besoin aurait-il eu de convoquer un concile à Aquisgrane pour examiner cette question, et par suite d'envoyer à Léon III une mission de trois théologiens, présidée par l'abbé Smaragdus, pour engager son

consentement à la double procession ? Les actes de ce concile, que divers historiens ont considéré comme un des conciles les plus importants célébrés dans les Gaules, ont disparu, pendant que d'autres d'une importance bien inférieure ont été soigneusement conservés. Il paraît que les arguments et les preuves des opposants au *Filioque* ont été bien forts, c'est pourquoi on a détruit ces actes. C'est ce qui est aussi arrivé aux actes du concile de Gentilly, dont nous parlerons à l'appendice A ; comme l'on a fait en mutilant la réponse d'Adrien à Charlemagne, comme l'on a fait des lettres de Jean VIII, ainsi que nous le prouverons dans la suite. (Voir in-extenso l'ouvrage de Théophane *Tractatus de processione Spiritus Sancti*, ou sa traduction en grec dans le *Elegchon*, t. 2, p. 83).

Je ne puis pas rapporter ici les détails de la conférence qui eut lieu entre Léon et ces délégués de Charlemagne, qui tâchaient de toutes façons de l'amener à approuver leurs opinions. On peut les retrouver dans presque toutes les collections des conciles, notamment dans celle de Labbe (*ad. an. 809, t. VII, p. 1194* et seq). Le résultat définitif fut que Léon désapprouva l'insertion du *Filioque* dans le symbole de la foi, et qu'il recommanda fortement de l'extirper. Sur la demande des délégués, de quelle manière l'on devait procéder à cette opération, sans exciter de grands mécontentements parmi les Francs, qui en étaient fort entichés, il leur donna le conseil de cesser totalement de chanter ou de réciter le symbole dans l'église du palais de Charlemagne, disant qu'ainsi l'exemple serait suivi des autres églises du royaume. De cette façon l'interpolation tomberait en désuétude, puis s'oublierait avec le temps. Même pour encourager à la pratique de ce conseil, il promit d'en faire de même à Rome, quoique l'interpolation n'y eût point pénétré. Je donne cette dénomination à ce fait, et non celle d'addition dont on use communément. Elle lui aurait convenu si une autorité compétente, un concile œcuménique, avait régulièrement décrété son insertion. Que ce fut à tort ou à raison, c'est une question à part. Mais puisque ceci a été commis et maintenu sans participation, et même contre le jugement des plus grandes autorités ecclésiastiques, celles des églises de Rome et de Constantinople, c'est là le nom qui lui convient. (Voir *Ffulkes, Christ. divis.* dernier chapitre).

Après cette tentative de Charlemagne, Léon condamna la double procession [1], non seulement à cause de l'insertion irrégulière du

1. Cette condamnation prononcée par Léon III a fait tellement d'impression sur

Filioque dans le symbole, comme veulent le faire entendre ceux qui le préconisent, mais à cause de l'inadmissibilité radicale de ce dogme. Il fit graver, sur deux tables ou écussons d'argent, le symbole décrété à Nicée et à Constantinople, dans son état primitif et immaculé, en grec et en latin. Il y ajouta sur la base ces paroles à jamais mémorables :

HAEC LEO POSUI AMORE ET CAUTELA ORTHODOXAE FIDEI

TADE LEON ETHEMHN DI AGAPHN TE KAI PROPHYLAKHN ORTHODOXOU PISTEOS

« Moi Léon, j'ai fait graver ceci par amour et sauvegarde de la foi orthodoxe ». Il apposa ses boucliers dans l'église de St-Pierre au Vatican, suspendus au-dessus du tombeau de St-Paul.

Ce fait, dont la portée est immense, ne supporte aucun doute sur son authenticité. Il est consigné par Anastase le Bibliothécaire, qui fut contemporain de cet événement, dans sa biographie des Papes (*chap. 84*), et aussi par les trois Pierre, Pierre Abélard dans son opuscule : *Sic et Non (chap. IV, édit. Migne, p. 1336)* ; Pierre Lombard, évêque de Paris, dans ses sentences (*Liv. Ier, distinct. 11, chap. 2*), et Pierre Damien, évêque d'Ostie, dans le trente-huitième de ses opuscules, qui traite de la procession du St-Esprit. Au chapitre II celui-ci dit, entre autres choses, que de son temps (vers le milieu du XIe siècle) ces boucliers se voyaient encore à cette même place.

Que l'on vienne, à présent, nous parler d'un symbole spécial de Léon, trompettant à tout le monde, et *en d'autres lieux encore*, l'excellence du *Filioque*. Ce symbole est, d'après son titre, adressé à toutes les églises d'Orient ; or est-il possible que dans aucune de ces églises on n'ait conservé, au moins, la mémoire de l'envoi d'une telle relique ? [1] On le trouve encore adressé *ad Carolum Augustum*, avec l'exorde suivant :

l'esprit de Canisius, dont nous avons parlé plus haut, qu'il a pensé que si Alcuin a qualifié l'addition du Filioque d'hérésie espagnole, il ne faisait en cela que se conformer à la décision de Léon III. Le bon Canisius péchait par anachronisme, puisque Alcuin mourut en 804 et que Léon prononça la condamnation de cette addition en 809. (Zernicav., t. I, p. 410). Peu nous importe l'anachronisme, mais la considération qui en découle nous suffit pour montrer la grande portée que Canisius attribuait à cette réprobation de Léon.

1. Voici le texte de ce symbole tel qu'il se trouve dans les Epitres de St-Léon, de la collection Migne :

SYMBOLE DE LA FOI ORTHODOXE
ECRIT PAR LE PAPE LEON

« Nous vous envoyons le présent symbole de la foi orthodoxe, afin que vous aussi, et le monde entier avec vous, reteniez droitement et inviolablement la foi qu'enseigne l'Eglise Romaine, Sainte, Catholique et Apostolique ».

« L'évêque Léon, serviteur des serviteurs de Dieu, à toutes les Eglises orientales.

Nous nous envoyons le présent symbole de la foi orthodoxe, pour que vous-mêmes, avec le monde entier, conserviez droitement et inviolablement la foi telle que la proclame l'Eglise de Rome, sainte, catholique et apostolique. Nous croyons la Sainte Trinité, c'est-à-dire, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, un seul Dieu tout-puissant d'une seule substance, d'une seule essence, d'une seule puissance. Créateur de toutes les créatures ; de qui, par qui et en qui tout existe : le Père existe de lui-même, et n'est pas issu d'un autre ; le Fils est engendré par le Père, vrai Dieu de vrai Dieu, vraie lumière de vraie lumière, et ils ne sont pas cependant deux lumières, mais une seule lumière ; l'Esprit Saint qui procède à égalité du Père et du Fils, consubstantiel, coéternel au Père et au Fils. Le Père est pleinement Dieu en lui-même, le Fils pleinement Dieu né du Père, l'Esprit Saint pleinement Dieu procédant du Père et du Fils. Nous ne reconnaissons pas cependant trois Dieux, mais un seul Dieu Tout-puissant, éternel, invisible, immuable, qui est tout entier présent partout, non pas divisé en parties, mais tout en tous, non pas localement mais personnellement, qui sans mutation de soi-même a créé les choses muables et gouverne les créatures, demeurant toujours ce qu'il est, auquel nul accident ne pourra s'ajouter parce que la nature simple de la Divinité n'est pas susceptible d'addition ni de diminution, parce qu'il est toujours ce qu'Il est, Celui qui tient toujours le premier rang, Celui qui a l'éternité, Celui pour qui être, vivre et comprendre est même chose. Et ces trois sont un seul Dieu. Ces trois sont le même Dieu et Seigneur, vraie et éternelle Trinité dans les Personnes, vraie et éternelle unité dans la substance, parce que la substance est une, Père et Fils et Saint Esprit. Mais cette Sainte Trinité n'est pas davantage dans les trois personnes énoncées ensemble que dans une seule personne, quelle qu'elle soit, que l'on nomme une seule fois, puisque chaque personne est pleinement substance en soi, n'y ayant cependant pas trois substances mais un Dieu, une substance, une essence, une éternité, une grandeur, une bonté, Père, Fils et Saint Esprit.

Et le Père n'est pas autre en nature que le Fils ou l'Esprit Saint, ni le Fils et l'Esprit ne sont autres que le Père en nature : ils ont une seule nature. Mais autre le Père selon la personne, autre le Fils selon la personne, autre l'Esprit Saint selon la personne. Dans le Père, l'éternité ; dans le Fils, l'égalité ; dans l'Esprit Saint, le nœud de l'éternité et de l'égalité. Tous sont un en substance et en essence, en toute-puissance et en divinité. De même en effet que la même Sainte Trinité est inséparable dans sa substance, elle est inséparable dans ses opérations, quoique les opérations de Dieu soient appropriées à telle ou telle personne, comme on attribue au Père la voix qui a résonné des cieux au-dessus du Christ lors du Baptême : de même, le fait d'assumer l'humanité n'appartient qu'à la personne du Fils et à l'Esprit Saint on associe de façon particulière cette colombe dont il prit la forme pour descendre au-dessus du Fils baptisé dans son humanité. Toutefois, il ne fait pas de doute que c'est la Sainte Trinité toute entière qui a opéré cette voix et cette colombe à propos de l'humanité du Christ, puisque les œuvres de la Trinité sont indivisibles.

Nous croyons que le même Fils et Verbe de Dieu, éternellement né du Père, consubstantiel au Père en tout, est né dans le temps du Saint Esprit et de Marie la

La jactance même de ces expressions en décèle la *forgerie*. Est-il possible que Léon III s'exprimât de cette façon, lui qui dans les discussions qu'il avait eues, avec les légats de Charlemagne, avait parlé avec tant de réserve et de circonspection ? Ce prétendu symbole, se trouve en flagrante contradiction, avec la relation des discussions laissées par l'abbé Smaragdus, chef de cette mission, et la conclusion qui s'en suivit, outre le monument de l'érection de ces boucliers qui couronne cette œuvre ; chose bien authentique. Et néanmoins j'ai rencontré diverses fois la citation de ce symbole comme quelque chose d'authentique et de sérieux.

Fleury, dans *le chap. 48 du liv. 45* de son histoire, parle de cette mission d'après la relation d'Éginhard, chapelain et biographe de Charlemagne, et ne dit rien d'un tel symbole : « Au mois de novembre, dit-il, de l'année 809, Charlemagne tint un concile à Aix-la-Chapelle, où l'on *traita* la question à savoir si le St-Esprit procède du Fils comme du Père, question qui avait été premièrement agitée à Jérusalem, par un moine nommé Jean. Pour la décider l'Empereur envoya à Rome etc. » On présume que ce moine ne devait être autre que St-Jean Damascène, qui fit des remontrances à ces moines occidentaux, pour cette nouveauté de l'addition. Le plus probable est que ces moines doivent avoir écrit aux théologiens des Gaules, et par leur intermédiaire à Charlemagne, sur cet accident ; ce qui avec d'autres motifs qu'il serait trop long de rapporter ici, motiva le concile d'Aquisgrane, dont nous avons déjà parlé.

Quant à ce pseudo-symbole de Léon, et à tout ce qui regarde la

Vierge et possède ainsi deux naissances : l'une, éternelle de son Père, l'autre, temporelle, de sa mère ; le Fils de Dieu a été conçu dans sa chair d'une conception véritable, et il est né dans sa chair d'une vraie naissance ; nous le confessons vrai Dieu conçu et vrai Dieu né, vrai Dieu et vrai homme, un seul Christ Fils unique de Dieu, premier et parfait en ses deux natures, dans la singularité d'une personne unique, impassible et passible, mortel et immortel, crucifié dans notre faiblesse, et vivant toujours dans sa force ; il est mort dans la mort de sa chair et a été enseveli, et il est revenu des enfers, ressuscitant le troisième jour après avoir condamné et dépouillé le prince de toute iniquité ; dans le triomphe de sa gloire, il est monté au ciel sous les yeux de ses disciples, et s'est assis à la droite du Père, c'est-à-dire de la majesté divine, d'où il va revenir juger les vivants et les morts ; les impies le verront, siégeant en juge, dans la forme sous laquelle il a été crucifié, non pas dans l'humilité qu'il avait, souffrant son injuste jugement, mais dans la gloire qu'il va revêtir, pour juger en toute justice le monde. La vision éternelle de Sa majesté est la béatitude de tous les saints.

Qui ne croit point les articles de cette foi juste, l'Eglise sainte, catholique et apostolique le condamne, qui a été fondée par Jésus Christ Notre Seigneur Lui-même, à qui appartient la gloire dans les siècles. Amen ».

correspondance de ces moines avec Léon, cela ne peut être que comme à l'ordinaire une *forgerie* des temps postérieurs, pour étouffer dans la conscience des Occidentaux, ce qui regardait le résultat de cette mission. Elle aboutit à tout le contraire de ce que Charlemagne et ses acolytes pouvaient en espérer.

§ XI. — Efforts des papistes pour expliquer le fait précédent.

Il serait curieux de voir les efforts, que font les modernes préconisateurs de la procession binaire, pour échapper à cette étreinte qui les étouffle. Les plus prudents de tous, en rapportant l'événement de la conférence, se taisent complètement sur le résultat définitif : celui de l'érection de ces écussons et de la souscription. C'est ce que fait Jean Alzog, dans son histoire universelle de l'Eglise § 207 (*traduct. française t. II p. 246*). M.A. Klee dans son histoire des dogmes (*trad. franc. de 1842 t. II p. 288*), en répétant le rabâchage ordinaire de ses prédécesseurs, a la pudeur de se taire sur ces écussons, dont d'autres tâchent d'obscurcir l'éclat et la signification.

L'abbé Fleury, dans son histoire ecclésiastique (liv. 45 ch. 48), parle de l'érection de ces écussons contenant le texte primitif du symbole, mais il se tait sur la souscription de Léon, qui en forme, pour ainsi dire, la sanction. Cependant cette réserve l'abandonne, et au chapitre 40 du livre 53, il y revient. Si Léon, y dit-il, a fait graver sur ces écussons le symbole de la foi sans l'addition du *Filioque*, cela n'importe en rien pour la question : « Il y a bien de la différence entre dire, que le St-Esprit procède du Père sans parler du Fils, et nier expressément qu'il procède du Fils ». C'est un bien anodin *truïsme* [1] ; un symbole est une déclaration, et non une dissertation où l'on doit spécifier les cas contraires ou parallèles. Il y est dit que l'existence du Fils dérive du Père sans y ajouter *et non du St-Esprit* ; s'en suit-il qu'il dérive du St-Esprit, aussi bien que du Père ? Cet amusant *truïsme* ne peut être de la part d'un Fleury qu'une espèce d'acquit d'obéissance, *propter metum Judæorum*. Nous rencontrerons une semblable ineptie dans la troisième partie de ce travail.

Baronius, dans ses annales, parle de cette espèce de sanction,

1. C'est le comte de Maistre qui a emprunté ce mot au vocabulaire anglais : je m'en sers après lui.

mais pour en affaiblir la portée, il la met en l'air comme une remarque impersonnelle, pendant qu'il devait la désigner, comme venant de la part, et de la bouche de Léon lui-même. La plupart de ceux qui se décident à mentionner ce mémorable événement, ne se rapportent qu'à Anastase le Bibliothécaire, qui dans sa citation ne précise pas, si ces paroles sont de Léon ou d'Anastase lui-même. Là, Baronius (*ann. 808*) nous dit que par l'érection de ces écussons, Léon entendait seulement condamner les Francs qui avaient osé insérer l'addition, sans en avoir préalablement demandé la permission. Mais lui-même a vu, lu et publié quelques pages auparavant, le contenu de la conférence des légats de Charlemagne avec Léon III, où il s'abritait sous la défense expresse, absolue, impérative du concile d'Ephèse, par laquelle il était ordonné de n'attenter en rien, au symbole promulgué à Nicée et à Constantinople, de n'en rien retrancher, de n'y rien ajouter. Son annotateur Pagi dit dans le même endroit, que Léon, quoique adoptant dans sa pensée la double procession, se décida néanmoins à prendre ce parti, *ne Græcos alienaret*, pour ne pas s'aliéner *les* Grecs ; mais la souscription jure avec cette affirmation ; elle est trop solennelle, pour laisser place à une telle supposition. Pagi aurait plus convenablement fait de dire : *ne a Græcis alienaretur*, pour ne pas s'aliéner *des* Grecs, c'est-à-dire de l'Orthodoxie elle-même. D'autres vous disent que Léon désapprouvait l'insertion du *Filioque*, comme faite irrégulièrement, mais qu'il en approuvait la doctrine. Ceci jure avec les paroles *pro amore et cautela orthodoxæ Fidei*. La foi orthodoxe est celle qui est contenue dans le symbole qui précède, et non dans les opinions des uns et des autres, contre lesquels fut érigé ce monument. Des auteurs protestants même se laissent entraîner par ces puérilités.

Bellarmin nous enseigne gravement, que Léon a fait exposer de cette manière le symbole primitif, sans l'addition, afin que les Orientaux ne puissent croire, que les Occidentaux le réprouvent quand il est dépourvu de cette addition (*de Christo lib. II cap. 27*). Tel est le sens général de son dire, traduit par Zernicavius (*t. I^er^ p. 431*). Je n'ai pas pu avoir à ma disposition le texte latin, pour voir si Bellarmin a exactement recouru à ces puérilités. Lorsque dans un contrat, dans une déclaration, quelqu'un ajoute arbitrairement une clause nouvelle, ou modifie celle qui existe, il ne désavoue pas ce document, mais au contraire, tout en tentant de le corrompre, il le confirme. Les Orientaux, si stupides qu'on les suppose, étaient en état de comprendre cette donnée du sens commun élémentaire. En

quelle détresse devait se trouver l'esprit d'un Bellarmin, pour n'avoir autre chose à faire que de mettre ces inepties au compte de Léon III !

Le dominicain Combefisius dit que Léon a agi de cette manière, sous la crainte d'être accusé, par les Grecs, d'impiété. De quelle impiété pouvait-il être accusé, quand à Rome et en Italie, on n'avait encore ni professé ni adopté l'addition, et que le symbole était récité dans son état immaculé ? Et ne devait-il pas plutôt avoir à craindre les Francs, lorsque par sa souscription au bas des écussons, il foudroyait leurs prétentions ? Il devait craindre, mais il surmonta pourtant sa crainte, malgré la terreur que lui inspirait Charlemagne, pour d'autres motifs dont je ne puis m'occuper ici [1].

1. Parlant du voyage que fit Charlemagne à Rome, pour y rétablir l'autorité si chancelante du pape Léon III, M. Francis Monnier s'exprime dans les termes suivants :

Franchissant rapidement Orléans et Paris, Charles se rendit à Mayence, où il tint un placite général. C'est de là qu'il se dirigea en Italie. Ses filles, ses fils Charles et Pépin, une brillante escorte de seigneurs, d'évêques, de clercs appartenants aux principaux monastères, l'accompagnaient avec de magnifiques présents pour le pape, témoignages de la prévoyante reconnaissance du roi des Franks.

Une armée, commandée par son fils Pépin, le suivit. On fit à Ravenne une halte de sept jours. En quittant cette ville, Charles ordonna à Pepin de descendre avec son armée dans le Bénévent, d'y prendre ses positions, et de surveiller attentivement l'impératrice Irène, dont la puissance allait souffrir au milieu des changements qu'on préparait. Au premier mouvement de la cour de Byzance, Pépin devait envahir la Sicile. Charles le garda avec lui jusqu'à Ancône, pour lui donner ses dernières instructions.

Il arriva le 24 novembre à Nomento. Léon l'avait prévenu et soupa avec lui. Il le quitta sur le soir, pour être prêt, le matin du jour suivant, à le recevoir avec tout son clergé sur les escaliers de Saint-Pierre, alors situé hors des murs de la ville. Il lui tendit la main pour l'aider à descendre de cheval, et l'introduisit dans l'église, en le remerciant de sa venue, au milieu des chants religieux. Le 1[cr] décembre, le roi réunit une grande assemblée, membres du clergé et seigneurs de Rome, seigneurs et évêques de son cortège, peuple même. Il dit, en ouvrant la discussion, qu'il n'était venu à Rome que dans l'intention d'accomplir un devoir, en examinant les accusations portées contre le souverain pontife. Personne n'osa se présenter pour les soutenir. Léon III se rendit alors dans l'église de Saint-Pierre ; il monta en chaire, prit le livre des Evangiles, et prononça en présence d'une foule immense une formule de serment.

Il eût été facile de terminer le procès de Léon III, mais la pensée de tous se portait ailleurs. Dans la dernière séance de cette assemblée, le pape, les évêques, et des hommes du peuple, représentèrent à Charles qu'une femme gouvernait l'empire, qu'il était maître de cette Rome où les anciens Césars résidaient de préférence, que Dieu lui avait donné la Gaule, l'Italie et la Germanie, et qu'en conséquence il leur semblait juste, ainsi qu'à tout le peuple chrétien, de lui décerner le titre d'empereur. Charles répondit qu'il ne voulait pas s'opposer au désir des prêtres et de tout le peuple chrétien : il accepta.

Le jésuite Cichovius dit que Léon a pris ce parti dans la crainte que les Orientaux voyant qu'en Occident on modifiait le symbole pour lui faire dire *e Patre Filioque*, n'aient eux aussi, l'envie de dire *e Patre tantum* (du Père seulement). Tel est le résumé de cette ridicule observation. Mais, comment pouvait-il entrer dans l'esprit de Léon une telle incongruité, quand il savait que les Grecs tenaient comme une arme, comme un bouclier en même temps qu'une épée, les injonctions impérieuses du concile éphésien, et tant d'autres défenses, que je citerai dans un des appendices.

Dans l'examen de la question du fond, Cichovius après avoir épuisé tous ses arguments, de la valeur de celui-ci, les corrobore par l'admirable considération, que les divers miracles accomplis au sein de l'Eglise Romaine, prouvent la justesse de sa croyance à la double procession. Parmi ceux-ci, il cite le miracle d'un certain St-Stanislas qui a ressuscité un mort. Mais, qu'est-ce que cela, à côté du miracle de la translation de la maison de la Ste Vierge, de Nazareth en Dalmatie, et de là en diverses localités de la Romagne, et définitivement en la sainte ville de Lorette ? (*Cichovius, de processione Spiritus Sancti, quæst. IX, p. 95*). Qui peut douter de tout cela, quand l'auteur se sent appuyé par l'autorité d'un Baronius ? En vain un ami de celui-ci a tenté de le dissuader d'insérer, dans ses Annales, cette pérégrination. Il a tenu *bon* contre le tentateur, pour la cause du *bon* [1]. Lisez tout cela dans *Zernicavius t. II, p. 487-490*.

Labbe prétend que Léon, par tout cela n'entendait que donner une marque de respect à la vénérable antiquité. La question ne consiste point en cela, mais en ceci : Léon, dans le fond de sa conscience, admettait-il l'orthodoxie de l'addition, Oui ou Non ? Voilà où se trouve le nœud de cette discussion. Labbe, pour soutenir l'affirmative, prête à la pensée de Léon III le calcul d'un conseiller de Néron, lequel l'excitait à se défaire furtivement et sans bruit de sa mère, puis de lui ériger un temple, des autels, et autres marques éclatantes de sa piété. *Templam et aras et alia ostendandae pietatis* ! Expliquons-nous bien ; s'agit-il du vrai respect ou du faux ? Le vrai respect ne consiste point à montrer sa vénération pour une personne, pour une idée, par des apparences de déclaration solennelle, puis dans sa conduite privée de la mépriser. Il ne consiste point à donner des marques d'assentiment en public, puis en cachette de s'en moquer. Et c'est ce jeu indigne, que Labbe veut

1. Boni causa.

attribuer à Léon III ! Mais quand est-ce que la fine réplique a manqué à des gens qui veulent, à tout prix, chicaner contre l'évidence même ? Lorsque le loyal Hergenrother touche à cet événement, dans ses notes sur la sainte Mystagogie de Photius, il ne s'aventure pas à parler de lui-même, mais comme par acquit de convenance, il se borne à renvoyer aux deux apostats : Beccus et à Allatius dont nous nous occuperons plus tard. [1].

§ XII. — Conclusions qui résultent du fait de l'érection des boucliers d'argent.

Il y a certains événements dans l'histoire ecclésiastique, et celui dont nous nous occupons ici tient la primauté, il y a de ces événements, qui sont des questions de vie ou de mort, pour l'infaillibilité. Comment faire pour la sauver de ces coups fatals ? Le comte Joseph de Maistre, dans son ouvrage *du Pape*, nous a montré, en succinct, le remède dont on se sert en pareilles occasions, là où il s'occupe de la chute du pape Honorius dans l'hérésie : Plier les phénomènes, c'est-à-dire, tordre les faits tels qu'ils nous sont présentés par l'histoire, pour les faire cadrer avec ses intentions. Pliez les faits, autant que vous voudrez, il suffit de ne pas falsifier les textes où ils sont attestés, et c'est à quoi les vôtres ont souvent recouru. Pliez les autant que vous voudrez, la saine et loyale critique est tellement forte, qu'elle les redressera à l'instant dans leur droiture, qui est la vérité. Mais si le chêne ne s'y prête point ? alors la hache, la cognée : niez le fait totalement.

Heureusement que ces attestations des trois Pierre sont indéniables, indiscutables ; et c'est sur ces trois pierres que les têtes sifflantes du mensonge seront broyées sous le talon de la vérité. Mais, si ces auteurs eussent négligé de rapporter ces particularités, si leurs ouvrages eussent été perdus, si ce fait n'eût été rapporté que par le seul Photius dans sa Divine Mystagogie, on n'aurait plus eu

1. Toutes ces ambages et inepties affectées du même genre ont été répétées, sous diverses formes par nos papicoles contemporains, les abbés Jager, Tosti, Perrone et « tutti quanti ». Ils ont été suffisamment flagellés par Stephan Kara-Theodori, dans ses Réfutations du papisme, par Sophocle Iconomos, dans son édition des Amphilochies de Photius, et par J.N. Valetas, dans son édition des Epîtres de Photius.

besoin de recourir à ces inepties. Vite, pour sauver la sacrosainte infaillibilité, on aurait dû dire que ceci n'avait pu être qu'une sotte fable inventée par Photius ; ou que s'il y avait eu quelque chose de réel, cela avait dû être travesti par ce schismatique. C'est ce que fait le cardinal Maï, pour un autre fait dont nous allons nous occuper plus loin.

Nous disions que ces écussons furent placés par Léon III, dans l'église de St-Pierre, et suspendus au dessus du tombeau de St-Paul qui s'y trouve, puis qu'au onzième siècle, ils ont disparus. Dans cet entre-temps, il arriva un accident bien intéressant et pour ainsi dire miraculeux. Le Vatican et l'église de St-Pierre se trouvaient alors hors les murs, du côté de la porte d'Ostie. Peu de temps après cette manifestation de Léon III, et sous le Pontificat d'un de ses successeurs Léon IV, des corsaires Sarrasins, en remontant le Tibre, pénétrèrent par surprise jusqu'aux murs de Rome, du côté de cette porte, et pillèrent tout ce qui se trouva à leur portée. (*Fleury, liv. 48 ch. 36*). C'est depuis cet événement que Léon IV élargit les murs de la ville, pour comprendre le Vatican dans l'enceinte de Rome, d'où cette partie fut appelée : *cité Léonine*. Comment ces écussons d'argent massif échappèrent-ils à leur rapacité ? Ne pourrait-on dire avec des expressions communes en de telles occasions, que ces Sarrasins furent frappés d'aveuglement, ou que le soin que l'on prit pour les sauver, à la première alerte, dès l'approche à l'improviste de ces barbares, fut un fait providentiel ? Si ce monument avait disparu à peine érigé, et pas assez connu pour laisser des traces ineffaçables dans la mémoire des hommes, qui sait, si cette tradition eût pu échapper à la destruction du temps ?

Devant une telle démonstration de la permanence de ces écussons en cet endroit, jusqu'au delà de la moitié du onzième siècle, laquelle manifestait l'attachement des papes et du peuple de Rome à l'ancienne foi, que répond Beccus, un des grecs convertis au *Filioque*, après les invasions des croisades ? Le voilà : « pourquoi se sont-ils comportés de cette façon ? Certainement pour montrer que leur piété ne consistait pas dans les mots, mais dans la pensée ; s'il n'en était pas ainsi, ils n'auraient pas hésité à ajouter dans le texte de l'Evangile les mots qu'ils ont ajoutés dans le symbole » [1]. Alors pourquoi dans la suite ont-ils détruit le monument qui repoussait ces mots ? Pourquoi, si ce n'était, parce que les paroles de Léon III

1. Allatius, *Graecia orthodoxa*, t. 1. De Unitate ecclesiarum, p. 173. Je reviendrai sur ce Beccus, lorsque nous en arriverons à la falsification qu'il a commise sur un passage de Saint-Grégoire de Nysse.

étaient la *damnation* même de cette pensée ? Remarquer cependant la démence du renégat : on peut se permettre d'altérer le texte même de l'Evangile, pour le faire cadrer avec ses pensées ! Ce Beccus, pour me servir d'une expression de St-Jean Chrysostome, ce Beccus, sans s'en apercevoir, prophétisait comme Caïphe, il prophétisait l'avenir lorsque le papisme arrivé au comble de son délire, produit fatal de ses succès, mettrait la main sur le Nouveau Testament et en modifierait les textes, au soutien de ses calculs ; lorsque ses théologiens déclareraient que le Pape est le maître des SS. Ecritures, et qu'il peut en disposer à son gré. Je parlerai de ceci en une autre occasion, car on ne peut tout dire à la fois. Pour n'en citer pourtant qu'un spécimen, je dois rapporter les deux cas suivants.

Dans l'abjuration de la religion évangélique, comme elle y est qualifiée, que les jésuites on fait signer à ce fameux Frédéric-Auguste électeur de Saxe, pour être reconnu comme roi de Pologne, ils lui faisaient professer entre autres choses dans l'article X : « j'avoue que le pape a le droit de modifier l'Ecriture, de l'augmenter, de la diminuer, d'après sa volonté. » (Voir *Histoire des Cours européennes pendant le dix-huitième siècle, par Fœrster*, cité dans le *Fremdenblatt* de Vienne, au commencement de janvier 1870). Dans la formule d'abjuration qu'on imposait à ceux, qui de gré ou de force, abjuraient le protestantisme en Bohême et en Moravie, il est dit dans l'article troisième : « si le Pape énonce, établit et promulgue un dogme nouveau, qu'il soit renfermé dans l'Ecriture ou non, nous croyons et nous professons que ce dogme est sacré et divin etc » ; et dans l'article onzième « Nous croyons et nous professons que le Pape a le droit de modifier les Ecritures, d'en retrancher ou d'y ajouter ce qu'il veut et même de les brûler tout entières ». (Voir l'opuscule, *La Destruction du protestantisme en Bohême, par Rodolphe Reuss 1868, Strasbourg, p. 118-120*).

§ XIII. — Nicolas Ier et Photius.

Après Léon III se sont succédés divers papes qui ont maintenu son engagement avec les légats de Charlemagne, jusqu'à Benoît VIII qui le premier le viola. D'autres encore se sont tenus à la doctrine de l'Orthodoxie jusqu'à Léon IX. Parmi les premiers, on

compte Benoît III, dont parle Photius, dans sa divine Mystagogie (§ 88). Il y dit que Benoît III ordonna qu'on devait réciter le symbole de la foi non seulement en latin, mais aussi en langue hellénique, et qu'en même temps, par des lettres adressées aux patriarches d'Orient, il leur recommanda chaleureusement, de ne recevoir dans leur communion aucun pape qui dans ses lettres d'avènement n'aurait pas professé le symbole de Nicée et de Constantinople, sans aucune altération [1].

A Benoît III succéda Nicolas I^er^. Mais sur son compte il faut nous étendre un peu, car le sujet a besoin d'une élucidation attentive. Après le concile que Nicolas tint à Rome, au commencement de l'an 863, pour lui faire prononcer la condamnation et déposition de Photius, — événement dont les détails nous mèneraient trop loin, si nous nous en occupions actuellement —, celui-ci ne répondit que par ce que peut signifier le silence hautain d'un homme supérieur. Photius occupé, non seulement de l'administration de son diocèse, mais encore, ce qui était bien plus important, de l'édification de ses nouveaux convertis en Perse, en Arménie, en Mésopotamie, en Russie, en Bulgarie, se souciait peu des agissements du compère d'Isidore le Pécheur prince des faussaires et des falsificateurs [2], il le laissait faire et dire ce que son ambition effrénée lui suggérait.

1. Voir pour plus de détails dans les Monumenta graeca ad Photium pertinentia, par Hergenrother (Ratisbonne 1869), au chapitre contenu sous le titre *De origine schismatis*. Là on voit diverses narrations ayant trait à ces questions. Elles sont pour la plupart imitées ou copiées les unes des autres. Divers extraits s'en trouvent chez Allatius dans son *De perpetuo consensu*.

2. Le docteur Doellinger s'exprime à ce sujet dans les termes suivants :

Au commencement du neuvième siècle, aucun changement ne s'était encore introduit dans les rapports exposés ci-dessus, notamment en ce qui concernait l'autorité ecclésiastique en matière de foi. — Léon III assurait encore les évêques francs, envoyés vers lui, que loin de préférer son opinion à celle des Pères du synode de 381, auteurs des additions au Credo, il n'avait pas même la présomption de se comparer à eux. Il refusa en conséquence d'approuver, suivant le désir de ces évêques, l'intercalation du Filioque dans la confession de foi.

Mais alors vint à surgir, vers le milieu de ce siècle (845), la monstrueuse fabrication des décrétales d'Isidore, dont l'effet atteignit bien au delà des intentions de l'auteur. Cette fourberie amena lentement, mais progressivement, la transformation complète de la constitution et du gouvernement de l'Eglise.

Nous ne croyons pas qu'on puisse trouver dans l'histoire entière un second exemple d'une fiction qui ait aussi parfaitement réussi, et qui cependant ait été concertée d'une façon plus grossière. — Voilà trois cents ans qu'elle est dévoilée — mais les principes qu'elle devait vulgariser et réaliser en pratique, ont poussé de si profondes racines dans le sol de l'Eglise, se sont si bien identifiés avec le développement de la vie ecclésiastique, que la découverte de la fraude n'a point produit d'ébranlement durable dans le système en vigueur.

Ce ne fut que lorsque Nicolas étendit une main rapace sur ce dernier pays, ce n'est que lorsqu'il se mit à y lancer ses émissaires, pour y introduire des usages et des pratiques contraires à la tradition générale, et à la discipline particulière de l'Eglise d'Orient, afin de pouvoir par ces moyens détacher le peuple de l'obédience due à ses pasteurs légitimes et canoniques, ce ne fut qu'alors que Photius, pour éclairer ces convertis et pour repousser les tentatives ultérieures de Nicolas, se décida à se produire. Il fit assembler un concile à Constantinople au mois de janvier 866, lequel prononça la condamnation et la déposition de Nicolas. Il est donc radicalement

Environ cent prétendues décrétales des plus anciens papes — conjointement avec les écrits d'autres chefs de l'Eglise, et les actes de quelques synodes — furent à cette époque fabriquées dans les pays francs de la rive gauche du Rhin. Le pape Nicolas Ier à Rome s'en empara aussitôt avec avidité, et les fit servir de base, comme documents authentiques, aux nouvelles prétentions élevées par lui et ses successeurs. — Le seul but des auteurs de ces pièces fausses, était d'assurer aux évêques l'indépendance vis-à-vis de leurs métropolitains et autres pouvoirs ; de leur procurer l'impunité absolue, et d'exclure toute influence temporelle. Mais ils cherchaient à atteindre ce but à l'aide d'un accroissement si considérable de la puissance papale, que si l'Eglise se pénétrait de ces principes et les suivait jusque dans leurs conséquences, elle devait nécessairement prendre la forme d'une monarchie soumise au bon plaisir et à l'absolutisme d'un seul. La pierre angulaire de l'édifice de l'infaillibilité papale était déjà posée.

Ce qui devait surtout agir était ce principe que les décrets de tout synode avaient besoin de l'approbation ou de la confirmation du pape ; en second lieu : la déclaration que la plénitude de la puissance (ce qui comprenait par conséquent les questions de foi), appartenait au seul pontife de Rome, et enfin que les évêques n'étaient que les aides-servants de ce dernier, tandis qu'il était, lui, l'évêque de l'Eglise universelle.

Si l'évêque de Rome est donc vraiment du même coup celui de l'Eglise entière, si chaque évêque individuellement n'est que son vicaire, s'il est le seul et légitime organe de l'Eglise, il doit évidemment jouir de la prérogative de l'infaillibilité. On ne peut nier que, les décrets dogmatiques des conciles sans la confirmation du pape étant sans vertu, la marque divine d'une doctrine dépend de cet oracle unique : la supposition de la puissance illimitée de ce seul personnage sur l'Eglise entière renferme la pensée de son infaillibilité, comme l'épi renferme le grain. Aussi Pseudo-Isidore fait-il dire très logiquement à ses anciens papes : l'Eglise romaine demeurera immaculée et à l'abri de toute erreur, jusqu'à la fin des siècles.

Jadis, les savants versés dans la connaissance de l'antiquité ecclésiastique et du droit canon, des hommes, comme de Marca, Baluze, Constant, Gibert, Berardi, Zallwein, etc., s'accordaient unanimement à considérer comme radicale la transformation introduite dans la constitution de l'Eglise par Pseudo-Isidore : le nouveau droit avait, grâce à lui, remplacé l'ancienne législation de l'Eglise. Depuis lors des modernes ont affirmé, au contraire, que l'auteur n'avait voulu, à l'aide de sa fabrication, que codifier l'état de la constitution déjà existante, et lui donner une base écrite : même sans sa fraude, ajoutent-ils, le développement des institutions ecclésiastiques eût suivi la même voie.

faux que Photius ait pris cette voie comme une espèce de revanche contre Nicolas ; car trois années complètes s'étaient écoulées depuis l'agression de Nicolas ; les plaintes s'étaient accumulées contre sa conduite ; elles venaient de la Bulgarie, et de l'Italie et même des Gaules et des Pays-Bas. Je ne peux pas tout rapporter ici [1], mais ce qui regarde particulièrement le sujet dont je m'occupe ici, c'est que dans ce concile Nicolas ne fut ni condamné ni même accusé d'avoir adopté l'addition, ou d'avoir professé la doctrine qui s'y rapporte.

Hergenrother fait lui aussi la même remarque, dans ses annotations sur la *Divine Mystagogie du Saint-Esprit* de Photius, et il s'appuie sur Allatius et sur Baronius, dont il rapporte des extraits. (Voir *Migne, Patrologie grecque, t. 120, p. 378, note 70*).

C'est après la tenue de ce concile, que Photius adressa son encyclique aux patriarches d'Orient, pour leur signaler toutes les transgressions contre les canons, qu'enseignaient et commettaient les divers perturbateurs, qui arrivaient d'Occident en Bulgarie. Il arrive ensuite à la question de l'interpolation du *Filioque*, qu'il combat et qu'il flétrit de toute l'énergie de sa conviction. Il n'y dit rien de Nicolas. Et en effet Nicolas, dans ses *Responsa ad consulta Bulgarorum*, qui sont au nombre de 106, ne touche nullement à cette question. (*Migne, Opera Nicol., epist. 97, p. 978-1115*).

Il est vrai que, dans les consultations demandées par les Bulgares, une telle question ne figure point ; mais questions et réponses ne nous viennent que de sources latines, de la chancellerie romaine. Les Bulgares ont sans doute demandé des éclaircissements sur ce sujet, mais Nicolas doit leur avoir répondu dans le sens des Orientaux ; car il ne se souciait pas tant de dogmes, que d'étendre sur eux sa juridiction, ce qui l'intéressait surtout. Il est donc à présumer, que cela fut supprimé dans la suite. Quoiqu'il en soit, pouvait-il faire autrement, lorsque la réprobation d'Adrien I[er] était toute récente, et que les écussons de Léon se trouvaient encore là ?

1. Voir en attendant Valetas, p. 44 — Ffoulkes, *Christ. Divis.*, p. 15 — *Hypomnema Chardii ex Aventino*, p. 180. — Il faut encore chercher un ouvrage intitulé « Capitula diabolica », dont j'ai rencontré des citations dans mes lectures, mais que je n'ai pu avoir à ma disposition. — A d'autres époques mêmes recours à Constantinople adressés de l'extrême Occident : de l'Irlande. « Les Irlandais, dit Aug. Thierry, dans leurs cruels embarras, s'adressèrent à Constantinople, qui n'a pu rien faire évidemment à cause des distances, et des difficultés sans nombre, que les envoyés devaient rencontrer dans les pays intermédiaires. Ainsi un de leurs prêtres, qui s'occupait de poésie, lance dans un poème des imprécations contre les pasteurs de Constantinople, qui négligent le troupeau de Dieu à la merci du Loup de Rome. » Histoire de la Conquête d'Angleterre, t. I[er], p. 122-3.

En effet, ses légats, qui prirent part au concile qui prononça la déposition de Photius, dont nous allons nous occuper à l'instant, ont dû assister à la récitation solennelle du symbole (comme on le faisait régulièrement à toute ouverture de concile), pur de toute addition, sans aucune protestation, sans aucune réserve ou remarque de leur part, sur une question qui était la question prédominante de cette époque. Plus tard nous toucherons de nouveau à ce sujet.

Tous ces envieux photiomaques dévoués à Nicolas : Métrophane, Stylien, Nicétas, se sont exprimés catégoriquement contre ce dogme, dans leurs divers ouvrages. Est-il donc possible, qu'ils eussent persisté à s'attacher à Nicolas, si celui-ci se fût jamais exprimé ou compromis personnellement, au soutien de l'addition ? Au contraire, ils accusaient Photius d'avoir calomnié Nicolas, en lui attribuant l'adoption de cette hérésie. Mais ceci n'est pas exact ; Photius reprochait à Nicolas, non de l'avoir adoptée, mais de la tolérer dans divers pays de son obédience patriarcale, et de ce que, au lieu de se mêler de choses qui ne le regardaient pas directement, son devoir le plus urgent était de s'occuper de son extirpation. (Voir *Elegchon t. 1, p. 48. Zernicav. p. 176*). Ffoulkes est d'opinion, que Nicolas n'a point recommandé à ses émissaires en Bulgarie d'enseigner la double procession, mais que ceux-ci ont transgressé ses instructions. (*Christ. divis., p. 13-15, 401-2, et 413, note 1274*).

§ XIV. — Stratagème de Nicolas I^er^.

De sa part aussi Nicolas répond, sans nommer Photius, par une circulaire ou lettre adressée le 1^er^ juillet 867 à Hincmar, archevêque de Reims. Photius avait commis la faute, parmi les accusations sérieuses regardant les diverses coutumes de l'Occident, de toucher aussi à quelques-unes d'un ordre très inférieur, qui ne méritaient pas de sa part une telle attention. Nicolas y oppose ses observations. Nous n'avons pas à nous occuper ici de la valeur des unes ou des autres, mais uniquement de celle qui regarde notre sujet : de celle de la Procession.

Les Grecs, y dit Nicolas, nous accusent de professer que le St-Esprit ne procède point du Père. Ceci est faux. Ce dont se sert Photius comme d'un moyen d'argumentation, Nicolas le représente comme avancé en chef direct d'accusation. Et voilà ce dont il s'agit.

A part l'âpreté des expressions, voilà ce que Photius entend dire. L'attribut (ou fonction), qui n'est pas commun à toutes les trois Personnes de la Sainte Trinité, ne peut appartenir qu'à une seule, autrement on pourrait soutenir que le Fils fut engendré, non seulement du Père, mais aussi du St-Esprit. Donc, dit-il, à l'interlocuteur qu'il se suppose, et non à Nicolas, qui ne s'était aucunement compromis personnellement sur ce sujet ; donc l'attribut de l'émanation (*probolê, processio*) ne peut appartenir qu'à une seule des trois personnes. A laquelle direz-vous qu'elle appartient ? au Père seul ? mais alors vous abondez dans notre sens, vous avez condamné votre nouveauté. Au Fils seul ? mais alors vous en excluez le Père contre l'énonciation de l'Evangile. En d'autres termes plus polis : si ce principe que j'invoque, que chacun des attributs reconnus de la Sainte Trinité ne peut appartenir qu'à une seule des trois Personnes, — ou que chacune des Personnes de la Sainte Trinité a son attribut exclusif, qu'elle ne partage pas avec les autres, — si ce principe est inébranlable, songez bien que votre doctrine doit aboutir fatalement à exclure le Père de l'attribut de l'émanation. Si vous n'y pensez pas, et je l'admets très volontiers, c'est par une heureuse inconséquence que vous y échappez. Voilà le sens de cette remontrance de Photius. Je ne me mêle pas d'apprécier la valeur de ces argumentations théologiques ; mais Nicolas qui voulait se gagner, comme soutien pour ses projets, l'irritation et l'indignation des Occidentaux, leur dit faussement que les Grecs les accusent de professer expressément et décidément que le St-Esprit ne procède point du Père : quod Spiritum Sanctum non ex Patre procedere fateamur. Ce qui était comme si Photius les eût accusés de renier l'Evangile (*Ffoulkes, Christ. divis., p. 15, note 446, p. 76, note 253, p. 401, note 1239*).

Tel est le texte de cette lettre, donnée par Baronius (*ad ann. 867*), qui dit l'avoir copiée sur l'ancienne édition de Rome, conforme à celle de Paris. Mais les éditeurs postérieurs, voyant l'absurdité d'une telle invective, ont pensé que cela devait être la faute des anciens copistes ou éditeurs, et qu'ils devaient corriger le texte, pour l'adapter aux idées reçues. Ils ont donc mis dans la bouche de Nicolas, que les Grecs accusaient les Occidentaux de professer que le St-Esprit procède du Père et du Fils ; ce qui était vrai, mais pour les Occidentaux seuls, surtout ceux du Nord, et non pour Nicolas et les Romains. Cette correction fautive, quoique faite sans malice, n'est donc qu'une altération arbitraire du texte primitif. La leçon donnée par Baronius est authentique et génuine. Baronius, fort

content d'avoir découvert une chose qui devait aggraver la position des Orientaux, comme lançant des accusations absurdes et calomnieuses contre les Occidentaux, y a tenu bon, et a soutenu la vérité du texte primitif qu'il produisait sans s'apercevoir des conséquences de ce qu'il faisait.

Ces éditeurs correcteurs n'ont point compris la manœuvre de Nicolas, et s'ils l'eussent même comprise, ils se seraient bien gardés de la démasquer. Nicolas ne pouvait, en s'adressant aux Occidentaux du Nord, leur dire : les Grecs nous font une coulpe à Nous de Rome et à Vous des Gaules, de ce que nous professons que le St-Esprit procède du Père et du Fils, et se compromettre ainsi, non seulement envers les Orientaux, mais aussi envers les Italiens, chez qui cette invention Gotho-Vandale n'avait point de cours, mais, profitant perfidement de l'équivoque, auquel pouvait se prêter l'argumentation de Photius chez des gens inattentifs, il inventa, comme venant des Grecs, l'accusation absurde que Gaulois et Italiens professaient que le St-Esprit ne procède pas du Père, partant que c'était du Fils seul, et ainsi, indisposait Gaulois et Italiens contre les Grecs. Il en avait grand besoin, surtout en ce qui regardait les Gaulois, qu'il savait grandement irrités contre lui, à cause de ses attentats contre l'indépendance de leurs églises, et tout prêts à s'entendre avec Constantinople, pour avoir un soutien contre ses usurpations. Nous avons au reste déjà parlé de ceci. Voilà le mystère de cette apparente faute du code original, mais qui n'en était pas une. Ils ont voulu le corriger et le réformer, et ils n'ont fait que le déformer. C'est le même phénomène que celui des actes des conciles de Tolède, dont nous avons parlé au commencement de notre travail. Egarés par le spécieux de cette correction fautive, Zernicavius et son traducteur Eugenius, Kara-Theodori, Sophocles Œconomos, et dernièrement Valetas, ainsi que tant d'autres avant eux, ont par erreur inculpé Nicolas, d'avoir professé la double procession [1]. La vérité est que Nicolas, occupé de faire accepter, par

1. Allatius cite, contre Creyght, le passage que voici, qui vise directement Nicolas (p. 231-232) et l'explique ainsi : « Passant de Benoît à Nicolas, qui lui avait succédé sur le trône pontifical, il (Photios) avait tu son nom, comme s'il ne n'était même pas venu à sa connaissance et avait affirmé que ce pape soutenait le filioque non point officiellement, mais de façon officieuse : « S'il y en eut un après eux qui d'une langue pleine de fraude et incapable de rien dire de clair — car il n'osait pas s'attaquer tête nue aux choses les plus belles et les plus chères à Dieu, mais il n'avait pas non plus le courage d'imposer le symbole et de mettre sur toutes les lèvres la foi redoutable dont il ne servait pour couvrir son opinion — qui, dis-je, mutila et corrompit l'œuvre la plus utile et la plus pieuse des Eglises, eh bien ! il n'est pas dans mon intention de

les Occidentaux, les pseudo-décrétales, se souciait fort peu au fond du cœur, soit de l'une, soit de l'autre croyance sur la Procession. En ce qui regarde notre sujet, il suffit d'avoir démontré que, dans cette question, il n'a point trébuché.

§ XV. — Destitution de Photius par l'empereur Basile ; sa réinstallation approuvée par Jean VIII.

Sur ces entrefaites, l'empereur Basile, après avoir assassiné son collègue et bienfaiteur Michel, qui l'avait associé au pouvoir suprême, eut la témérité, peu de jours après ce crime, de se présenter à l'église où Photius officiait, pour y recevoir de ses mains la sainte communion, sans aucun acte de pénitence préalable, sans signe de repentance, sans aucune préparation canonique pour recevoir l'absolution. Photius le repoussa donc, en lui rappelant son crime, et son impiété de vouloir participer à la sainte Table, dans un tel état de péché mortel. Basile extrêmement irrité ne pense qu'à tirer vengeance de cette réprimande qu'il a si justement méritée, mais qu'il considère comme une offense. Il rappelle Ignace, il expulse Photius du siège patriarcal, et fait assembler un concile pour faire prononcer sa déposition. Profitant du dépit et de la dénoncer ici des forfaits abominables et je tairai son nom — lui doit savoir ce qu'il a fait. Ou plutôt il le sait certainement, dans le châtiment amer et douloureux qu'il souffre là-bas pour son audace dissimulée. Rejetons donc cet homme, puisqu'il se tait maintenant, quoiqu'il en ait, dans la terre du silence ». Photios témoigne abondamment que Nicolas pensait à part lui que l'Esprit procédait du Fils : mais qu'il ne l'avait jamais exprimé explicitement, ni proclamé ouvertement ; et toi (Creyght), tu soutiens que cette impiété avait été introduite naguère par Nicolas ?... Il est vrai qu'il la disait à voix basse et non tête nue : il ne l'avait donc pas ajoutée au symbole lequel était chanté à haute et intelligible voix dans les églises. Et Photios ne pouvait, après une exacte recherche de la vérité, accuser formellement Nicolas de l'avoir fait, alors qu'il savait l'origine de ce forfait, que les plus ignorants n'ignoraient pas. Et il n'a pas rougi de dénoncer ce qu'il ignorait ! » Puis il cite les mots de Photios : « Et certains combattaient ». Cela confirme ce que Baronius a écrit sur l'année 883, note 35 : « Quel est le premier des Pontifes de Rome a avoir décidé d'adopter le symbole augmenté des deux mots « Filioque » ? Nous n'ignorons pas que beaucoup de savants ont consacré d'infinis labeurs à résoudre ce point et qu'ils ont retenu comme époque les alentours du pontificat de Nicolas. Mais, si cela était, Photios n'eût pas manqué d'élever le ton plus haut encore contre Nicolas, l'interpolateur déclaré ; or, critiquant très vigoureusement l'Eglise Romaine dans deux épîtres, il ne la reprend jamais sur ce chef, qu'elle aurait introduit ces mots dans le symbole de Nicée ».

malveillance qu'on entretenait à Rome contre ce dernier, il invite aussi le Pape à y prendre part, en y envoyant ses légats. Nicolas ne vécut point assez pour jouir d'un triomphe que lui procurait ce double crime de l'empereur. Adrien II, qui lui avait succédé, y envoya les siens. Baronius, selon son habitude, a eu l'extrême impudence de vouloir nier que ce fût pour ce motif que Michel fit déposer Photius ; il a été suivi par quelques-uns de nos modernes photiomaques [1] ; mais tout ceci a été réfuté par plusieurs, et dernièrement par M. Valetas, dans l'édition des épîtres de Photius, dont je rapporte le passage, pour le lecteur qui veut sincèrement s'éclairer [2]. Il suffit de dire ici, que le fait de ce motif nous a été

1. Je ne crains point d'employer ce mot, qui n'exprime pas encore assez, à mon gré, la haine aveugle dont sont animés à l'égard de cet illustre patriarche un trop grand nombre d'ultramontains, haine qui va jusqu'au mensonge systématique. Qu'il me suffise, pour le démontrer, de citer un exemple entre tant d'autres.

Ab uno disce omnes.

Un canon du concile de Nicée défend d'élever à la prêtrise ceux qui volontairement se sont fait mutiler, et non ceux qui ont subi cette disgrâce par violence ou par suite d'une maladie. Plusieurs personnes rentrant dans cette catégorie ont été élevées même jusqu'à l'épiscopat, non seulement en Orient, mais aussi en Occident. Or dans cette catégorie figure le nom du patriarche Ignace, dont l'histoire, comme on le sait, est étroitement liée à celle de Photius. Mais Ignace ayant été soutenu dans ces démêlés par le Pape Nicolas I^er^, que font en cette occasion nos ultra-papistes modernes ? Ils renversent les rôles, et attribuent à Photius la disgrâce dont était frappé Ignace. C'est Baronius qui, le premier, a écrit et propagé cette fausseté ; en vain des critiques postérieurs ont-ils, dans leurs ouvrages, rétabli les faits dans leur réalité : la plupart de ceux qui écrivent de nos jours sur cette question, ne démordent nullement de ce succulent morceau du grand festin des mensonges qui leur est servi par Baronius. Pour ne pas me laisser entraîner trop loin de mon sujet, je me contenterai de dire qu'il faut être bien aveugle pour croire que, si Nicolas I^er^ avait disposé d'un tel reproche contre Photius, il eût manqué de s'en prévaloir avec le plus grand éclat.

2. « Sur ces entrefaites, un grand bouleversement survient au palais, tel que la perfidie papale pouvait le machiner. L'empereur Michel, qui avait élevé depuis un rang de bassesse et d'humilité, Basile le Macédonien jusqu'à lui faire partager sa royauté et l'avait reconnu pour son fils adoptif et l'héritier de sa couronne, tomba traîtreusement tué par ce fils impie et inhumain. Basile se fit proclamer empereur au mois de septembre 867, soit dix-sept mois après l'assassinat perfide de Barda. Le Patriarche de Photios lui fit l'onction selon la coutume : il consacrait le roi, mais il réprouvait l'homme et son ingratitude. Lui qui avait déjà reproché au prince sa cruauté, blâma et condamna ouvertement son parricide, avec cette liberté de parole dont jouit à bon droit le premier de l'Eglise. Puis, comme le meurtrier s'avançait pour recevoir les saints mystères, il le déclara indigne de communier parce qu'il s'était souillé du sang de son bienfaiteur et il l'excommunia. L'empereur en fut rempli de rage et chassa Photios à bas du trône patriarcal, le reléguant dans Sképi, un monastère peu éloigné de Constantinople. Puis il réinstalle Ignace comme Patriarche pour la seconde fois le 23 novembre 867. »

consigné par divers historiens contemporains de cet événement, et surtout par les ennemis les plus acharnés de Photius : Siméon le Magistre [1] et Léon le Grammairien. Que veut-on de plus ?

Adrien II mourut en l'an 872, Jean VIII lui succéda, et en l'an 879 survint la mort d'Ignace. En attendant, l'empereur Basile s'apercevant des désastres que son injuste aussi bien qu'aveugle colère avait amenés et à l'Eglise de Constantinople, et aux intérêts de l'Etat, consentit au rétablissement de Photius. De son côté, Jean VIII voyant que tout motif de dissension avait cessé au sein de l'Eglise de Constantinople, et qu'il n'y avait plus de prise pour les agissements ordinaires de la Papauté, se conforma au nouvel état de choses, envoya ses légats au concile de la réintégration de Photius, et reconnut comme régulière cette réinstallation. Voici la lettre qu'il adressa à Photius ; je copie exactement ce que je trouve dans l'histoire ecclésiastique de Fleury. « Nous sçavons les mauvais rapports que l'on vous a faits de nôtre église et de nous ; et qui ne sont pas sans apparence : mais j'ai voulu vous éclaircir, avant même que vous m'en écriviez. Vous sçaviez, que notre envoïé nous aïant consulté depuis peu sur le symbole, a trouvé que nous le gardions tel que nous l'avons reçû d'abord, sans y avoir rien ajoûté, ni en avoir rien ôté ; sçachant bien quelle peine mériteroient ceux qui l'oseroient faire. C'est pourquoi nous vous declarons encore, pour vous rassurer touchant cet article, qui a causé du scandale dans les églises ; que non seulement nous ne parlons pas ainsi, mais que ceux qui ont eu l'insolence de le faire les premiers, nous les tenons pour des transgresseurs de la parole de Dieu ; et des corrupteurs de la doctrine de JESUS-CHRIST, des Apôtres et des pères qui nous ont donné le symbole ; et nous les rangeons avec Judas, comme déchirant les membres de JESUS-CHRIST : Mais je crois que vous n'ignorez pas, étant aussi sage que vous êtes, qu'il n'y a pas peu de difficulté d'amener le reste de nos évêques à ce sentiment ; et de changer promptement un usage de cette importance, affermi depuis tant d'années. C'est pourquoi nous croïons qu'on ne doit contraindre personne à quitter cette addition faite au symbole : mais user de douceur et d'œconomie, exhortant peu à peu les autres à renoncer à ce blasphème. Ceux donc qui nous accusent, comme

1. « Le patriarche Photios, voyant Basile venir à l'église et s'apprêter à communier, dit qu'il était un criminel et un meurtrier et n'était pas digne de la divine communion. L'autre, furieux, le chassa de son trône et y fit remonter Ignace, notre Père dans les saints, qui devint Patriarche pour la seconde fois » (p. 688-689 dans la Suite de la Chronog. Div.).

étant dans ces sentiments, ne disent pas la vérité : mais ceux-là ne s'en éloignent pas, qui disent, qu'il y a encore des gens parmi nous qui osent parler ainsi. C'est à vous à travailler avec nous, pour ramener avec douceur, ceux qui se sont écartés. »

Fleury, comme de nécessité, tâche d'amoindrir la portée de ces expressions, comme il le fait pour celles de Léon III, et pour des motifs dont nous avons déjà parlé plus haut. Ce sont là des efforts impuissants. Les expressions de Jean VIII sont tellement claires, que tout ce qu'on serait tenté de dire, pour les obscurcir, ne seraient que de pures inepties. Il n'y a pas besoin de commentaires. L'intention de Jean est tellement manifeste que, d'après l'expression énergique de la langue française, elle crève les yeux de son évidence. Là est condamnée formellement, non seulement l'addition ou soudure du *Filioque* dans le corps du symbole, mais aussi la doctrine qu'elle contient, le dogme qu'elle tente d'établir.

Cela dérange impitoyablement les prétentions à l'infaillibilité. Quoi et comment faire ? Vite le remède ordinaire : cette lettre de Jean est fausse ou falsifiée par Photius. Pourquoi et comment ? On vous imaginera diverses raisons plus absurdes les unes que les autres ; mais la raison souveraine que l'on garde *in petto* est que cela ne cadre pas avec cette impérieuse nécessité. Si un érudit tel que le cardinal Maï n'a eu rien autre à ajouter, sinon de dire que : « si cela était vrai, Photius n'aurait pas manqué de citer les expressions mêmes de son contenu ? » Qu'on s'imagine tout le reste. Et en quoi cela pourrait-il servir ? Ne seriez-vous pas tout prêts à dire de même que ces paroles n'appartiennent pas à Jean, ou que Photius les a falsifiées ? (Cité par Hergenrother dans ses notes sur la *Divine Mystagogie, p. 382, § 89*).

D'autres ont encore voulu, après le cardinal Maï, mettre en doute l'authenticité de cette lettre de Jean VIII, sur le seul fondement, que Photius étant un faussaire émérite, il devait avoir forgé cette lettre, ou au moins l'avoir falsifiée : ressource habituelle en toute occasion où le papisme se trouve à l'étroit. Je ne puis pas répéter ici tout ce qui a été écrit pour réfuter cette calomnie, et je renvoie aux ouvrages suivants : *Zernicavius, t. Ier, p. 158 à 80 ; 452 à 58.* — *Réfutations du Papisme, t. II, p. 248* — Sophocle Iconomos — Valetas, p. 198 [1].

1. Comme ces auteurs sont schismatiques, et par conséquent pourraient être taxés de partialité, je suis heureux de pouvoir citer ici un ouvrage de M. Ffoulkes, auteur catholique.

« Qui peut dire le jugement que la postérité ferait de la question grecque, si tous

De mon côté, j'ajouterai une seule considération, qui je crois n'a été faite par aucun de ceux qui se sont occupés de cette question. Pour parler de la sorte, les papistes devraient nous montrer intact le registre qui contenait les épîtres de Jean VIII, pour voir si une telle lettre s'y trouve, et dans quel état. Mais la dernière partie des lettres de Jean VIII est disparue, et voici ce que dit Philippe Jaffe de celles qui nous sont parvenues, dans l'avis qu'il a mis en tête de la collection de ces lettres, dans l'édition de la *Patrologie* de l'abbé Migne : « Quel que soit le mérite de l'étendue du fragment du registre de Jean VIII, qui nous a été conservé, et qui renferme 308 lettres, il est pourtant à regretter qu'il ne nous soit pas parvenu en un meilleur état ; car, soit à cause de l'incurie de son notaire, soit plutôt à cause de celle des copistes, non seulement un grand nombre de lettres qu'il contient sont en grande partie altérées et mutilées, mais encore la succession chronologique y fait complètement défaut... Ce registre, extrait du code primitif, n'a du être composé que vers le onzième siècle, comme l'atteste Pertius. » Ici encore

les documents s'y rapportant, je ne dis pas tous les documents ayant existé, mais ceux qui subsistent et dont nous connaissons l'existence, — si tous ces textes étaient publiés sans délai ? A voir le contenu des quarante-trois volumes d'extraits des registres vaticans publiés par feu le cardinal Maï, il semble que l'une des principales tâches de sa vie ait été d'avoir ouvert le procès de réhabilitation des Grecs dans leur controverse avec les Latins et, en particulier, d'avoir rendu justice à Photios. Il est indéniable que ce prélat a inauguré un nouveau style de propos sur le Patriarche, bien différent de celui qui avait eu cours jusque là dans Rome depuis le schisme. Comme il allait remettre à l'imprimeur le texte de deux traités de Photios, d'entre les plus achevés mais aussi des plus méconnus et depuis longtemps perdus, il s'écrie : « Je reste confondu : comment Photios, brusquement élevé de l'état laïc à l'épiscopat et constamment dérangé par des occupations et des sollicitations temporelles, a-t-il pu acquérir une connaissance si approfondie des Ecritures et de la Théologie la plus élevée ? » Il parlait d'or ; car la controverse qui a suivi sur le plus profond des sujets, a toute entière roulée, pendant un millénaire jusqu'à nos jours, sur les questions soulevées par Photios, et la vérité est qu'elle n'a pas ajouté un seul mot à ce qu'il en avait dit depuis l'instant où le problème s'était officiellement posé à lui :

Mais lui la brandissait facilement tout seul (Homère)

Puis, quel monde d'aigreur et de malignité le savant éditeur ne révèle-t-il pas chez ceux qui ont combattu saint Photios, quand il prouve de façon si irréfutable que la fable de la papesse Jeanne a dû être une forgerie contemporaine, inventée par la haine que le parti des Latins portait à la mémoire du pape Jean VIII, non que sa théologie fût mauvaise, sa vie immorale ou son autorité tyrannique, mais simplement parce qu'il avait eu le courage et fermeté virile d'approuver ouvertement les capacités de saint Photios et le désir de cultiver l'amitié du grand Patriarche, son frère.

Enfin, quel trésor, quelle mine de textes le bibliothécaire de la Vaticane n'a-t-il pas

nous voyons se produire un accident bien significatif, semblable à celui de la lettre d'Adrien Ier à Charlemagne, dont nous avons parlé (*p. 24*). Le cardinal Maï dans ses annotations sur la *Divine Mystagogie* (§ 89-90), nous apprend que, dans la collection des épîtres des papes, faite par le cardinal Carraffa, existe une immense lacune à commencer du temps de Jean VIII, jusqu'à celui de Léon IX. Et que l'on remarque bien qu'il ne dit pas *après Jean VIII,* mais *du temps* de Jean VIII.

§ XVI. — Concile de Constantinople (880). — Alexandre III ; sa lettre d'avènement. — Réunion des Églises.

Un nouveau concile fut donc convoqué à Constantinople, en l'an 880, pour régulariser la position de Photius, dans lequel assistèrent

mis au jour en s'efforçant de démontrer l'inauthenticité de la célèbre lettre de Jean à Photios sur la procession, parce qu'il ne pouvait en découvrir aucun exemplaire dans la correspondance secrète d'un pape qui avait régné 995 ans auparavant ! Son éminence s'est, semble-t-il méprise, oubliant que l'exemplaire publié en grec par Beveridge sortait d'une collection mise au nom d'un patriarche de Constantinople particulièrement cher aux Latins et qu'il était probablement le volume même apporté par les Grecs à Florence et devenu depuis la propriété de la Bibliothèque Bodléienne. Quel est l'unique corollaire à tirer de l'argument qu'il tente d'étayer sur ses recherches au Vatican ? Que, selon sa conviction, les *regesta* ou collections authentiques, en manuscrit, de toutes les lettres jamais écrites par tous les papes en exercice depuis les mille dernières années au moins, sont conservées dans leur intégralité à la Vaticane. Nous pouvons juger de leur importance intrinsèque par celles qui sont tombées, par un heureux hasard, entre les mains de Baluzius, qui les a publiées aussi loin qu'elles allaient dans le temps, c'est-à-dire jusqu'au grand pape du Moyen Age, Innocent III. Nous pouvons juger de l'ampleur de leurs proportions d'après les quelques références alléchantes et décevantes que cite Raynaldus dans ses Annales, parlant des livres 3, 4, voire 5 selon le cas, des épîtres d'un même pape, auxquelles personne d'autre n'a accès, et desquelles il se contente trop souvent de nous donner un extrait misérablement bref ou maladroitement découpé. Le cardinal Maï lui-même n'a pas eu le bonheur de vivre assez longtemps pour imprimer tout ce qu'il aurait voulu et dans deux ou trois circonstances, il s'est certainement, pour une raison ou une autre, abstenu d'en éditer autant qu'il aurait pu.

Il est pénible de penser qu'il existe une telle quantité de documents disponibles permettant d'accroître puissamment nos connaissances, sans pouvoir y accéder. Il semble dur de croire que tous les manuscrits fugitifs qui ont déferlé en telles quantités, de Constantinople sur le Vatican ; qui ont quitté leur ancien domicile détruit pour trouver un nouvel asile sous les voûtes de si magnifiques palais, étaient destinés à la prison à vie ».

les légats de Jean VIII, qui y prirent part, ainsi que les autres patriarches d'Orient. Dans la troisième session de ce concile le symbole fut lu solennellement, dans son état primitif, sans l'addition, comme profession de foi officielle et commune aux deux Églises d'Orient et d'Occident. Dans la septième session, célébrée en présence et même avec la participation des légats du Pape, l'anathème fut prononcé contre ceux qui y auraient ajouté ou qui en auraient retranché la moindre chose. Notez bien, pour couper court à tout ambage, que l'anathème comprenait encore ceux qui auraient osé enseigner ou professer quelque chose qui eût altéré ou modifié le sens de son contenu. Ceci sert encore à corroborer l'authenticité et la pureté du contenu de la lettre de Jean VIII à Photius, qui fut lue solennellement à la fin de la dernière session. (Voir *Fleury, liv. 53, chap. 7, 16 et 18 — Hardouin, vol. VI, p. 331 — Réfutations du Papisme, t. II, p. 95*, et les auteurs qui y sont cités).

A Jean VIII succéda Marin II, que suivit Alexandre III. Celui-ci, dans sa lettre synodale d'avènement à Photius, entre autres points d'orthodoxie qu'il y confessait, se déclarait aussi pour la Procession monadique du St-Esprit, ainsi que nous l'apprend Photius dans sa *Divine Mystagogie (chap. 89-90)*. Que faire de cette déclaration qui contrarie le système de l'Infaillibilité ? Le cardinal Maï en rejette l'authenticité, pour la même raison que celle qu'il allègue contre l'authenticité de la lettre de Jean VIII, de laquelle nous venons de parler. « Ainsi, dit-il, cette lettre nous fait défaut. Est-ce là un motif raisonnable pour douter de son authenticité ? » Puis, sentant lui-même l'inanité de cette objection, il ajoute : « Lors même que cette lettre, que nous ne possédons plus, serait vraie, Photius en abuse. — *Photius autem ejus abutitur.* » Quelle misère ! Comment pouvez-vous savoir si Photius en fait un usage abusif, lorsque vous ne connaissez ni son texte, ni ses expressions ?

Lequiens, dans son ouvrage *Litterae summorum Pontificum* (Romae 1591), auquel le cardinal se rapporte, reconnaît bien l'authenticité de cette lettre, ainsi que la pureté de son contenu, tel qu'il nous est présenté par Photius ; mais, pour échapper aux suites qui en découlent, il a recours à un subterfuge impuissant. « L'Eglise romaine, dit-il, n'a jamais ordonné clairement et nettement aux Grecs d'augmenter le symbole de cette particule, quoiqu'ils soient obligés de croire au dogme qu'elle énonce... Qu'y a-t-il donc d'étrange, si Adrien III a, peut-être, écrit de cette façon ? » Je laisse à part l'incongruité impertinente des *imperavit* et des *teneantur*, qui sentent le *Loriquet*, et je dis que Photius n'y parle pas

de ce que ce pape permet ou ne permet pas aux Grecs, mais du fait qu'Adrien III dans cette lettre expose sa profession de foi ; sa propre profession, comme il était d'usage en toute lettre d'avènement de papes ou de patriarches, afin que tous ses collègues, les autres patriarches de Constantinople, d'Antioche et de Jérusalem, ou papes (celui de Rome et d'Alexandrie), sachent s'ils devaient le reconnaître ou non comme leur confrère en Orthodoxie ; ceux-là dans leurs réponses étaient également tenus d'en faire de même à l'égard du nouvel élu. Le plus sage aurait été de déclarer cette lettre simplement et nettement fausse, sans phrases, comme le font tant d'autres sur de pareilles questions. Pourquoi ? Parce qu'elle ne cadre point avec le dogme de l'infaillibilité.

Après la mort de Photius succéda le calme dans les relations entre les deux Eglises, et l'union fut maintenue. Ceci donne à présumer que les lettres d'avènement que les papes adressaient aux patriarches d'Orient devaient de rigueur se trouver en conformité avec celles des Orientaux, c'est-à-dire sans le *filioque*, ni comme addition ni comme doctrine ; autrement l'union aurait été rompue. C'est ce que nous donne à penser la destruction des registres ou cahiers qui contenaient les lettres des papes pendant l'espace de cent soixante-dix années, dont nous avons déjà parlé (*page 68*). Il n'y a pas d'autre moyen d'expliquer cette lacune. Qui les a détruits ? Celui qui était intéressé à leur disparition ; celui qui a détruit aussi les treize chapitres de la lettre d'Adrien I^er^ à Charlemagne, dont nous avons parlé (*p. 24*).

§ XVII. — Considération sur l'état politique de Rome.

Dans cet intervalle et vers la fin du X^e^ siècle, le peuple de Rome préférait se gouverner lui-même, sous une forme républicaine, avec un consul pour magistrat suprême, sous le protectorat nominal des empereurs gréco-romains de Constantinople, que de supporter la domination temporelle de ses évêques, qui lui étaient souvent imposés par les empereurs tudesques et par eux soutenus de force. Car il faut bien noter qu'en général, avant le pontificat de Grégoire VII, le parti des papes à Rome était ordinairement le même que le parti impérialiste (avec les empereurs d'Occident,

d'origine barbare), et que, par contre, le parti populaire sympathisait avec l'empire gréco-romain d'Orient. Ceux des papes qui étaient soutenus par les tudesques prétendaient aussi au pouvoir temporel, ou comme donataires, ou comme vicaires des empereurs d'Occident, pendant que les autres se bornaient au seul pouvoir spirituel. Si je voulais m'étendre sur ce sujet, cela m'entraînerait loin ; après avoir donné l'éveil, je me borne à ce qui est indispensable pour mon sujet.

Voltaire, dans son *Essai sur l'histoire et les mœurs (chap. 36)*, fait l'observation que « l'imprudence du pape Jean XII d'avoir appelé les Allemands à Rome, fut la source de toutes les calamités dont Rome et l'Italie furent affligées pendant des siècles. » (Cité avec approbation par De Maistre au chapitre VII du liv. II de son *Pape*, art. III, qu'il faut lire tout entier).

Cet appel devint un précédent qui devait avoir des suites funestes. Ainsi, pour régulariser cette nouveauté, et évincer formellement le gouvernement populaire et national pendant le concile de Latran tenu en l'an 962, lors de l'avènement de Léon VIII, en présence de l'empereur Othon II, on prit la mesure d'émettre un décret, par lequel on conférait aux empereurs d'Allemagne l'autorité souveraine sur Rome et sur l'Italie. Muratori et autres historiens expriment des doutes sur l'authenticité de ce décret ; mais, comme le fait observer un historien anglais (W. Busk, *Mediaeval popes and emperors, p: 67, note 76*), il suffit de remarquer qu'il est contenu dans les décrétales collationnées par Gratien ; cependant cette collection n'a pas été rédigée dans l'esprit d'amoindrir le pouvoir temporel des papes ; au contraire, ce fut pour l'exalter. Car, par ce moyen, les empereurs n'avaient pas besoin de résider à Rome ; les Papes s'y trouvaient comme leurs vicaires, et le gouvernement national était anéanti.

§ XVIII. — Le pape attire à Rome l'invasion tudesque. — Crescentius, Stéphanie.

En conséquence de cela le pape Benoît V, qui avait succédé à Léon VIII, appela, vers l'an 965, l'empereur Othon III en Italie pour l'aider à renverser le gouvernement national, à la tête duquel se trouvait le consul Crescentius. Othon se mit en marche bien tard,

et, avant même qu'il fut arrivé à Rome, Benoît V mourut. Deux autres papes encore, Jean XIV et Jean XV, qui lui avaient succédé, furent élus librement par les Romains. Othon, de Ravenne, où il se trouvait, envoya à Rome son neveu Brunon, jeune homme de vingt-quatre ans, dont il imposa l'élection par la crainte qu'on avait de son arrivée à Rome, escorté, comme il l'était, de son armée. Effectivement, à peine arrivé, il abolit le gouvernement national, et conféra le pouvoir temporel aux mains du pape son neveu et sa créature sous le nom de Grégoire V. Ceci cependant ne dura pas longtemps, car, à peine les Tudesques partis de Rome et sortis de l'Italie, le peuple se souleva, rétablit le gouvernement national, et remit le pouvoir consulaire aux mains de son consul. Les Romains, une fois libres, chassèrent le pape usurpateur, qui leur avait été imposé par la main de l'étranger, et à sa place, peuple et clergé, élurent d'un commun accord pour pape légitime le moine Philagathe, grec de naissance, et originaire des Calabres, alors pays grec [1]. Il prit le nom de Jean XVI, et gouverna l'église de Rome pure de la souillure du pouvoir temporel. Preuve éclatante de ce que je disais, qu'Italiens et Romains d'alors sympathisaient plutôt avec les gréco-romains, malgré tous les vices et tous les défauts qu'on pouvait leur reprocher, qu'avec les barbares du Nord, cent fois plus insupportables.

Grégoire se réfugia à Pavie ; de là le nouvel appel à l'étranger, aux barbares, par ce pape usurpateur. Othon redescendu en Italie avec une armée, s'empare de la ville de Rome et met le siège au Château Saint-Ange, où se trouvait renfermé le consul de la République Crescentius avec les membres du gouvernement national. Après un long siège, Crescentius, voyant que toute prolongation de résistance ne pouvait amener à aucun résultat de salut, traita avec l'empereur et se rendit sous la condition d'avoir lui et les siens la vie et les biens saufs. L'empereur, après la reddition, était disposé à maintenir ses engagements ; mais, poussé par son pape à la perfidie, il fit saisir et décapiter Crescentius. Tous ceux qui

1. « On voit, dit François Lenormant, combien la Calabre était devenue grecque de langue et de religion, après plusieurs siècles de domination byzantine... La Calabre, à travers tous ses malheurs, se montrait très remarquablement attachée à la couronne de Byzance...

« L'évêque de Rossano étant mort, le comte Roger lui nomma un successeur de l'obédience du Pape, mais la population refusa de le recevoir ; et, pour éviter une révolte, le comte Roger dut nommer un autre évêque de l'obédience de Constantinople (Fr. Lenormant, la Grande Grèce tome 1, p. 361 et 363).

Voir aux Appendices, celui qui concerne l'hellénisation de l'Italie méridionale.

s'occupent de l'histoire de ces temps savent le stupre infâme qu'Othon exerça sur Stéphanie, veuve de Crescentius. Il la prit par force pour sa concubine, mais elle en tira une juste vengeance, en faisant mourir cet Othon par le poison [1].

Avant la reddition de Crescentius, le pape canonique Jean XVI était déjà tombé aux mains des gens de l'usurpateur Grégoire V, qui lui coupèrent la langue et le nez ; puis, lui ayant crevé les yeux, le jetèrent dans une prison. Après le meurtre de Crescentius, Grégoire, non seulement approuva la conduite de ses vicaires, mais renchérissant sur leur férocité, il fit tirer Jean de la prison, et, dans cet état horrible de sa personne, avec le nez et la langue coupée et les yeux crevés, le fit revêtir des habits pontificaux, puis monté à rebours sur un âne dont il devait tenir la queue en guise de bride, il le fit promener dans les rues de Rome. Cependant ce vieux Jean XVI n'étant encore que simple prêtre sous le nom de Philagathe, avait tenu aux fonts baptismaux et l'empereur Othon et ce même Brunon son neveu. C'est cette qualité, qu'un autre moine grec, saint Nil [2], accouru du fond des Calabres avant le second

1. « La femme de Crescentius, dit De Potter, d'abord livrée aux brutalités des soldats Allemands, trouva ensuite grâce devant les yeux d'Othon lui-même ; et cette infortunée, soutenue par l'espoir de la vengeance, eut le courage d'endurer ses embrassements. Le libertinage s'allie très bien avec la superstition. L'empereur ayant été témoin du repentir de son ministre Tamnus, qui, à l'instigation de Romuald, fondateur des Camaldules, venait d'embrasser cette nouvelle règle monastique, résolut aussi de faire pénitence de sa lâche trahison envers le chef du peuple romain. Il tomba malade sur ces entrefaites, et Stéphanie (c'était ainsi que s'appelait la veuve de Crescentius), qui s'était vantée de le guérir, le délivra en effet de ses maux et de ses remords en l'empoisonnant. »

(De Potter, Histoire du Christianisme, deuxième partie, livre premier, chapitre premier.)

2. Je suis heureux de pouvoir citer, à l'appui de ces lignes, un auteur non suspect aux papistes : M. François Lenormant.

« C'est là (à Serperi) que se trouvait Nil, déjà presque nonagénaire, lorsque l'empereur Othon III fit sa seconde descente en Italie, pour rétablir le pape Grégoire V, en 998. Le patrice Crescentius avait chassé Grégoire de Rome, pour ne pas avoir un pape allemand, et tout en prenant lui-même le titre de consul, avait fait sacrer, sous le nom de Jean XVI, Philagathe, évêque de Plaisance, qui était un grec de Rossano. Rentrés dans la ville éternelle, l'empereur et le pape, firent décapiter Crescentius, au mépris d'une capitulation formellement jurée. Quant à l'anti-pape (lisez : le pape Jean XVI), on le jeta en prison après lui avoir crevé les yeux, coupé le nez et la langue. Au bruit de ces cruautés, Nil quitta son monastère et courut à Rome pour implorer la grâce de son compatriote. Il supplia l'empereur et le pape, leur représentant les égards qu'ils devaient au caractère sacré dont Philagathe avait été revêtu, même illégitimement. Grégoire ne tint compte de ces observations, et, par une sorte de défi au saint, il fit extraire de sa prison le malheureux mutilé, qu'on

traitement, rappelait à ces deux alliés, pour émouvoir leur pitié et sauver le patient de ces derniers outrages. L'un, l'empereur, en fut touché ; mais l'autre, le pape malfaiteur, resta inflexible. Jean XVI ne survécut que peu de temps à ce martyre. En dépit de tout cela Jean est reconnu comme le pape légitime, puisque aucun autre de ce nom n'est le seizième dans la nomenclature des papes. Ces successions ou plutôt ces alternatives de papes élus canoniquement par le peuple, le clergé et les autorités civiles de Rome, sans pouvoir temporel, et de papes imposés par les empereurs tudesques, ont continué pendant une quinzaine d'années, jusqu'à l'élection de Sergius IV en l'an 1009. Après sa mort, survenue dans l'année 1012, le parti national et gréco-romain mit en avant un moine du nom de Grégoire : mais le parti des barbares ayant prévalu, on élut Jean, évêque de Porto, sous le nom de Benoît VIII, qui tint le pouvoir pendant une douzaine d'années, sauf une courte interruption. Dans cet entre-temps, les fils de Crescentius ayant grandi, se mirent à la tête du parti national, et le peuple de Rome, aidé par les Grecs de l'Italie méridionale, renversa le gouvernement barbare et clérical, dépossédа Benoît VIII, et élut à sa place l'homme qui jouissait de son estime et de sa confiance, ce même Grégoire qui fut le compétiteur de Benoît. Il aurait dû être rangé parmi les papes sous le nom de Grégoire VI, si les destinées de l'Italie eussent été meilleurés, et si Rome et l'Italie eussent pu appartenir aux Italiens, quelle que soit la différence de leur double origine grecque ou

promena dans les rues de Rome vêtu des ornements pontificaux et monté sur un âne, en l'accablant d'outrages. Nil alors, indigné, menaça l'empereur et le pape des châtiments de la colère divine, suspendus sur leurs têtes, et quitta la ville sans plus vouloir communiquer avec eux. Grégoire V étant mort presque aussitôt après, Othon prit peur et ordonna d'épargner désormais Philagathe.

L'année suivante l'empereur se rendit en pèlerinage au fameux sanctuaire de Saint-Michel sur le mont Gargano. A son retour, il vint à Serperi pour visiter le saint, dont la courageuse attitude lui avait laissé une impression profonde. Il trouva les moines grecs misérablement installés dans de pauvres cabanes. « Ces hommes, dit-il aux gens de sa suite, sont véritablement citoyens du ciel ; ils vivent sous les tentes comme étrangers à la terre. » Le serviteur de Dieu le conduisit d'abord à l'oratoire, où il pria quelques temps, et le fit ensuite entrer dans sa cellule. Othon lui offrit vainement de lui faire bâtir un somptueux monastère, qu'il promettait de doter avec magnificence. Nil refusa. « Si mes frères, dit-il, sont de véritables moines, le Seigneur ne les abandonnera point lorsque je ne serai plus avec eux. » — « Demande-moi ce qu'il te plaira, reprit l'empereur, je te regarde comme mon fils, et je te l'accorderai avec joie. » Nil lui mit alors la main sur la poitrine, et lui dit : « La seule chose que je te demande est de penser au salut de ton âme. Quoique tu sois empereur, tu mourras, et Dieu te demandera un compte plus sévère qu'aux autres hommes. »

(*La Grande Grèce*, par François Lenormant, tom. I^er^, pag. 359).

latine. Quelle aurait pu devenir la destinée de l'Italie et de l'Europe, aussi bien que de la civilisation, se demande Sismonde Sismondi dans son *Histoire des républiques italiennes*, si ces papes n'appelaient pas les empereurs tudesques pour renverser l'œuvre de Crescentius et de ses fils, avant qu'elle ne fût consolidée par le temps ? C'est un vaste horizon à considérations, comme la question à savoir quelles auraient été les destinées du monde, si Alexandre n'était pas mort à la fleur de l'âge.

§ XIX. — Seconde invasion tudesque ; la papauté tudesque déchoit de l'orthodoxie.

Benoît chassé de Rome, se réfugia en Allemagne près de l'empereur Henri II, qu'il engagea à faire une seconde descente en Italie. La première avait déjà été faite pour renverser le roi de Lombardie, et avait été signalée par la destruction de Pavie et le massacre de tous ses habitants, qui étaient tombés aux mains des soldats de l'armée impériale. Henri donc ne demandait pas mieux, et il se mit en marche pour la seconde invasion. Benoît prit le devant de son patron, et la terreur qui précédait son arrivée par l'exemple de la ruine de Pavie, fit que son protégé fût reçu à Rome sans résistance aucune. Le pape canonique, pour éviter le sort de Jean XVI, s'en alla fugitif. Henri arriva à Rome en l'an 1014, renversa le gouvernement national, et rétablit dans les mains de son pape, Benoît VIII, le pouvoir temporel. Pendant son séjour à Rome, Henri, dont l'imbécillité dévote lui a valu d'être rangé parmi les saints, malgré tous ses massacres de Pavie, Henri demanda aux prêtres de Rome, pourquoi après la lecture de l'Evangile, ils ne chantaient pas le symbole de la foi comme il était d'usage dans les autres pays ? Ils répondirent que l'Eglise romaine, n'ayant été jamais atteinte d'hérésie, n'avait pas besoin d'attester sa foi par l'énonciation du symbole qui la définit. Il n'appartient pas à mon sujet de parler de la bourde que contient la première partie de cette réponse. D'autres l'ont surabondamment prouvée ; mais, quant à la conclusion que ces prêtres en tiraient, c'était, comme à l'ordinaire, un piteux subterfuge, basé sur un mensonge capital, puisque avant la mesure prise par Léon III, dont nous avons parlé précédemment

(*pag. 31*), le symbole était récité pendant la Messe à Rome comme partout ailleurs. Nous avons déjà vu que la suspension des écussons avait été un expédient imaginé par Léon III contre les exigences de Charlemagne. Elle fut maintenue par ses successeurs dans la fausse position où ils se trouvaient pendant deux siècles à peu près entre la dictée de l'Orthodoxie et les ménagements qu'ils étaient obligés de garder envers les empereurs et les rois d'Occident. Toutefois l'empereur persuada au pape Benoît de faire chanter le symbole à la Messe solennelle ; ce fut alors qu'à Rome pour la première fois le symbole, au lieu d'être récité, comme d'ordinaire, fut chanté, et qu'il y fut pour la première fois altéré par l'interpolation du *filioque*, c'est-à-dire adultéré. (Voir *Fleury, liv. 58,* qui s'en rapporte à Berno Augiensis, *De rebus ad Missam pertinentibus* cap. II).

Benoît pouvait voir incessamment les tables de Léon III, qu'il avait devant les yeux, mais il les a fermés en ce jour. Il devait inviter respectueusement l'empereur à se rendre avec lui au tombeau de l'Apôtre — selon l'appellation que lui donnaient les Pères — et lui montrer du doigt les tables placées sous sa protection, comme ces autres tables descendues autrefois du Sinaï, et lui lire ce qui était souscrit à la fin de cette espèce de décalogue : « Moi, Léon, j'ai fait poser ceci par amour et pour la sauvegarde de la foi orthodoxe. » Mais Benoît craignit de mécontenter son patron, son unique soutien dans la possession soit de l'un, soit de l'autre des deux pouvoirs, et il céda. Ce sont ces motifs et ces nécessités, qui ont amené Benoît VIII à commettre ce méfait, auquel ses successeurs se sont associés.

Après la mort de ce pape qui était, comme nous l'avons dit, neveu de l'empereur Henri, un autre de ses neveux, et frère du dernier pape, fut élevé par le parti impérialiste, en l'an 1024, au pontificat sous le nom de Jean XIX. Il monta, de simple laïque qu'il était, tous les degrés de la hiérarchie dans l'espace de six jours. Il tint le pontificat pendant neuf ans, mais enfin le parti national, impatienté des excès de sa conduite, le chassa de Rome. Cependant l'empereur Conrad II, descendu avec une armée en Italie, le rétablit ; il mourut dans la même année, et un autre tudesque, neveu lui aussi de l'empereur Conrad, lui succéda sous le nom de Benoît IX [1]. Henri III, puis son fils Henri IV, continuèrent à se mêler aux élections successives des papes, et à faire prévaloir leurs candidats ;

1. Ces diverses successions de papes sont différemment rapportées par divers historiens ecclésiastiques. Je ne m'occupe point de les débrouiller ; c'est inutile pour l'objet que je poursuis.

presque jusqu'à l'année 1061, les papes furent leurs créatures : ce furent ceux qui, dans l'histoire, sont signalés sous le nom de papes allemands. Convenait-il à ces papes, dont les uns, le plus grand nombre, hommes liges des césars, devaient par intérêt, et dont les autres, moins hostiles au parti national et orthodoxe, étaient tenus par crainte à plus de ménagements encore des préjugés de ces empereurs si entichés de leur *Filioque*, convenait-il, dis-je, aux uns ou aux autres de songer au rétablissement du symbole dans son état primitif, une fois que le pli de l'interpolation était pris ?

On a publié en ces derniers temps divers écrits, soit brochures, soit articles de revues ou de journaux, pour démasquer le prétexte spécieux que la possession du pouvoir temporel assure et garantit au pape, le libre exercice du pouvoir spirituel. Mais au contraire on a cité une foule d'exemples qui donnent le démenti le plus formel à cette fallace. (Voir un article de M. Eugène Young dans le *Journal des débats* du 20 mai 1866 à propos d'un incident de cette espèce survenu à cette époque). On a montré surabondamment que les papes en diverses occasions ont trahi et vendu le devoir spirituel, en échange des avantages du pouvoir temporel ; mais personne n'a remarqué le cas présent, dont les suites furent plus désastreuses que celles de tous les autres. La devise latente de leurs cœurs est : *Omnia regno viliora habere*, de ne tenir aucun compte des principes du Christianisme, toutes les fois qu'ils se trouvent en contradiction avec leur souveraineté soit temporelle, soit spirituelle. Présentez leur le mirage du règne de ce monde, et ils vous renieront le Christ, non formellement, mais dans tout ce qui regarde l'essence de sa doctrine ; ce qui revient au même. M. Edgar Quinet vous montrera qu'ils l'ont fait sur un marché beaucoup plus réduit. (Voir *Le Christianisme et la Révolution, leçon XII, pag. 318-322*. Lamennais, *Affaires de Rome*). Assurez-leur la prédominance spirituelle sur tout le monde chrétien, et vous les trouverez coulants et accomodants en tout. Ils vous aboliront tout dogme [1] que vous voudrez, et ils vous en

1. J'insiste sur le dogme, car il passe comme primant la morale aux yeux du Pape et des Jésuites ses grenadiers, ainsi que les appelle spirituellement Voltaire. Comme spécimen de la morale des papes-rois et de leur cour, on peut lire pourtant ce qui suit : ab uno disce omnes.

« Il n'est personne qui n'ait entendu parler du fameux repas des cinquante courtisanes ; mais bien des dévots croient pouvoir révoquer en doute l'authenticité de ce fait, et en attribuer l'invention à la malignité de quelque philosophe moderne. Voici comme le rapporte le maître de cérémonies d'Alexandre VI, dans le journal des actions de ce pontife, où il consignait naïvement tout ce qui se passait dans le palais de son maître :

créeront de nouveaux ; ils vous aboliront même le *Filioque*, si cela peut amener au même résultat.

Au reste ces réflexions, loin de m'être particulières, se trouvent sur les lèvres de tous les grands hommes italiens. Lisez plutôt le Dante, Pétrarque, Savonarole etc. etc. Qu'il me suffise de citer à l'appui la page éloquente d'un des plus grands historiens de la Péninsule, de Guicciardini.

« Dès qu'ils eurent affermi sur ces fondements leur domination temporelle, ils négligèrent peu à peu le soin du salut des âmes ; ils

« Tout est vénal à la cour du pape, les dignités, les honneurs, les dispenses de mariage, les séparations, les divorces et les répudiations des épouses légitimes... Vouloir rapporter les meurtres qu'il fait commettre, ses rapines, ses viols et ses incestes, serait un travail presque impossible. Le très noble jeune homme, Alphonse d'Aragon (le troisième mari de Lucrèce), couvert des plus cruelles blessures, et, pour ainsi dire, assassiné deux fois, et massacré jusqu'entre les genoux du pape, a pollué de son sang les murs jadis si respectés du Vatican... Il serait trop long de nommer ceux qui ont été tués ou blessés, ou jetés vivants dans le Tibre, ou qui sont morts empoisonnés... Qui ne craindrait de rappeler les monstruosités inqualifiables de libertinage, qui se commettent ouvertement chez le pape..., les viols, les incestes, les abominations de ses fils et de ses filles, la tourbe des femmes publiques et le concours des entremetteurs, les lieux de prostitution et de débauche dans le palais même de Saint-Pierre ?

« Le dernier dimanche du mois d'octobre (1501), au soir, cinquante filles de joie honnêtes, appelées communément courtisanes, soupèrent avec le duc de Valentinois, dans sa chambre, au palais apostolique : après le souper, elles dansèrent avec les domestiques et d'autres hommes présents, d'abors habillées, ensuite toutes nues. Après cela, on posa à terre les flambeaux qui éclairaient la table, avec leurs chandelles allumées, et on jeta des châtaignes que les femmes qui marchaient nues, sur les pieds et sur les mains, entre les chandeliers, s'empressaient de ramasser, en présence du pape, du duc et de Lucrèce, sa sœur, qui regardaient ce spectacle. A la fin, on exposa des prix, savoir des habits de soie, plusieurs paires de bas, des bonnets et autres choses, pour ceux qui auraient connu charnellement le plus grand nombre de ces filles publiques (pro illis qui plures dictas meretrices carnaliter agnoscerent) ; elles furent traitées charnellement, en public, dans le palais, au bon plaisir des assistants, et les prix furent distribués aux vainqueurs (quae fuerunt ibidem in aula publico carnaliter tractatae, arbitrio praesentium, et dona distributa victoribus) ».

« Immédiatement après ce trait, en suit un autre. « Le vendredi (feria quinta), 11 novembre, il entra dans la ville, par la porte du jardin, un paysan qui conduisait deux juments chargées de bois : dès qu'elles furent arrivées sur la place de Saint-Pierre, les domestiques du pape accoururent, et après avoir coupé les courroies du poitrail, et avoir jeté le bois par terre avec les bâts, ils menèrent les juments vers la petite cour qui se trouve dans le palais, près de la porte. Ils lâchèrent alors des écuries quatre chevaux entiers de course, sans mords et sans licols ; ceux-ci se ruèrent sur les juments, et après qu'ils se furent battus entre eux, à coups de dents et de pieds, en hennissant d'une manière épouvantable, ils saillirent les juments (ascenderunt equas et coierunt cum eis), les foulèrent et les blessèrent gravement, tandis que le pape se trouvait à la fenêtre de la chambre au-dessus de la porte du palais, avec dame Lucrèce

perdirent même la mémoire des préceptes divins, et tournant toutes leurs idées vers les grandeurs mondaines, ils ne se servirent plus de l'autorité spirituelle que comme d'un moyen pour accroître leur pouvoir et leurs richesses : en un mot, de pontifes suprêmes et uniques, ils déchurent jusqu'à n'être plus que des princes séculiers comme il y en avait tant. Dès lors leurs plus ardents désirs, leur plus grand intérêt, ne furent plus la sanctification de la vie, le triomphe de la religion, le zèle et la charité envers leurs semblables ; mais les intrigues de la politique et la guerre contre les chrétiens : après quoi ils allaient, le cœur plein de fiel et les mains ensanglantées, offrir à Dieu leurs sacrifices ; mais l'accumulation de trésors ; mais de nouveaux devoirs à imposer, de nouvelles tromperies à faire valoir pour attirer de toutes parts de l'argent. Pour parvenir à ce but, ils n'eurent plus de honte d'employer les armes religieuses, de trafiquer, sans la moindre retenue, des choses sacrées et profanes : les richesses immenses qu'ils acquirent et qu'ils répandirent dans leur cour, y firent bientôt naître les pompes, le luxe et les mauvaises mœurs, le libertinage et les plaisirs scandaleux. Occupés uniquement d'eux-mêmes, ils perdirent, dans leur étroit égoïsme, tout respect pour leurs successeurs, et jusqu'à l'idée de ce qu'ils devaient à la majesté perpétuelle du pontificat. Ces sentiments généreux avaient été remplacés par l'ambition toute individuelle d'élever à la

(et domina Lucretia cum eo), et qu'ils regardaient, avec beaucoup de plaisir et en riant aux éclats, ce que nous venons de raconter. » — Burchard. in diar. roman. apud Eccard. t. 2, p. 2134.

« Il n'y a pas de moyen dont Alexandre ne se soit avidement servi pour extorquer ce qu'il restait d'or chez les peuples chrétiens, afin de fournir au luxe effréné de ses enfants. On a proposé de publier une guerre contre les Turcs ; sur ce prétexte, des prières ont été ordonnées dans toutes les basiliques de Rome, et les indulgences plénières des péchés se sont vendues aux villes étrangères. Le produit immense de cette quête a servi à faire livrer pompeusement à son mari la fille du pape, chargée d'or et de pierreries, et traînant après elle avec un faste déhonté les tributs de l'église romaine...

« Pendant ce temps-là, le bon pontife tout entier à ses débauches, est-il dit un peu plus bas dans la même lettre, cherchait de toutes parts des bijoux et des colliers pour marier le plus magnifiquement possible sa fille, dont il avait déjà joui lui-même par le crime le plus infâme... Les cardinaux secondent le pontife et le flattent ; ils le louent et l'admirent sans cesse : cependant tous également le craignent, et surtout ils tremblent devant son fils, le fratricide, devenu assassin, de cardinal qu'il était auparavant. C'est par la volonté et le caprice de celui-ci que toutes choses sont gouvernées, tandis qu'à la manière des Turcs, il se fait garder par des soldats armés, et qu'il se cache au milieu d'un troupeau de courtisanes. Par son ordre, on tue, on blesse, on jette dans le Tibre, on empoisonne..., etc. » — Burchard. diar. roman. apud Eccard. t. 2, p. 2144 et seq.

fortune et au pouvoir leurs fils, leurs neveux, leurs parents, en leur faisant acquérir non seulement des richesses considérables, mais même des principautés et un trône. Ils ne distribuèrent plus, de ce moment, les honneurs et les récompenses aux hommes vertueux et qui en étaient dignes ; mais ils les vendirent presque toujours au plus offrant, ou les répandirent avec profusion sur ceux qu'ils croyaient pouvoir servir leur ambition, leur avarice ou leurs honteuses voluptés. Voilà pourquoi les hommes perdirent enfin tout respect pour le saint siège. »

Il serait bon que les Italiens se rappelassent que c'est pour le même motif que l'Italie devint l'arène de toutes les ambitions des barbares d'alors, des Francs Saliens, des Tudesques, des Normands, des Provençaux Angevins et des nations modernes des Allemands, des Français, des Espagnols, même des Turcs. Pour le même motif que leur pays a souffert tant d'invasions, tant de dévastations et de ruines, tant de massacres, à commencer par ceux de Pavie, pour ne pas remonter plus haut, et en passant par ceux de Bologne, d'Ancône, de Césène, pour arriver à ceux de nos jours à Pérouse (et Dieu sauve pour l'avenir) sous le pontificat et par les soldats de Pie IX pour ce même motif. Benoît X se décida à prêter son adhésion aux inventions théologiques de leurs barbares oppresseurs, et elle fut suivie par celle de ses successeurs et devint le motif de leurs discordes avec l'Eglise et la Nation dont ils avaient reçu et le Christianisme et la civilisation [1].

Lors de la députation des habitants de Pérouse, le 4 octobre 1881, près de Léon XIII, Sa Sainteté, qui avait été évêque dans ce pays, leur disait : « Des liens particuliers vous unissent à nous, qui, pendant de longues années préposé au gouvernement de l'Eglise de Pérouse, vous avons toujours regardés comme des fils et aimés d'une affection paternelle, etc. » Mieux aurait valu leur exposer quels efforts il avait faits, quels dangers il avait courus pour empêcher ces massacres. C'est de cela qu'il devait parler aux pères, aux fils, aux frères et aux autres parents de ces victimes ; mais que leur dire ?

1. On sait bien que le ci-devant secrétaire général du concile de Bâle, Enéas Sylvius, à peine devenu pape sous le nom de Pie II, invitait Mahomet II après la prise de Constantinople de passer en Italie, pour l'opposer aux princes chrétiens. De même, Bajazet II y fut appelé par Alexandre VI ; le débarquement des Turcs à Otrante est dû à son initiative. — Voir Petrucelli della Gattina, « Histoire diplomatique des Conciles », dans ses trois volumes, et son opuscule « Les Conciles », surtout à la page 66, qu'il faudrait copier en entier. — Voir encore la brochure « Pie IX et l'Italie », à la page 26, où se trouve la nomenclature des crimes que les papes ont commis pour la possession du pouvoir temporel.

n'était-il pas de connivence avec les exécuteurs ? La ville fut livrée pendant quatorze heures aux massacres, aux pillages et aux viols. Huit jours après ces horreurs, le pasteur de l'Eglise de Pérouse lança des anathèmes et des excommunications contre les morts, les assassinés, les blessés, les proscrits et les femmes violées. (Voyez l'*Indépendance Belge* de 1859, du n° 181 à 185, 194 à 195, qui tire ces informations du *Journal des Débats* et du *Journal de Rome*). Arrêtons-nous un peu, pour résumer le contenu de cette première partie.

§ XX. — Conclusions.

Dans ce qui précède, je me suis occupé à établir trois choses. La première, dont l'importance n'a pas été suffisamment relevée jusqu'à présent, c'est que dès le principe, le *Filioque* n'a été admis que subrepticement chez les Espagnols, dans le symbole de la foi, c'est-à-dire comme s'y trouvant lors de sa promulgation au deuxième concile œcuménique tenu à Constantinople, ce qui a accrédité frauduleusement sa propagation, et ce qui m'a induit à donner à mon ouvrage le titre de *Mystification*.

J'ai prouvé en second lieu que la suite des papes, depuis Adrien I^er^ jusqu'à Benoît VIII, a repoussé cette altération. Ceci avait été déjà remarqué par les Orientaux, et mis dernièrement au grand jour par Edmond Ffoulkes dans divers endroits de son ouvrage sur les *Divisions de la Chrétienté*. En ceci, j'ai relevé deux incidents qui avaient passé comme inaperçus même parmi ceux qui se sont occupés spécialement de cette question, et qui n'ont su par conséquent en tirer parti. 1° La mutilation de la réponse d'Adrien I^er^ à Charlemagne dans les chapitres qui devaient réfuter le dogme Carolin ; 2° La destruction du code qui contenait les minutes des lettres des papes, depuis Jean VIII jusqu'à Léon IX, parmi lesquelles se trouvaient nécessairement celles qu'ils adressaient, lors de leurs avènements, aux patriarches d'Orient, et dans lesquelles devait se montrer leur profession de foi contenant le symbole sans l'addition.

J'ai établi en troisième lieu, que ce fut pour des motifs et des nécessités de pouvoir temporel, que Benoît VIII et ses successeurs immédiats ont accédé à l'adoption de cette innovation.

APPENDICES

APPENDICE A

Concile de Gentilly (Voir page 26)

Une dizaine de chroniqueurs, cités par Zernicavius, disent que dans le concile de Gentilly assemblé par le roi Pepin, en l'an 767, et auquel ont pris part les apocrisiaires de l'empereur Constantin IV, on a examiné deux questions : l'une qui regardait la sainte Trinité, et l'autre le culte des images. Seul Adon archevêque de Vienne dit dans sa chronique : « Et si le Saint-Esprit procède du Fils de même que du Père ». Zernicavius que j'abrège, fait à ce sujet l'observation suivante : « S'il en était ainsi, pourquoi les légats envoyés en 809 par Charlemagne au pape Léon III, au lieu de faire mention de ce concile, se contentent-ils de dire que cette question, jadis soulevée avec grand bruit, a été examinée avec une extrême diligence, s'est ensuite assoupie et a été dernièrement soulevée. » Pourquoi, ajoute Zernicavius, se taisent-ils sur l'événement important de ce concile ? et il en conclut qu'il y a eu interpolation dans le texte d'Adon, pour montrer que les discussions sur cette question avaient cours en Occident, antérieurement à l'époque de Charlemagne. Quant à moi, je crois que le texte d'Adon est génuine, cet archevêque, qui a fleuri un siècle après le concile de Gentilly, a voulu apprendre à ses contemporains, en quoi consistait cette question de la Procession. La raison que donne Zernicavius pour appuyer son accusation est sans fondement ; et lors même que ces mots auraient été ajoutés postérieurement au texte d'Adon, cette addition n'aurait pas été faite dans le but coupable d'égarer l'opinion, mais au contraire de la guider, dans une question non de doctrine mais de fait.

Lorsque les légats de Charlemagne disaient, que la procession *e filio* avait été de nouveau soulevée, ils ne devaient assurément pas entendre ces dernières années de leur mission à Rome en 809, mais bien l'époque du concile de Gentilly. Si ces légats ne savaient rien de précis sur ce concile, cela provenait de ce que les actes en étaient dès lors perdus. Plus d'une centaine d'actes de conciles d'une moindre importance célébrés en Occident nous ont été conservés, pourquoi donc ceux-ci ont-ils disparu ? Qui a pu les détruire à si courte échéance, qu'une quarantaine d'années après la célébration de ce concile, on n'en savait rien à la cour de Charlemagne ? *Is fecit cui prodest.*

APPENDICE B

Chant du Symbole (page 28)

L'usage de chanter le symbole au lieu de le réciter, n'a commencé à se développer dans le Nord et l'Occident de l'Europe, qu'à une époque postérieure à l'invasion des Barbares. Cette innovation ne s'introduisit que plus tard encore en Italie et à Rome, car nous avons vu qu'entre autres recommandations, Léon III engageait Charlemagne à défendre le chant du symbole, vu que cet usage n'était pas pratiqué à Rome. (Fleury l. 45 ch.48).

Cette innovation me semble tirer son origine d'une méprise, provenant de l'ignorance dans laquelle se trouvaient alors les Barbares du Nord, relativement à la langue latine : Le verbe latin *canere* signifie non seulement chanter mais encore réciter (Voir le dictionnaire de Quicherat) ; il est donc très probable que lisant dans les formulaires des offices la rubrique : *nunc canitur symbolum*, ils aient pris ce verbe dans le sens de chanter ; trouvant ensuite le chant plus agréable que la simple récitation, ils s'attachèrent à cet usage, et n'en voulurent plus démordre.

Le comte de Maistre est curieux à entendre à ce sujet, il écrivait à un surintendant des églises luthériennes de Livonie : « Nos symboles sont vrais, et voilà pourquoi nous les chantons, car l'amour seul peut chanter et il y a toujours de l'amour dans la foi. » Ce qui implique qu'ils seraient faux, si on ne les chantait pas. Le même ajoute au reste, sans paraître y prendre garde : « Un symbole n'est point un ordre à la raison, c'est une confession d'amour ». Point du tout, un symbole est une confession de croyance, c'est pourquoi il commence par le mot *credo* et s'appelle aussi de ce nom. On aime parce que l'on croit d'abord fermement, loin de commencer par aimer ce que l'on ne connaît pas.

APPENDICE C

Hellénisation de l'Italie méridionale au moyen-âge (page 61 note 1)

L'hellénisation de l'Italie au moyen âge est une de ces questions dont le développement exigerait au moins un volume tout entier : je ne puis donc qu'en donner ici un léger aperçu, je n'aurai au reste pour cela qu'à suivre et citer textuellement l'excellent ouvrage de M. Fr. Lenormant, intitulé la *Grande Grèce*, lequel se trouve actuellement en voie de publication. Quant aux personnes qui désireraient de plus amples développements à ce sujet, j'espère pouvoir les satisfaire peu après la publication de l'ouvrage actuel.

Le Sud de l'Italie depuis longtemps déjà complètement latinisé, était devenu, après l'invasion des barbares, une province de l'empire romain d'Orient, c'est-à-dire d'un empire dont la capitale et la majorité de la population étaient helléniques. De là des craintes pour les partisans de la romanité latine et qui, — non par intérêt personnel, comme les papes dont nous avons parlé plus haut, — mais par patriotisme de race, préféraient chercher leur appui, plutôt chez les Barbares que chez les héritiers directs de l'empire et du nom romains. Dès le V^e^ siècle, Cassiodore nous révèle l'existence du fait de la latinisation et de la crainte de l'hellénisation de l'Italie méridionale. Mais laissons parler M. Lenormant :

« Cassiodore naît dans une cité latine, au milieu d'une population latine ; il est dans les mauvais jours le champion et comme la suprême incarnation de la romanité latine. Tout son effort tend à en préserver les traditions et l'esprit, dans la politique, dans les lois, dans la culture scientifique et littéraire. C'est elle qu'il veut arracher au naufrage. Homme d'Etat et ministre, l'objectif principal de sa politique est de sauvegarder Rome et l'Italie contre l'absorption dans l'empire grec, où il redoute à bon droit la perte de leur

individualité nationale, de leur génie propre et de leur caractère latin ; pour les en préserver, il n'hésite pas à consommer une alliance étroite avec les conquérants germaniques et à identifier leur cause à la cause italienne, telle qu'il la comprend, pour faire de leur bras aguerri la défense du romanisme contre l'invasion du byzantinisme. Moine et chef de communauté, c'est une véritable académie latine, un dernier foyer de conservation des lettres romaines, qu'il fait de son monastère. L'étude du grec n'y a presque pas de place, ou du moins elle n'y est que l'étude d'une langue étrangère, poursuivie seulement par quelques-uns à cette fin de doter l'Occident de traductions latines des principaux Pères orientaux. A côté de saint Benoît, à un rang inférieur mais qui pourtant a bien aussi son importance, Cassiodore est un des pères et des législateurs du monachisme latin.

« Cinq cents ans plus tard, au XI[e] siècle, lors de la conquête normande, Squillace ou Skyllax, comme on disait dans le grec d'alors, est une ville purement grecque, située dans un pays tout hellénique, ou le grec est la seule langue que l'on parle et que l'on comprenne. Son évêché, latin et de l'obédience patriarcale de Rome au temps où les évêques Zacharie et Gaudentius siégèrent dans les synodes romains tenus sous les papes Vigile et Hilaire ; au temps où le massacre de deux évêques successifs, dont on ignore les noms, par la population, donna lieu à une lettre foudroyante du pape Gélase ; au temps où Saint Grégoire le Grand adressait plusieurs de ses lettres à l'évêque Jean ; au VII[e] siècle même, quand Paul, évêque de Scylacium, figura au synode tenu à Rome par le pape Agathon ; son évêché, dis-je, est de rite grec et relève du patriarcat de Constantinople. Au *Monasterium divasience* de Cassiodore a succédé, sur le même remplacement, le monastère basilien de Stallacti, dédié à Saint Grégoire le Thaumaturge, saint éminemment oriental, et c'est le nom grec de ce couvent qui est devenu la source de l'appellation du village actuel de Stallati ou Stalletti. D'autres monastères grecs, suivant aussi la règle de St-Basile, sont établis dans Squillace même et dans son voisinage, au lieu qu'on appelle hi Rokella ou Ronkella toû Scyllacos, c'est-à-dire à la Roccelletta del Vesiovodi Squillace. Tel est l'état de choses que nous révèlent un certain nombre de diplômes des princes normands de la fin du XI[e] siècle. Ils contiennent des listes de paysans donnés comme serfs à tel seigneur ou à tel établissement religieux, et tous les noms y appartiennent à la grécité byzantine ; ils ont même un caractère singulièrement néo-hellénique.

D'où a pu provenir un semblable changement ? Comment s'est-il opéré ? Nous voici mis en présence d'un des plus importants, et jusqu'ici des plus obscurs problèmes de l'histoire de l'Italie méridionale, celui de l'hellénisation de ces contrées sous la domination des empereurs de Constantinople, de la façon dont elles redevinrent alors de nouveau, et pour plusieurs siècles, une véritable Grèce occidentale, une Grande Grèce comparable à celle du VII[e] au V[e] siècle avant l'ère chrétienne.

Il n'est pas de fait historique qui ait été jusqu'à présent plus mal compris ; et ceci n'a rien qui doive surprendre. Il implique, en effet, dans l'hellénisme byzantin une puissance de propagande, de vitalité, d'assimilation, égale à celle de l'hellénisme des beaux temps classiques. Et c'est là une chose qui allait trop complètement à l'encontre des préjugés depuis longtemps enracinés en Occident au sujet du byzantinisme, pour que les causes et le véritable caractère de ce fait n'aient pas dû être complètement méconnus. Seul et le premier, M. Zambellis a discerné sur ce point la vérité et s'est efforcé de la mettre en lumière, éclairé par l'esprit de patriotisme grec qui anime tous ses écrits et qu'il pousse souvent jusqu'à l'exagération. C'est incontestablement son titre principal à la reconnaissance de ceux qui s'occupent des études d'histoire ; c'est par là que sa trace se marquera surtout d'une manière profonde dans ces études. Il est pourtant juste d'ajouter qu'il avait eu un précurseur dans Pasquale Baffa, d'une famille originaire de l'Epire, le plus grand helléniste de l'Italie à la fin du XVIII[e] siècle, l'auteur de l'admirable catalogue analytique et raisonné des diplômes grecs de l'abbaye de la Cava, qui avait aussi commencé celui des diplômes grecs du mont Cassin, quand la vengeance sanguinaire de la reine Caroline, secondée par la honteuse complaisance de Nelson pour les charmes de lady Hamilton, l'accrocha au gibet avec tant d'autres nobles et pures victimes. »

La page suivante est un vrai dithyrambe, j'ai été ému jusqu'aux larmes de la trouver sous la plume du docte catholique *Lenormant*. Il faut que la vérité soit bien lumineuse, et l'âme de l'auteur bien loyale, pour que l'une arrache et que l'autre publie les aveux qui suivent :

« Rien n'a été plus mal jugé des Occidentaux que l'empire grec de Constantinople, il n'y a pas, je crois, d'exemple d'un travestissement historique plus complet que celui qu'ont subi, pendant longtemps, ses annales et la manière dont on les appréciait. Par une fortune bizarre, deux ordres de préjugés, aussi aveugles l'un que

l'autre, se sont trouvés d'accord pour le caricaturer : les préjugés catholiques exagérés, vivant sur de vieilles rancunes et des malentendus qui remontent aux Croisades, et ne pouvant pas admettre la puissance de vie spirituelle et civilisatrice qu'a su conserver, au travers de toutes ses vicissitudes, une Eglise séparée de l'unité romaine ; les préjugés philosophiques du XVIII[e] siècle, incapables de comprendre un Empire chrétien avant tout, et presque, semi-ecclésiastique, où les grandes questions de théologie agitaient profondément les esprits, où les évêques et les moines ont toujours tenu un rang prépondérant. De là est sorti le point de vue aussi faux qu'injuste qui a, pendant plusieurs siècles, dominé les esprits et qui a trouvé sa dernière expression dans le livre *beaucoup trop vanté de Gibbon*. Ce n'est que d'hier que l'on commence à rendre justice au monde byzantin, à comprendre l'étrange et ridicule inconséquence qu'il y avait dans les jugements consacrés à son égard, lorsqu'on le dépeignait comme le dernier terme de l'affaissement moral, de la corruption sénile et de l'imbécillité, puisque, tout à coup, on racontait qu'il avait suffi de l'arrivée des quelques fugitifs qui gagnèrent l'Italie en quittant Byzance, prise par les Turcs, pour changer la face de la société occidentale, y rallumer le flambeau des études et y produire le mouvement de la Renaissance. On découvre aujourd'hui, un peu tard et avec un certain étonnement, les grandeurs de l'histoire byzantine, et les travaux des érudits hellènes, des Paparrhigopoulos, des Zambellis et des Sathas, ont fortement contribué à cette heureuse révolution dans les idées. On s'aperçoit, pour la première fois, de ce grand fait que l'empire de Constantinople a *été pendant neuf siècles* le rempart toujours armé, toujours assiégé et toujours résistant de l'Europe chrétienne et civilisée contre le flot de la barbarie la plus dangereuse ; de celle qui n'était pas susceptible de la même conversion que les Germains, celle des Slaves, des Bulgares et surtout des Musulmans. Nous autres occidentaux, nous sommes fiers, et à bon droit, du souvenir des croisades. Mais qu'est-ce que cet épisode si court, et qui n'a rien produit de durable, à côté de la lutte non moins acharnée, non moins héroïque, non moins mêlée d'éclatants triomphes et de revers inouïs, que les Byzantins ont soutenue sans un moment d'interruption contre toutes les forces de l'islamisme, depuis Héraclius jusqu'à Constantin Dragazès. Pendant les siècles les plus sombres du premier moyen âge, alors que toute culture intellectuelle et toute vie policée semblaient éteintes en Occident Constantinople a été un foyer lumineux de civilisation,

dont l'influence a rayonné plus d'une fois sur les contrées occidentales. Les grandes traditions scientifiques et littéraires ne s'y sont jamais abaissées, et la suite ininterrompue des écrivains byzantins a droit à une place honorable dans l'histoire de l'esprit humain. L'Eglise Grecque, même après Photius, même après Michel Cérulaire, a eu des légions de docteurs, de saints et de martyrs, et c'est à bon droit qu'elle revendique le titre d'Orthodoxe, *car jamais à aucune époque elle n'a glissé du schisme dans l'hérésie.* Sa part dans la propagation du christianisme a été immense ; elle a conquis à l'Evangile la moitié de l'Europe. Les missions de l'Eglise Grecque ont été remarquablement nombreuses et fécondes : sous Justinien, chez les Huns de la Mésie, chez les Goths Tétrascites de la Crimée, chez les Abkhazes du Caucase, et bien plus loin encore, jusqu'en Ethiopie, jusqu'à Socotora, à Ceylan, au Malabar, à la Chine, d'où les missionnaires byzantins rapportèrent le ver à soie, encore inconnu à l'Europe ; sous Héraclius, chez les Croates et les Serbes ; sous Michel III, chez les Bulgares, les Moraves, les Khazars, les Russes ; sous Basiles I^{er}, chez les Narentans ; sous Constantin VII chez les Hongrois ; sous Constantin XII, Monomaque, chez les Petchénègues. Aussi l'un des titres dont le Basileus de Constantinople aimait à se parer, était-il celui d'*Isapostolos*, qui remplit le rôle d'un apôtre de la foi. Les annales de l'empire de Byzance peuvent supporter sans désavantage, le parallèle avec celles de l'Occident aux mêmes siècles. Elles ont leurs turpitudes et leurs misères, leurs pages honteuses et sanglantes ; mais n'en avons-nous pas, nous aussi, de pareilles dans notre histoire ? Et à côté de ces taches, qu'il n'y a aucune raison de pallier ou de dissimuler, que de pages glorieuses et réellement épiques ! Que de services rendus à l'humanité et à la civilisation ! Ce peuple grec du moyen âge, que l'on s'est plu si longtemps à représenter comme amolli, efféminé, abruti, incapable d'effort viril, a eu dans sa longue carrière des époques incomparables d'énergie guerrière, des triomphes sur des ennemis formidables et supérieurs en nombre, qui valent les plus beaux épisodes dont se glorifient en ce genre les races germaniques et latines. Nicéphore Phocas et Jean Zimiscés n'ont rien à envier à Charles Martel, Basile I^{er} à Charlemagne, Basile II à Othon le Grand. Comme culture, comme mouvement intellectuel et comme génie des arts, la Constantinople des Commènes peut marcher de pair avec la France des XII^{e} et XIII^{e} siècles. Et si l'on a singulièrement exagéré le rôle des fugitifs de 1453, qui ne fut que secondaire, la venue des grands lettrés constantinopolitains, de

Bessarion, de Gennadios, de Gémiste Pléthon, de Marc d'Ephèse, à Florence, comme représentants de l'Eglise grecque au concile, les relations qui s'établirent alors entre eux et les savants italiens, furent une véritable illumination pour l'Italie ; c'est à ce moment que la Grèce antique fut révélée à l'Occident, et c'est de là qu'on doit faire dater la renaissance des lettres. »

Voilà ce que l'on commence à reconnaître aujourd'hui et pourquoi l'on rend maintenant à l'empire Byzantin la justice que mérite son rôle de premier ordre dans l'histoire générale de l'Europe et de la civilisation. C'est aussi ce qui permet de comprendre comment l'hellénisme byzantin du VIII au X^{e} siècle, sut conquérir à sa langue, à ses mœurs, à sa religion, à son génie, l'Italie méridionale, et en particulier la Calabre, aussi complètement que l'hellénisme classique l'avait fait quinze siècles auparavant. Ce fait capital de l'hellénisation absolue d'un pays longtemps latin, devait demeurer lettre close, et même être complètement méconnu, tant que l'on vivait sur les préjugés d'autrefois à l'égard du byzantinisme.

Une théorie bizarre s'était, en effet, formée alors pour expliquer, en dehors de toute influence byzantine, l'origine de l'hellénisme de l'Italie méridionale du moyen âge, et même des populations qui parlent encore aujourd'hui le romaïque dans ces contrées, à Bova dans la Calabre, à Carigliane, Mortane, Calimera et dans nombre d'autres villages de la Terre d'Otrante. Cette théorie a eu sa période de succès, et elle compte encore en Italie de nombreux partisans ; mais l'on s'étonne qu'elle ait pu être adoptée par un philologue et un historien de la valeur de Niebuhr. Pour elle, cet hellénisme italien n'aurait rien à faire avec la méprisable imbécillité byzantine, dont l'Italie méridionale n'aurait supporté le joug qu'en frémissant et en cherchant à le secouer à tout prix, comme un servage étranger. Il aurait été un héritage ininterrompu des antiques colonies grecques de la grande époque, qui se serait perpétué au travers des temps romains jusqu'au moyen âge et jusqu'à nos jours. Cet hellénisme aurait vécu pendant vingt siècles d'une vie complètement indépendante, sans rien emprunter au monde byzantin ; il posséderait ainsi une antiquité et une noblesse qui le rendraient bien supérieur à celui de la Grèce, dégénérée par la longue et déprimante domination d'un césarisme bâtard.

Je laisse de côté dans ce moment, pour y revenir un peu plus tard, la question des Grecs de Bova et de la province de Lecce, dont il me serait facile de démontrer, par des preuves irréfragables, que le sang

a été à tout le moins renouvelé par des immigrations récentes, contemporaines de la conquête de la Grèce par les Turcs ou peut-être postérieures. Mais même en se bornant à ce qui touche à l'hellénisme de la Calabre et du reste de l'Italie méridionale jusqu'à Naples, tel que nous le prenons sur le fait dans les documents de la domination normande, la théorie qui le rattachait à la vieille colonisation archéenne et dorienne de l'antiquité ne saurait aujourd'hui se défendre. Dans une discussion serrée et décisive, M. Zambellis n'en a rien laissé debout. Philologiquement, la grécité des diplômes italiens du moyen âge, comme de la nomenclature géographique des Calabres modernes, n'a rien de ce que ferait nécessairement l'individualité d'un dialecte issu directement de l'antique parler dorien de la grande Grèce en dehors de tout contact et de toute influence de la grécité médiévale de l'empire de Constantinople. Dans les actes écrits par des scribes lettrés et dans les vies des saints composées au sein des monastères c'est le pur grec byzantin, tel que l'employaient la chancellerie impériale et les hagiographes d'Orient ; dans les actes rédigés entre particuliers illettrés, c'est un parler plus populaire, mais dont les altérations n'ont rien de propre ; elles sont, au contraire, absolument romaïques, et la seule chose dont puissent s'étonner ceux qui ont étudié le grec moderne, c'est de les y trouver si conformes à une époque aussi ancienne et hors de la Grèce. Cette dernière catégorie des diplômes grecs de l'Italie méridionale est d'un intérêt linguistique de premier ordre, car c'est là que nous avons les monuments qui nous permettent de saisir la transition du grec littéraire et officiel byzantin au romaïque. Mais loin d'offrir un dialecte à part, c'est le langage populaire oriental, sans même une particularité provinciale, sauf l'adoption de quelques mots italiens. L'idiome est un entre Constantinople et la Grèce propre, d'une part, la Grèce italienne, de l'autre, à cette époque du moyen âge ; preuve incontestable que la vie morale et intellectuelle était une entre les deux contrées, que l'Italie méridionale était alors, non seulement hellénisée, mais profondément byzantinisée, que c'était de l'empire de Constantinople qu'était venue sa culture grecque.

Historiquement, l'accord unanime de tous les textes et de toutes les inscriptions établit, à n'en pouvoir douter, que, dans ce qui avait été jadis la Grande Grèce, la tradition de l'hellénisme avait été absolument interrompue dans les premiers siècles de l'ère chrétienne.

Déjà Strabon, qui avait parcouru cette contrée, atteste que de son

temps Néapolis, Rhégion et Tarente résistaient seules encore à la latinisation ou, pour parler son langage, à la barbarisation ; partout ailleurs le grec avait fait place au latin, comme les mœurs romaines s'étaient substituées aux mœurs helléniques. Les trois seuls foyers d'hellénisme qu'il signalait encore s'éteignirent pendant la durée de l'Empire : pour chacun d'eux on peut fixer la date ou il fut définitivement latinisé. Quand l'Eglise chrétienne se constitua dans l'Italie méridionale, ce fut sous l'action directe et la suprématie du Siège de Rome, et comme lui elle fut latine. Pour s'y implanter de nouveau, il fallut que la langue et la culture grecques en fissent une seconde fois la conquête, comme elles l'avaient déjà faite sept siècles avant notre ère, et cela après un hiatus de cinq cents ans au moins, pendant lequel le pays avait été entièrement et exclusivement latin.

Il suffit d'ailleurs de mettre en parallèle le tableau du Brutium latin du VI[e] siècle après J.C., tel que nous venons de l'extraire des œuvres de Cassiodore, et le tableau de la vie de saint Nil de Rossano, pour être assuré qu'entre ces deux états si absolument divers de la même contrée, à 100 ans de distance, il n'y a pas une tradition qui se continue, mais au contraire un des changements les plus radicaux dont l'histoire nous offre l'exemple.

C'était là le résultat naturel et presque inévitable que devait produire quatre siècles de domination byzantine, avec la supériorité de civilisation qu'avait alors l'Orient grec sur l'Occident latin, surtout dans un pays où l'antique origine d'une partie des habitants, même après une longue latinisation, avait laissé chez eux des affinités géniales avec l'hellénisme, qui ne pouvaient manquer de se réveiller.

DEUXIÈME PARTIE

EXAMEN DE LA PROCESSION DU SAINT-ESPRIT D'APRÈS LES TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE ET DE LA TRADITION

§ I. — Léon IX et Michel Cérulaire. — Benoît XII et les Arméniens.

Quoique les papes successeurs de Benoît VIII eussent permis l'usage de chanter à la messe le symbole avec l'addition, ils ne se décidaient pas, semble-t-il, à se déclarer pour la doctrine qu'il contenait, et louvoyaient ainsi entre les deux partis. Cette conduite équivoque n'était pas sans raison : les papes en effet devaient envoyer aux patriarches d'Orient leurs lettres d'avènement avec leur profession de foi, ils devaient donc soigneusement éviter d'altérer, par l'addition, le symbole qu'ils étaient rigoureusement tenus d'y insérer ; sans quoi l'union n'aurait pu se maintenir. Mais le virus inoculé dans l'église de Rome ne pouvait y couver longtemps sans produire ses effets.

Une trentaine d'années s'est-elle à peine écoulée depuis la défection de Benoît VIII, que la *Mystification fatale* reprend son cours pernicieux avec plus d'intensité. Léon IX, dans l'excommunication qu'il lança contre Michel Cérulaire patriarche de Constantinople, renverse toutes ses données historiques, et au lieu d'accusé devient accusateur. Entre autre reproches qu'il y fait, il taxe les Grecs d'avoir mutilé le symbole de la foi, en retranchant le *Filioque* qui s'y trouvait originairement. Cette excommunication fut placée par les légats du Pape, sur le maître-autel de Sainte-Sophie, au moment où le clergé allait commencer la célébration de la messe. Si l'on osait formuler un mensonge si colossal à Constantinople même, qu'on s'imagine de quels flots de mensonges on devait inonder l'Occident, et même l'Orient, après la conquête des croisés.

Cultivant le même mensonge que Léon IX, et comptant sur l'ignorance des Arméniens, rentrés de gré ou de force dans le giron du papisme pendant les croisades, Benoît XII leur écrit : « quoiqu'il n'ait pas été expressément défini, dans le concile de Chalcédoine, que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père, cela a été pourtant défini dans les conciles d'Ephèse et de Constantinople. Le concile de Chalcédoine en approuvant tout ce qui avait été défini par les conciles antérieurs a donc approuvé aussi ce dogme ; mais vos ancêtres ayant rejeté les décisions de ce concile, ont rejeté en même temps ce qui regarde la procession du côté du Fils [1] ».

Outre le mensonge des décrets d'Ephèse et de Constantinople, admirez la perspicacité de ce pontife infaillible ! Comme le concile de Chalcédoine avait approuvé tous les dogmes décrétés dans les

1. « Les propos tenus, dans une audience privée, par Benoît XII à l'abbé Barlaam ont déjà été critiqués : ceux qu'il écrivit aux Arméniens, du fait de leur caractère officiel, sont encore plus scandaleux. Dans une lettre adressée en 1341 à son cher fils en Christ le Catholicos ou primat des Arméniens, il envoie une liste énumérant 117 points sur lesquels il sont tombés dans l'erreur et doivent se corriger. Leurs ancêtres, affirme-t-il, avaient bien enseigné originellement que le Saint-Esprit procédait du Fils aussi bien que du Père ; mais ils avaient abandonné depuis longtemps cette doctrine — depuis 612 ans selon lui — puis il continue : « Or, encore qu'il n'ait pas été explicitement défini dans le Concile de chalcédoine que le Saint Esprit procède du Fils comme du Père, *toutefois ce point a été défini dans les Conciles d'Ephèse et de Constantinople* ; puis donc que le Concile de Chalcédoine a approuvé tout ce qui avait été défini dans les Conciles précédents susdits, en rejetant celui de Chalcédoine, les Arméniens ont rejeté les décisions des Conciles précités que Chalcédoine a ratifiées, et, parmi elles, la doctrine que l'Esprit Saint procède du Fils comme du Père ».

Une telle déclaration, faite par le pape, sur le contenu des décisions prises à Ephèse et à Constantinople, a dû conduire le Catholicos — à moins qu'il n'eût ignoré ce qu'il devait savoir mieux que personne — à se demander s'il tenait sur ses pieds ou la tête en bas. L'excuse de Benoît, c'est d'avoir seulement dit tout haut ce que les théologiens occidentaux avaient pris l'habitude de répéter inlassablement, jusqu'à finir par y croire pour de bon. Le livre sur la procession attribué à Alcuin est, peut-être, l'exemple le plus ancien de ce genre d'assertion.

Sur l'enseignement du Concile d'Ephèse nous avons déjà fait quelques remarques. Le Concile de Constantinople a sans aucun doute condamné ceux qui niaient la divinité du Saint Esprit ; mais, pour le texte qui en est sorti : « Je crois en l'Esprit Saint, Seigneur qui donne la vie, qui procède du Père, qui est adoré et glorifié avec le Père et le Fils », la remarque de Dr. Neale est juste et forte : « L'adjonction du « filioque » dans la seconde partie de la phrase, tandis qu'il est omis dans la première, est un argument de poids... Aucune expression, hormis la négation explicite, ne pourrait exclure plus nettement la double procession. » C'est la vénération due à Celui qui avait prononcé les mots « Qui procède du Père » qui, selon toute probabilité, aura retenu le Concile d'y ajouter quelque chose ou d'aller au-delà de ces paroles. » Ffulkes.

conciles antérieurs, et que les Arméniens avaient rejeté ce concile pour le *seul et unique motif* de leur divergence sur la double nature de Jésus-Christ, il s'ensuit, qu'ils devaient avoir aussi repoussé le reste des dogmes chrétiens [1].

Je n'ai pas à m'occuper ici des altercations, accusations et récriminations réciproques qui eurent lieu entre Léon et Michel ; mais je ne puis me défendre d'en rapporter ici un détail, qui rentre pleinement dans mon sujet. Dans une lettre que Léon adressait à Michel, il lui racontait entre autres choses, que l'empereur Constantin avait concédé au pape Sylvestre la dignité impériale avec tous les privilèges qui y sont attachés, et il se mettait à lui citer une grande partie de ce fameux acte de donation, afin, y disait-il, qu'on ne soupçonne pas la domination temporelle de la papauté comme appuyée sur des fables ineptes inventées par de vieilles commères, afin, en un mot, que la vérité soit établie et le mensonge confondu. Léon craignant le sourire du mépris se met à le prévenir. Et ici encore se présente une autre mystification qui, comme celle dont nous nous occupons, a eu grand cours et crédit en Occident et qui comme elle a produit des maux infinis à la Chrétienté. Puisse notre travail servir, comme celui de Laurentius Vala, sinon à dissiper complètement les ténèbres, du moins à réaliser notre épigraphe : « *Un po' piu di luce*, un peu plus de lumière ! »

Le dogme gotho-vandale et carolin est devenu romain et pour ainsi dire papelin, la *Mystification* prédomine et il ne reste donc qu'à en soutenir le triomphe par tous les moyens possibles : *per fas et nefas*. Outre les arguments frivoles et ineptes dont nous avons déjà donné une idée, on a eu recours à des moyens plus efficaces : mensonges patents et solennels, comme celui de Léon IX et de Benoît XII ; falsifications éhontées dans les textes des Saints Pères et autres écrivains ecclésiastiques ; des écrits supposés, des *forgeries* de pièces fabriquées ad hoc ; tout a été mis à contribution. Avant et pendant le règne de Charlemagne, ces honnêtes moyens avaient déjà été prodigués, mais à partir de l'époque où nous sommes arrivés le mal atteignit de bien plus vastes proportions.

1. L'abbé d'Avalon, continuateur de l'histoire des Conciles par Roisselet, rapporte cette lettre de Benoît XII (t. V, p. 356-7), mais honteux d'un tel mensonge, il en supprime cette particularité.

§ II. — Zernicavius. — Læmmer.

Ici se présente la grande difficulté de ma tâche : par où commencer, par où finir dans ce fourré ? Divers auteurs orientaux anciens et modernes, qui ont écrit sur le sujet inépuisable de la question de fond, ont découvert et signalé particulièrement un ouvrage publié en 1795-96 (Reggiomonti) par Zernicavius, *Tractatus de processione Spiritus Sancti*, traduit en grec ancien par Eugenius Bulgaris archevêque de Kherson. Le traducteur l'a complété par d'autres preuves et observations qui avaient échappé à l'attention de l'auteur, ou qui avaient été découvertes après lui par d'autres écrivains postérieurs ; et quoique des découvertes plus modernes soient venues corroborer divers points qui y sont traités, cet ouvrage à lui seul est un monument plus mémorable que les boucliers d'argent de Léon III dont nous avons parlé, plus durable que s'il eût été d'airain *ære perennius*, à la honte et à la confusion perpétuelle des faussaires et falsificateurs, et à celle de leurs fauteurs.

Jusqu'en ces derniers temps, je n'ai rencontré nulle part la mention de cet ouvrage, dans les divers écrits qui touchent directement ou indirectement à cette question de la procession — J'entends parler de ceux publiés en langue française, où se bornent principalement mes lectures et mes études en toute matière ; quant aux autres je ne puis rien affirmer — On s'est mis à couvert sous la conspiration du silence [1]. Les vaticanistes mis en demeure d'y répondre par une revue périodique religieuse : *l'Union Chrétienne*, publiée à Paris, ils continuèrent leur système en faisant la sourde oreille jusqu'à un certain temps. Dernièrement cependant, M. Hugo Laemmer docteur en théologie et en philosophie, sous-régent du séminaire épiscopal de Brunsberg, missionnaire apostolique et conseiller près la congrégation de la Propagande pour les rites orientaux, assuma l'ingrate mission de se mesurer avec lui. Dans ce but il commença en 1864 à publier à Fribourg, une bibliothèque

1. Hergenrother, dans ses annotations sur la divine Mystagogie, semble ne pas avoir eu connaissance de cet ouvrage de Zernicavius, autrement il y aurait trouvé une matière pour son travail — L'évêque Macaire, dans son introduction à la théologie orthodoxe (p. 586), fait l'observation que Dobmayer, Feuer et Liebermann se taisent complètement sur ses accusations. Est-il possible qu'aucun de ces terribles dénicheurs d'allemands n'aient rien rencontré de semblable dans ses investigations ? Cependant il ajoute que Perrone (dans ses *Prælectiones* vol. II, édit. Lovanii, p. 426, note 5) semble avoir eu connaissance de cet ouvrage de Zernicavius, de celui de Théophane Procopowitch ainsi que de celui de Falcovski, mais il n'en parle pas.

choisie de divers ouvrages de théologie de la Grèce qu'il y appelle : *Orthodoxe* [1].

Il s'évertue dans le discours prémiminaire du premier volume, à s'attaquer à une telle forteresse. L'auteur n'entre point dans la discussion théologique du fond, dont Zernicavius s'occupe en deux gros volumes in-folio. Cela ne pouvait se faire dans un discours préliminaire, il aurait fallu pour cela écrire un ouvrage tout exprès : mais il se borne à nier l'existence des falsifications qui y sont signalées et prouvées. C'est sur ce terrain que nous allons le suivre, puisque nous ne nous occupons ici que de la partie morale et historique de ces contestations. Nous sommes bien redevables à l'auteur de ces prolégomènes du service signalé qu'il nous rend, en attirant un peu sur ce sujet l'attention de ceux qui s'intéressent à cette espèce d'étude, avec l'intention de chercher de bonne foi la vérité historique. Nous les engageons à lire ces prolégomènes, en ayant toujours devant les yeux l'ouvrage même qu'il s'évertue à réfuter : nous leur recommandons surtout la traduction grecque d'Eugenius Bulgaris complétée par le traducteur, pour comprendre l'inanité de ces efforts.

Examinons d'abord ce qui regarde ses invectives contre les personnes. M. Laemmer fait un reproche à Zernicavius et Bulgaris de s'être servis des découvertes que des novateurs ont faites relativement aux falsifications commises sur les ouvrages des SS. Pères, par les adhérents à la double procession, et il les appelle des sophismes. La saine critique et la bonne foi ne regardent pas cela comme des sophismes, mais comme des preuves matérielles irrécusables. Est-ce, par exemple, que l'auteur range les Bénédictins parmi les novateurs, c'est-à-dire parmi les protestants, et les sophistes ?

Et comme Zernicavius et Procopowitch se rapportent aux jugements de Cave, M. Laemmer se met à dire que Muratori dans son ouvrage *de ingeniorum moderatione*, réfute les faussetés avancées par celui-là dans son histoire des écrivains ecclésiastiques, sur lesquels s'appuient les schismastiques. Voilà ce dont il s'agit : Cave dans ses prolégomènes dit que les curateurs de l'Index en

1. Par ouvrages de grecs orthodoxes, les auteurs du Papisme entendent dire ceux composés par des grecs qui, après les invasions et conquêtes des croisés en Orient jusqu'en ces derniers temps, ont passé au Papisme. Ils y comprennent encore ceux qui ont été forgés par des renégats et attribués à divers auteurs de renom qui n'ont rien à faire avec le Papisme. La critique a déjà démasqué ces fraudes, mais ces gens font semblant de ne rien avoir su et ils continuent comme M. Laemmer à les attribuer à des auteurs auxquels ils n'appartiennent pas. Il faudrait écrire une étude sur cela.

Espagne ont commis des mutilations sur divers endroits des écrits des SS. Pères. Muratori y répond que ce ne sont pas des mutilations, mais des altérations sur les notes des autres éditions, et non sur les textes mêmes de ces ouvrages. Cependant il ne manque pas d'ajouter que ce qu'avance Cave fût-il vrai, cela ne tirerait à aucune conséquence, car ce que font certains catholiques ne saurait grever la totalité. Mais comment *certains* catholiques, quand à Rome même, le Pape tient une officine pour la falsification des livres ecclésiastiques, sous la dénomination fallacieuse de correction ? En Espagne, en France comme en Italie, on ne faisait qu'imiter *l'alma mater*, la mère sublime, dans cette industrie que Muratori qualifie tout bonnement de scélératesse. C'est pour cela et pour d'autres motifs encore qu'il a pris la précaution de publier cet ouvrage *de ingeniorum moderatione*, sous le nom supposé de Lamindi Britanii, pour s'éviter les tracasseries qu'on n'aurait pas manqué de lui susciter. Muratori y parle encore de l'honnêteté des Bénédictins à donner, dans leur édition des SS. Pères, les textes les plus exempts de falsification ; ce qui est encore un aveu de l'existence de cette malhonnête industrie qui s'exerçait partout, et particulièrement à Rome.

Je laisse à part que même les Bénédictins, en plusieurs occasions, n'ont pas été aussi austères qu'on pourrait le souhaiter ; mais il faut leur être indulgent, comme Fleury, Héfélé et tant d'autres, ils devaient tenir compte du feu ; d'ailleurs avec la pure et complète vérité le Papisme s'évaporerait et se dissiperait comme un brouillard. Aussi nous pouvons accepter comme fondées, les quelques découvertes qu'aurait pu faire Muratori sur quelques erreurs de Cave, sans chercher à les contrôler, vu la confiance que nous avons en son honnêteté. Mais d'un autre côté, prenons en considération les découvertes que Cave a faites sur les méfaits du Papisme pendant les *bas-siècles*. Qu'on en élimine autant que l'on peut, il en restera assez pour prononcer sa condamnation perpétuelle. Ce que nous avancions sur la peur des Bénédictins de tout dire, nous le trouvons même chez Muratori. Dans son ouvrage : *Rerum italicarum scriptores*, il a bien réimprimé le *diario di Stefano Infessura* qui dévoile tant de choses abominables de l'histoire des papes, mais il en a tronqué diverses parties qu'on lit en entier dans le *Corpus scriptorum Medii Aevi* de l'édition d'Eccard, autrement il eût été perdu [1].

1. Comment, en effet, eût-il pu rapporter sans crainte l'épisode suivant, qui figure dans l'édition d'Eccard ?

§ III. — Eugenius Bulgaris.

Dans son ouvrage, M. Laemmer signale en particulier Eugenius Bulgaris, comme adulateur des athées de France et des rationalistes d'Allemagne. Un autre confrère de M. Laemmer, le jésuite Martinow, dans la *Revue des questions historiques* (juillet 1816, page 310), le traite d'aventurier grec, de libre penseur et de vil flatteur. Eugenius ne pouvait-il donc, sans partager leurs idées, se trouver en des termes de civilité avec les grands littérateurs de son siècle ? Saint Basile se trouvait bien en des termes d'amitié et en correspondance avec Libanius et autres savants d'Athènes, quoiqu'ils fussent païens ; en quoi cela nuisait-il à sa foi ? Peu de temps avant Eugenius, le pape Benoît XIV ne se trouvait-il pas en correspondance, et dans les meilleurs termes de civilité, avec Voltaire qui alla jusqu'à lui dédier sa tragédie de Mahomet ou le fanatisme ? Ne les a-t-on pas vus même s'y occuper à scander certains vers de l'Enéide, à propos de la valeur métrique de *hic* ? Eugenius s'adonnait lui aussi à ce genre de travail, il traduisit toute l'Enéide en vers hexamètres homériques ; — s'il n'y a pas entièrement réussi, qu'on nous dise quelle autre traduction de ce genre a suffisamment répondu à son but ?

Mais Eugenius fit plus et mieux : il traduisit, en grec moderne, l'ouvrage de Voltaire intitulé *Essai historique et critique sur les dissensions des Eglises en Pologne*. Ce sont ces dissensions — soit dit en passant — excitées et fomentées par les jésuites de cette époque et de celles qui l'ont précédée, qui ont définitivement produit l'affaiblissement de la Pologne, et qui ont, en même temps, donné prise et motif à ses puissants voisins de la démembrer. Voltaire, sur ce point, a mérité de l'histoire en signalant cette ingérence funeste des jésuites, comme il a mérité de l'humanité, en dénonçant le hideux fanatisme des assassins juridiques de Calas. Quelques années plus tard, ces jésuites trahissent ceux qu'ils ont poussé à leur ruine, et se rangent du côté du vainqueur. (Voir *Krainski, Histoire*

Au commencement de la guerre que le pape eut à soutenir contre les Napolitains et la famille des Colonna, un peintre avait fait un tableau du camp des troupes du pape et de celui des Colonna : Sixte IV se le fit apporter, mais ayant remarqué que les siens n'y faisaient pas, selon lui, une assez bonne figure, et que l'artiste y avait introduit, comme épisode, « una femina, che... si faceva lavorare da un frate di san Francesco », fut mécontent de cet ouvrage, et ordonna qu'aussitôt la maison du peintre fût saccagée et brûlée. — Stefano Infessura, diar, romano, apud Eccard, 1, 2, p. 1934.

religieuse des peuples slaves, p. 327). Joseph de Maistre, ministre du roi de Sardaigne près la cour de Saint-Pétersbourg et agent officieux des jésuites, proposait leurs services au gouvernement du Czar, pour opérer la russification des Polonais. Il demandait au gouvernement moscovite de licencier, des universités de Pologne, les professeurs polonais laïques et de les remplacer par des jésuites qui devaient y enseigner en langue russe. (*Lettres et opuscules de Joseph de Maistre*, 2e édition, p. 338).

A la suite de la traduction de cet opuscule, qu'Eugenius a enrichi de notes et d'éclaircissements complétant l'original, il ajoute une petite esquisse sur la tolérance évangélique qu'il sait très bien distinguer de l'indifférence, aussi bien dans cet endroit que dans tous le reste de ses œuvres théologiques. — C'est là ce qui excite le plus la haine des jésuites contre Eugenius. — Je ne puis m'occuper ici des divers ouvrages théologiques ou littéraires d'Eugenius, j'en soulignerai pourtant un au passage : c'est celui qui porte le titre de *Logique*, mais qui est plutôt un cours de philosophie, vrai chef-d'œuvre pour l'époque où il parut, et dans lequel se trouvent les idées et les systèmes des anciens philosophes comparés avec ceux des philosophes modernes, des Leibnitz, des Wolf, des Bacon, des Locke, des Descartes, des Malebranche etc. C'est dans cet excellent ouvrage que le célèbre Coray, comme il le raconte lui-même, avait puisé ses premières connaissances et acquis les lumières qui l'ont dirigé dans sa noble carrière, non seulement de philologue, mais aussi de régénérateur de la nation hellénique.

M. Laemmer dit d'Eugenius, que dans la dédicace qu'il fait de sa traduction de Zernicavius à Catherine II, « semblable à un prélat byzantin il confond le droit humain et le droit divin ». Qu'on la lise, cette dédicace, qu'y trouve-t-on ? Le traducteur en des termes respectueux, semblables à ceux dont tous les savants se servaient, à cette époque, en s'adressant aux souverains, remercie la sérénissime Impératrice de la protection qu'elle accorde aux Eglises Orthodoxes, et la supplie humblement de donner ordre à l'Imprimerie Impériale de procéder à l'impression de cet ouvrage, qui doit grandement contribuer à l'édification des fidèles des églises de Russie. Est-ce qu'en cela il confond les droits divin et humain ? Mais il fallait y lancer le mot sacramentel de *Byzantin*, qui est l'ingrédient obligé de tout béat écrivant sur ces matières. Mais que sont ces marques de gratitude exprimées avec dignité et pour une cause d'utilité publique, en comparaison de l'abjection de d'Ausson, archevêque d'Embrun, qui s'adressant à la reine Anne d'Autriche

l'appelait : image vivante de la Divinité ? Et dans quel but ? Dans celui de la pousser à l'extermination des protestants. (*Voir Revue des Deux Mondes du 1er septembre 1879, page 281*).

Eugenius Bulgaris, n'étant encore que simple diacre, se rendit en l'an 1768 à Leipsick, pour y publier divers de ses ouvrages, ainsi que pour y compléter ses études. Il y fut remarqué par le prince Jablonski, parent du roi Stanislas qui s'était retiré des troubles de la politique, et qui avait fondé, dans cette ville, une société scientifique qui porte encore son nom. Le prince y honora le jeune diacre d'une amitié vive et sincère, fondée sur l'estime qu'il lui portait. De là, Eugenius se rendit à Berlin, recommandé, par son protecteur sans doute, à Frédéric II, il y fut reçu avec toutes sortes de distinctions ; c'est là que Catherine II envoya son grand veneur Nariskin, pour proposer au diacre Eugenius de traduire en grec son projet de code civil, qu'elle désirait voir traduit dans toutes les langues de l'Europe. Il s'en acquitta parfaitement, et dédia, comme de raison, sa traduction à l'Impératrice. Elle l'en récompensa généreusement en l'invitant à se rendre à Saint-Pétersbourg, et en lui conférant la charge de bibliothécaire de son Palais, enfin sur sa présentation, le Saint-Synode ne tarda pas à l'élever à l'archevêché de Kherson. J'oubliais de dire que lorsque Nariskin s'était rendu à Berlin, pour faire à Eugenius la proposition dont nous venons de parler, il s'attendait à voir quelque grand personnage de la cour de Prusse, et que grande avait été sa stupéfaction, en se trouvant devant un simple diacre, qui ne s'attendait nullement à être l'objet d'une telle distinction. Voilà l'homme auquel MM. Laemmer et Martinow donnent la qualification d'aventurier grec et de vil flatteur.

§ IV. — Aveux et inepties de M. Laemmer.

Venons-en au fait. Tout d'abord nous remarquons que M. Laemmer, dans le paragraphe sixième de ses prolégomènes, avoue nettement que l'ouvrage attribué à saint Athanase sur l'unité de la nature divine, où est soutenue la procession dyadique, est supposé. Supposés sont encore les ouvrages suivants attribués à saint Athanase, où est soutenue la même procession : le sermon trente-huitième sur *le Temps*, le dialogue sur les *soixante-cinq questions*, le livre de la *Trinité et de l'Unité*. Voici M. Laemmer

réduit à nous faire ces tristes aveux ! Il y est bien obligé : car ces œuvres de fraude et de mensonge ont été stigmatisées comme telles par les Bénédictins eux-mêmes. Si l'on avait eu confiance dans l'authenticité des écrits de ce Père, où l'on prétend que le *Filioque* est énoncé ou formellement ou par induction, si l'on avait eu foi à l'état immaculé d'autres textes, où le *Filioque* est énoncé en propres termes, quel besoin aurait-on eu de toutes ces *forgeries* ? Aucun, et c'est pourquoi on les a fabriquées. Cependant, c'est au moyen de ces fraudes, que cette croyance a été soutenue et a pris racine dans les esprits, dont on ne peut plus l'extirper aujourd'hui.

En second lieu, M. Laemmer avoue encore, quoique d'assez mauvaise grâce, que dans l'ouvrage de saint Jean Damascène intitulé : *Histoire de Barlaam et de Josaphat*, et dans celui de Raban Maur sur l'*Univers*, on a commis des falsifications pour soutenir le Filioque. Quant au reste des falsifications signalées par Zernicavius, il entasse des ambages et des faux-fuyants, le tout exposé avec une ire véhémente contre les *schismatiques*, qui osent se prévaloir de ces vétilles. Nous allons les produire ici, ces vétilles.

Si les fauteurs de la procession dyadique ont commis des altérations dans le texte de l'ouvrage de Rufin presbytre d'Aquilée intitulé : *Explication du symbole apostolique* ; s'il en est de même pour *l'Exposition de la Foi*, adressée par saint Jérôme au pape Damase ; pour *l'Epître* de saint Augustin, adressée à Maximus Medicus ; pour l'ouvrage supposé de saint Athanase sur *l'Unité de nature de la Divinité*, pour les actes du VII[e] concile œcuménique : tout cela ne constitue pas des falsifications, ce sont des variétés (*varietates*) d'écriture, ou comme l'on dit ordinairement des *variantes*. On appelle *variantes*, de petites ou même de grandes diversités qui se rencontrent dans divers manuscrits, mais qui ne se contredisent point, ou du moins s'il y a contradiction ne laissent point soupçonner qu'il y ait eu préméditation de la part du copiste. Mais lorsqu'on voit un propos pris et suivi d'altérations si accentuées, lorsque tout converge au même but, lorsque surtout on a affaire avec des gens pris cent et cent fois en flagrant délit de falsification, qui pourrait douter qu'on se trouve ici encore dans le même cas ?

Les éditeurs postérieurs d'un écrivain diffèrent-ils des éditions incunables par des altérations qu'on y a commises dans le même but ? C'est la faute des schismatiques qui attribuent cela à la *mauvaise foi* des éditeurs, tandis qu'ils devraient l'attribuer à une simple erreur de *bonne foi*. Or, d'après M. Laemmer, la *bonne foi*

consiste à commettre un faux par l'altération d'un texte, la *mauvaise foi*, au contraire, consiste dans la dénonciation de cet attentat. Saisit-on quelques flagrantes et hurlantes interpolations, comme par exemple celle d'une phrase entière dans le sermon de saint Cyprien sur la descente du Saint-Esprit ? Ce ne sont pas des falsifications, mais des notes marginales qui se sont avisées de descendre bénévolement de la marge et de s'incorporer spontanément au texte, par amour pour le *Filioque*. D'autres fois c'est la légèreté des copistes ou des typographes qui les a entraînées jusque-là.

Falsifie-t-on l'ouvrage précité, attribué à saint Athanase ? en fait-on de même pour l'épître du pape Hormisdas à l'empereur Justin ? Ce ne sont là que des *lapsus calami* des distractions de plume. Mais pourquoi ces distractions de plume n'arrivent-elles jamais en faveur de l'opinion contraire ? Je n'y vois d'autre réponse que celle-ci : l'esprit souffle où il veut [1] ! Falsifie-t-on la profession de foi adressée par Eugène évêque de Carthage à Hunéric roi des Vandales, en y interpolant le *Filioque* ? La preuve irrécusable de cette falsification se trouve-t-elle dans l'ouvrage d'un auteur postérieur qui cite ce passage sans l'interpolation ? Ce sont des copistes antérieurs qui ont éliminé ces mots qui devaient indubitablement s'y trouver ! Comment le savez-vous ? Comment des copistes latins auraient-ils éliminé ces mots ? serait-ce pour complaire aux *schismatiques* ? Je m'étonne de la parcimonie avec laquelle M. Laemmer use de cet expédient si avantageux, qui pourrait être si facilement invoqué dans tous les cas qui ressemblent à celui-là. Des éditeurs postérieurs retranchent-ils, ajoutent-ils des mots et des phrases entières au texte d'un auteur ? comme, par exemple, dans la Disputation du cardinal-diacre Rusticus contre les Acéphales, dans la traduction latine de la liturgie éthiopienne ou

1. Cf. l'histoire rapportée par Lhorente : « Ce révérend tenait un harem de jeunes filles, dans un couvent de religieuses dont il était le directeur. Traduit devant le tribunal de l'Inquisition, où siégeait aussi l'auteur de cette histoire, il alléguait entre autres choses pour sa justification, que Jésus-Christ lui avait apparu dans la sainte hostie et lui avait accordé dispense sur ce point. Quoi de plus favorable à la religion, disait-il, que de tranquilliser treize âmes pieuses et de les préparer ainsi à une union parfaite avec l'essence divine ? Lhorente lui ayant objecté qu'il était bien étonnant que de pareilles grâces fussent départies seulement pour les plus belles nonnes du couvent et qu'il n'y eût rien pour les autres ! Croyez-vous que ce capucin fut déconcerté par cette objection inattendue ? Nullement. « L'esprit, répondit-il, en parodiant l'Evangile, souffle où il veut. » Mais il ne m'est pas permis de rapporter ici, en quelle occasion cela fut dit. » (Lhorente, Histoire de l'Inquisition, tome III, chap. 18).

dans l'histoire de Barlaam et Josaphat par saint Jean Damascène ; ces éditeurs ne falsifient pas les textes qu'ils reproduisent, des gens si honnêtes commettre de telles infamies ? Qui pourrait le croire ? Non, ils ne font qu'expliquer plus clairement le sens du passage en question, le rendre conforme aux autres conceptions du même auteur, et réfuter par ces moyens les vétilles des *schismatiques*. Cependant ils usent de ce stratagème en divers cas, sans avertir le lecteur du service signalé qu'ils lui rendent ; d'ailleurs si les autres conceptions de l'auteur soutenaient si bien le Filioque, quel besoin avait le copiste ou l'éditeur d'altérer le texte en cet endroit ? Pourquoi ne pas guider le lecteur par une note au lieu de le tromper ? En quelle asphyxiante gêne devait se trouver M. Laemmer pour recourir ainsi à de telles niaiseries ! Reprenons un à un tous ces cas que nous venons de signaler.

§ V. — Liturgie de saint Marc. — Epître du clergé d'Achaïe. — Concile de Ctésiphone. — Liturgie Ethiopienne.

L'invocation à la Ste-Trinité qui se trouve dans une très ancienne liturgie attribuée à saint Marc a été falsifiée par l'interpolation du Filioque dans l'édition de la bibliothèque patrologique de Cologne (t. X), comme il est prouvé par celle de Paris 1624 (au t. II), par celle de 1644 (au t. XII, p. 278) et par celle de Lyon où cette addition est incarcérée entre deux crochets, pour montrer que c'est une falsification. Que répond à cela M. Laemmer (chap. 28) ? Il nous cite l'arrêt d'un Bellarmin et d'une autre personne inconnue affirmant l'un et l'autre, que ce ne fut jamais l'usage des Latins de corrompre les saints livres mais bien celui des Grecs. Répondez pour le cas présent. L'endroit de la liturgie duquel nous parlons est-il falsifié oui ou non ? Cette espèce de réponse est un aveu de défaite énoncé de très mauvaise grâce. Pendant tous les siècles qu'a duré cette divergence, aucun auteur parmi les Latins ni parmi les Grecs gagnés dans leur désertion à la profession du dogme carolin, aucun dis-je, n'a fait mention de ce passage au soutien de son assertion. La falsification doit être relativement bien moderne.

Mais écoutez Ciel et Terre ! Les Latins n'ont jamais rien falsifié, dit Bellarmin, lui qui, dans son ouvrage des auteurs ecclésiastiques,

est forcé d'avouer que les siens avaient falsifié un passage d'un ouvrage de saint Jean Damascène ayant trait à cette même question de la procession, passage dont nous nous occuperons plus loin. On pourrait composer un ouvrage suffisamment nourri pour signaler la foule des falsifications qu'ont commises les Latins dans toutes les questions de leur différend avec les Grecs. On pourrait en faire un autre tout autant, pour ce qui regarde leurs différends avec les Protestants. Je laisse à part celles que les ultra-papistes ont commises dans leurs différends avec les Jansénistes et les Gallicans. Qu'a fait, d'ailleurs, Bellarmin lui-même, lorsqu'il était membre de la commission pour une nouvelle édition correcte de la traduction des Saintes Ecritures par saint Jérôme, laquelle se trouvait dans un état déplorable et remplie non seulement de fautes, mais d'altérations qui constituaient de véritables falsifications ? Lui et ses collègues furent loin de remplir loyalement la mission dont ils étaient chargés ; bien plus, dans cette œuvre de falsification, Bellarmin ne se contenta pas du rôle de fauteur, mais devint aussi acteur et fut obligé d'avouer lui-même cette turpitude dans sa lettre à Luc Bruges, lorsque celui-ci dénonça au public ces prévarications [1].

1. « Mais je désire que tu saches que la Vulgate n'a pas été très soigneusement corrigée par nous. Nous avons, en effet, délibérément passé sur un grand nombre de points qui semblaient appeler la correction, et cela non sans de bonnes raisons. Dans cette version très répandue comme certaines choses ont été changées à dessein, de même, d'autres, qui semblaient mériter de l'être, sont, à dessein, restées inchangées... » Voici ce que nous lisons à ce sujet, dans Janus, *Le Pape et le Concile* : « Le synode de Trente avait déclaré que la traduction de saint Jérôme devait être le texte biblique authentique de l'Eglise d'occident ; mais il n'existait encore aucune édition de la Bible latine authentique, c'est-à-dire approuvée par l'Eglise. Sixte V entreprit de la donner, et elle parut entourée des anathèmes et des moyens de répression consacrés et depuis longtemps stéréotypés. Sa bulle déclarait que cette édition, corrigée de sa main, devait être seule employée et faire foi, comme la seule vraie et authentique, sous peine pour chacun d'être mis au ban de l'Eglise ; tout changement, même d'un seul mot, entraînant la peine de l'excommunication.

On s'aperçoit après qu'elle est pleine de fautes ; on y trouve environ deux mille inexactitudes faites par le pape lui-même. On propose de publier une interdiction de la Bible sixtine ; mais Bellarmin conseille d'étouffer le mieux possible le grand danger où Sixte V avait mis l'Eglise : on doit, d'après lui, retirer tous les exemplaires, réimprimer sous le nom de Sixte V la Bible corrigée à neuf, et dans la préface avancer que des erreurs s'étaient glissées par la faute des compositeurs et le manque de soins. — Bellarmin lui-même fut chargé de mettre ce mensonge en circulation, mensonge auquel le nouveau pape prêta son nom pour la rédaction de la préface. Le jésuite-cardinal s'est vanté lui-même dans sa propre biographie, d'avoir rendu ainsi à Sixte-Quint le bien pour le mal, puisque le pape avait fait mettre à l'index l'œuvre

L'épître attribuée au clergé d'Achaïe sur le martyre de saint André, porte au commencement une profession de foi sur la Ste-Trinité, où la troisième personne est qualifiée de Vrai Esprit Saint qui procède du Père et repose dans le Fils, *verum Spiritum Sanctum qui procedit e Patre et manet in Filio.* Vers la fin du XV[e] siècle, un certain Bonitius Mambritius y intercala frauduleusement le *e Filio* ; il a été suivi par Ludovicus Andrucci Sant'Andrea dans son édition faite à Rome en 1731, mais dans toutes les autres éditions la traduction est conforme au texte original. M. Laemmer invoque à son appui Baronius, qui, d'après son habitude, se range du côté des faussaires. Baronius dit que les expressions de l'original constituent un *grécisme, grecismum irrupsisse.* Quelle misère ! Pourquoi donc ne traduisez-vous pas le grécisme par un latinisme ? Si cette lettre avait été écrite originairement en latin, vous seriez admis à nous dire qu'un grécisme a été commis dans la traduction grecque, mais puisque au contraire c'est une traduction faite du grec en latin, vous devez avouer que l'on a commis non un latinisme, mais une fière et flagrante falsification. (*Baronius ad Martyres*, XXX Novembre, note A). Voir d'autres détails dans la Patrologie grecque de Migne (vol. II, p. 199 et suiv).

En l'an 420, un concile local se réunit à Séleucie et y décréta vingt-deux canons de discipline ; ces canons furent confirmés dans un autre concile tenu en l'an 420, à Ctésiphone de Mésopotamie ; mais les actes de ce dernier synode passaient pour perdus, lorsqu'au dernier siècle on les a découverts traduits en syriaque et enrichis, au deuxième canon, du *Filioque* qui y est énoncé très explicitement : « Et en l'Esprit Saint Consolateur (vivant, du Père et du Fils) dans la Trinité une ». Mansi juge que cette incise est une falsification (*Concil. Collect.*, t. III, p. 1166 et t. IV, p. 1). Héfélé approuve son jugement dans son *Histoire des Conciles.* (t. II, p. 281).

Dans la traduction latine du rituel de l'Eglise Syriaque, composé par le patriarche Severus, le symbole se trouve falsifié. Comment se peut-il, fait remarquer à ce sujet Zernicavius, que le *Filioque* se trouve en crédit chez les Syriens vers le milieu du VII[e] siècle,

principale de Bellarmin, les Controverses, pour n'y avoir défendu que la puissance indirecte du pape sur la terre, et non sa puissance directe.

Mais alors se produisit une nouvelle mésaventure. Cette biographie qui était conservée à Rome dans les archives des jésuites, fut connue dans la ville par quelques copies. Aussitôt le cardinal Azzolini, proposa de mettre l'écrit au pilon, de le brûler, et d'enjoindre le plus profond secret, attendu que Bellarmin injuriait trois papes, et en représentait même deux comme des menteurs, Grégoire XIV et Clément VIII ».

époque où vécut ce patriarche, tandis qu'il ne fut introduit en Occident que vers la fin du VIII[e] ? Le traducteur Eugenius y fait, dans une note, la remarque que cet argument ne vaut rien, puisque cette nouveauté avait cours en Occident, dès le VI[e] siècle. M. Laemmer s'empare aussitôt de cette observation et la fait sienne, mais il se tait sur le reste de la note, où il est prouvé qu'il ne s'agit point de Severus patriarche d'Alexandrie, mais d'un autre, son homonyme, patriarche d'Antioche qui a fleuri au commencement du VI[e] siècle (*Zernicavius p. 119*). Quoi qu'il en soit de l'auteur ou de la date, ce rituel fut falsifié dans le passage en question, probablement lors de l'occupation de la Syrie par les Croisés ; il est probable que cela se fit sur la base d'une autre falsification, dont on ne peut préciser la date [1].

Dans le symbole contenu dans la liturgie éthiopienne publiée en langue latine, à Rome, à Paris et en Ethiopie, on a commis la même falsification en y interpolant le *Filioque* ; cette falsification a été dénoncée et démontrée telle par Job Ludolf le Saxon (Zernicavius p. 269). M. Laemmer ne le contredit pas, mais il y ajoute son refrain habituel, c'est-à-dire : que par d'autres passages de la même liturgie, il résulte que la seconde procession y est expressément professée. A quoi on peut ainsi répondre : si ces passages se prêtent à une telle interprétation, qu'était-il besoin d'en falsifier le texte authentique ? C'est néanmoins de ces rituels falsifiés que la Propagande a de nos jours inondé l'Abyssinie [2].

1. Sur l'aversion des Chrétiens de Syrie contre les croisés, leur éloignement des us et coutumes des Francs, et la réprobation manifestée par eux des dogmes occidentaux, y compris celui du Filioque, voir les dépositions des historiens latins de cette époque : Jacques de Vitry évêque latin d'Acre, Sanudo Torcello de Venise et Mathieu Pâris, cités par Zernicavius (vol. II, p. 563-65). Comment donc ces Chrétiens auraient-ils pu, dans de telles dispositions d'esprit, supporter le Credo frelaté des Latins ? J'emploie ce terme, car aucune autorité ecclésiastique compétente, c'est-à-dire ni le patriarcat d'Antioche dont relevaient les Syriens, ni aucun concile œcuménique ne l'avait décrété ou admis. Les Croisés ont pourtant réussi à introduire leur levain chez les Maronites ; les autres conversions d'Uniates d'Antioche et de Syriens sont d'une date très récente.

2. Pour en finir avec la question de la croyance des sectes orientales séparées de l'Orthodoxie, rapportons ici le témoignage du savant Renaudot, autorité sans pareille en cette matière : « Sur ce Symbole, toutes les confessions orientales, comme autrefois tous les Chrétiens, se rencontrent, à quelques syllabes près. Elles s'accordent de même, non seulement entre elles, mais avec les Grecs, pour rejeter l'addition des Latins au sujet de la procession de l'Esprit Saint « Qui procède du Père et du Fils ».

Elles condamnent cette addition, non seulement comme une chose hasardée, faite

§ VI. — Textes de saint Athanase. — Mauvaise foi de Thomas d'Aquin.

Dans le quatrième livre de saint Athanase contre les Ariens, on lit les paroles suivantes sur les relations intimes de la Trinité : « Mais le soleil et le rayonnement (sont un) et une, la lumière qui vient du soleil et se trouve dans le rayonnement. » Or, dans diverses éditions, notamment dans celles de Paris et de Bâle, ce passage est traduit en latin de la manière suivante : « Mais un est le soleil et son rayonnement et la lumière qui procède de l'un et l'autre ». Ceci appartient encore au genre de falsifications par traduction. M. Laemmer prétend que la différence n'existe pas dans la chose *in re*, mais seulement dans les termes *in vocibus*, et que cette observation de Zernicavius ne peut tromper que ceux qui ignorent les deux langues de l'original et de la traduction. C'est la répétition des inepties de son maître Baronius. Zernicavius (page 222)

sans autorité légitime contre les définitions du Concile de Constantinople et des autres, mais aussi comme renfermant un dogme nouveau, celui de la procession du Saint Esprit hors du Père et du Fils, qu'ils ne voudraient pas voir ajouter au symbole : s'il faut, par souci d'explication, ajouter ailleurs quelque chose, qu'on s'en tienne aux termes de l'Ecriture et qu'on dise : « Qui procède du Père et reçoit du Fils », comme dans la liturgie syriaque de Denys ; ou comme dans une autre liturgie jacobite (Matthieu Pasteur) : « Lui procède de toute éternité de toi, O Père, et de ton Fils il reçoit ce qui appartient à l'essence (quae essentialia sunt) ». Du fait, donc, de cet ajout, les Francs, c'est-à-dire les Latins, sont mis en accusation par les auteurs suivants : Sévère, évêque d'Aschmonin et Ebnassalo, dans la Collection des Principes de Foi, chap. 24, où il polémique avec eux contre l'addition Paul, évêque de Mélicha, dans son *Des sectes* ; Paul Seide ou Sidon, dans son traité sur le même sujet ; Abulbircat à deux reprises, quand il parle de la différence des sectes et quand il expose le Symbole, comme fait aussi l'Auteur de la *Science Ecclésiastique*. Un grand nombre de notices de ce genre existent dans les Codes Manuscrits, dont certaines sont brèves et simples et d'autres présentent des paraphrases plus développées : il n'y en a quasi aucune qui n'ait pas d'observation de ce type contre les Latins.

Pour le Symbole en soi, il n'est pas non plus d'exemplaire, ancien ou récent, auquel on puisse attribuer quelque autorité, qui présente l'addition latine, sauf lorsqu'il s'agit d'une interprétation récente, comme dans les Offices édités pour les Maronites : on ne peut en tirer aucun témoignage contre l'usage commun des orientaux. Certains codices, en effet, peu anciens, mais sincères, écrits par les Maronites mêmes, longtemps après leur rattachement à Rome, se présentent sans cette addition. Dans les Euchologes des Melchites arabes, le Symbole apparaît tel qu'on le lit chez les Grecs : « Et en l'Esprit Saint, Seigneur qui donne la vie, qui procède du Père ». De même aussi, dans le même ouvrage, (éd. Fannensi, 1314). De même dans le très ancien codex syriaque Médicée, contenant une collection de

démontre que le sens est loin d'être le même ; je ne puis rapporter ici cette démonstration qui est trop étendue, mais je me bornerai à une seule observation. Pourquoi ne pas traduire le texte grec exactement et scrupuleusement ? Est-ce qu'en cette occasion la langue latine ne possède pas les termes qui correspondent exactement à ceux de l'original ? Pourquoi donc y intercaler le trompeur *utroque* (de l'un et l'autre), si ce n'est pour égarer le jugement de son lecteur ? Traduisez fidèlement et loyalement le texte original, puis par une note à la marge ou au bas de la page, tâchez de recommander le sens qui vous plaît ; autrement vous trompez.

Dans un autre ouvrage de saint Athanase, intitulé *Exposition de la foi*, on lit : « Mais le Saint Esprit étant le fruit de la procession hors du Père, [Il est toujours dans les mains du Père qui l'envoie] et du Fils [qui le porte], par lequel il a tout rempli ». Cependant les apocrisiaires du pape Grégoire IX envoyés au patriarche Germain, lors du concile de Nymphée en Asie-Mineure (1234), mutilaient ce

canons. Pour les Nestoriens, l'accord des codices renfermant leurs prières rend absolument certain qu'ils suivent semblablement la leçon grecque ; de même les Coptes. Dans le codex des Theotokia et de diverses autres prières écrites en copte et en arabe, on lit le symbole sans addition, comme dans un certain nombre d'autres exemplaires, anciens et récents.

C'est donc à la légère qu'Abraham de l'Echelle, dans ses notes à la Préface arabe du Concile de Nicée, dans la grande édition de Paris, écrivait : « Le Symbole de Nicée se trouve bien avec le filioque dans l'édition copte dont un exemplaire se trouve dans la Bibliothèque du sieur D. Gilbert Gaulmin ».

Tout cela,dis-je, est d'une parfaite légéreté car le Codex du Roi appartenait autrefois à Gaulmin, dont tous les manuscrits ont été transférés dans la Bibliothèque Royale. Que si, comme l'ajoute encore de l'Echelle, cette addition se trouve encore dans les exemplaires maronites, c'est qu'ils ont été corrigés sans aucun doute par des mains récentes, comme dans l'édition de la Liturgie Ethiopienne et dans presque tous les autres livres, qui ont été édités à Rome ou sous les yeux des censeurs romains.

A propos de cette addition, une chose est sûre : toutes les Eglises qui ne l'ont pas reçue de Rome l'ignorent absolument. En vain on invoquera, contre cette remarque indubitable, les témoignages allégués par Abraham tirés d'auteurs que personne, hormis lui, n'a jamais vus ni nommés et qui, à n'en pas douter, sont des plus récents.

Nous possédons un seul codex qui pourrait lui fournir un semblant d'excuse : il s'agit d'une très ample collection copte de Canons où se lit le symbole avec l'addition du Filioque. Mais le scribe note au même endroit qu'il a suivi des Codices francs ; à elle seule, cette remarque prouve bien que les Chrétiens ses frères ignoraient cette addition.

Toutefois, encore que l'opinion des Orientaux soit telle, fondée dans leur tradition, que l'on ne doit rien ajouter au Credo, ils ignorent néanmoins toute la Théologie polémique que les Grecs ont ensuite développée à ce sujet et n'ont que très peu abordé cette matière. »

passage en le citant sans les mots : est toujours entre les mains du Père qui l'envoie et qui le porte — que nous avons signalés en les mettant entre crochets — ou plutôt ils n'en retenaient que le *kai (et)*, soudure indispensable. Ce passage ainsi mutilé faisait attribuer la fonction de la Procession au Père et au Fils. Ils prenaient même la précaution de dire que c'étaient les expressions propres et textuelles de saint Athanase ; mais que pouvait-on attendre des légats d'un Grégoire IX, l'auteur de la nouvelle compilation des pseudo-décrétales et des gloses qui s'y rapportent ? M. Laemmer y répond, que Zernicavius se trouve dans l'impossibilité de prouver que le code dont se servaient ces apocrisiaires était d'une valeur inférieure à celle des autres. En un mot, M. Laemmer soutient que ce prétendu code doit jouir d'une autorité supérieure à celle que nous possédons aujourd'hui, et que possédaient les Orientaux et même les Occidentaux, puisqu'en nulle autre occasion, n'avait été produite jusqu'alors une telle citation de saint Athanase. D'ailleurs, ajoute M. Laemmer, le texte produit par les apocrisiaires a la même signification que celui du texte authentique. Ecoutez donc, vous qui pourriez prendre au sérieux les objections de M. Laemmer, voici la traduction française de ce passage : « Et le Saint-Esprit, qui est une émanation du Père, [se trouve toujours aux mains du Père qui l'envoie] et du Fils [qui le porte], et par lequel il a rempli tout le monde. » M. Laemmer ne se moque-t-il pas de son lecteur ? lorsqu'il lui dit : « Si vous retranchez ce qui est compris entre crochets le sens reste le même ». Quant aux autres ouvrages attribués à saint Athanase, mais composés par Vigilius évêque de Thapsus en Afrique, et falsifiés eux aussi en divers endroits, nous nous en occuperons plus loin.

Parmi les ouvrages de saint Athanase s'en trouve un qui porte le titre : *De passione imaginis D^ni^ Nostri Jesu-Christi* et qui est considéré par tous comme supposé. (*Opera Athanasii* Vol. II, p. 636). Vrai ou supposé peu importe : nous n'avons à nous occuper que de son contenu. Or, il y est dit : « Un seul Esprit Saint, par lequel nous espérons véritablement obtenir le salut ». *Unus Spiritus Sanctus per quem speramus salutem obtinere.* Après le mot *Sanctus*, des faussaires ont maladroitement intercalé les mots : et *ab utroque procedens (et procédant des deux)*. Montfaucon affirme, dans l'introduction de son édition des œuvres de saint Athanase, que rien de pareil ne se trouve dans les deux codes qu'il a eus à sa disposition. Ni Baronius, dans ses annales (an. 787) où il a inséré cette œuvre, ni Binius, dans son édition des conciles de 1618, ni Labbe, dans la

réédition qu'il a faite de Binius, n'admettent cette interpolation. Toutes ces choses, M. Laemmer les a lues, dans la note apposée par Zernicavius au chapitre qui concerne ce texte ; néanmoins, il a eu le courage, pour ne pas employer un autre mot, de dire que ce n'étaient pas les Latins qui avaient ajouté cette incise, mais bien les Grecs qui l'avaient retranchée. Décidément il devait se dire intérieurement : Qui ira se morfondre à compulser l'ouvrage de Zernicavius ? tandis que moi, je serai cru sur parole.

Eugenius dans une note (p. 226) où il s'occupe de cette question, dit qu'outre ces découvertes de Zernicavius, Théophane Procopowitch a aussi découvert que d'autres passages des écrits de saint Athanase avaient été falsifiés par Thomas d'Aquin, tandis que d'autres étaient présentés par le même comme authentiques. (V. Théoph. Procopowitch, *de Processione Spiritus Sancti*, Gothæ 1772, chap. XIV, § 210-214).

On a voulu disculper le Docteur Angélique, non seulement en ce qui regarde la question de la Procession, mais encore en toute autre matière dogmatique soutenue par des faussetés, en alléguant qu'il ignorait le grec et qu'il avait été égaré par les traductions indidèles de divers faussaires. Ce prétexte pourrait à peine être allégué pour quelqu'un des théologiens de l'Espagne, du Nord des Gaules, de l'Angleterre ou de la Germanie ; mais Thomas d'Aquin vivait et écrivait dans l'Italie méridionale, où divers couvents de langue grecque étaient suffisamment fournis d'œuvres patrologiques, et où il aurait pu facilement se renseigner s'il avait voulu. Ensuite, s'être trompé sur deux ou trois points, cela se conçoit ; mais dans cette quantité de faussetés qu'il a accumulées dans son traité *Contra Errores Græcorum*, où se trouvait l'honnêteté du Docteur Angélique ? Le fait est que Thomas d'Aquin ne songeait qu'à plaire à Urbain IV et à flatter ce pape qui se piquait de science théologique et qui lui avait envoyé un écrit anonyme en apparence, mais en réalité produit de son propre cru, et où toutes les faussetés débitées par les faussaires de ces temps-là étaient accumulées, avec la recommandation d'en faire passer le contenu. C'est ce que nous apprend de Rubeis, dans son commentaire sur les ouvrages de Thomas d'Aquin : Il y dit que, quoiqu'il y eût en Italie des gens instruits qui pouvaient lui expliquer les textes grecs, il ne pouvait néanmoins contredire le Souverain Pontife qui avait colligé et recommandé les falsifications dont nous parlons. (Cité par Procopowitch, p. 244).

§ VII. — Symbole de saint Athanase.

Souvent des personnes versées dans la littérature ecclésiastique et qui partant ne peuvent passer pour dupes, vous mettent en avant un symbole de la foi commençant par les mots : *Quiscumque vult salvus esse* etc., qu'on appelle : *symbole de saint Athanase*. Dans les éditions modernes de ce symbole, on voit figurer le mot : *Filioque*, ce qui serait d'un grand soutien pour la doctrine de la Procession dyadique si ce symbole n'était point une œuvre supposée, et si surtout, malgré son origine, le *Filioque* n'y figurait pas comme interpolation, comme nous allons le démontrer.

Nous ne trouvons aucune mention d'un tel symbole avant le concile d'Autun assemblé en l'an 676. Zernicavius et son traducteur tiennent à l'ancienne opinion d'après laquelle ce symbole aurait été composé originairement en grec, puis traduit en latin, mais les critiques les plus autorisés croient qu'il fut composé, avant l'époque de Charlemagne, en latin, puis traduit en grec. Quoi qu'il en soit, il est incontestablement avéré et prouvé qu'originairement le *Filioque* ne se trouvait ni dans le texte latin, ni dans la version grecque. Les légats envoyés par Charlemagne à Léon III, pour le catéchiser sur l'orthodoxie de la double procession, citent en effet à ce pape divers passages des saints Pères et même de saint Athanase au soutien de leur doctrine, et se taisent complètement sur ce symbole : évidemment parce qu'il ne devait pas encore contenir la fameuse addition, sinon eussent-ils manqué de s'en prévaloir ?

On oppose que pendant le quatrième concile de Tolède, célébré en l'an 633, l'article premier de la profession de foi que l'on y prononça, contient presque mot à mot les expressions du passage de ce symbole qui se rapporte à la Procession dyadique. Zernicavius y répond (p. 225-26) que cette ressemblance d'expressions ne prouve pas que cette partie de la profession de foi ait été copiée sur le symbole en question, par suite, qu'on ne peut, sur ce seul incident, admettre, qu'à cette époque le *Quiscumque* fut connu dans les Espagnes. Tout cela est inutile : On peut bien admettre qu'il y fût connu, mais que cet endroit qu'on lui empruntait, on le produisait falsifié. Isidore archevêque de Séville, qui présidait ce concile, nous fait, dans sa lettre au duc Claudius, les aveux les plus complets à ce sujet. « Vous avez pensé, dit-il, à nous avertir de la conduite de certains Grecs qui se basant sur la défense faite sous peine d'anathème de ne rien retrancher ou ajouter au symbole de Constantinople et à celui de saint Athanase, prétendent audacieuse-

ment faire des reproches aux Latins de ce que dans ces deux professions de foi, ils chantent de bouche et professent de cœur que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils... Mais si l'on considère cette défense avec plus de subtilité et de correction — *si subtiliter et recte præcipitur* — toute équivoque disparaît : puisque la défense de ne rien ajouter ne regarde que l'opinion contraire. »

Jacques de Vitry évêque d'Acre qui florissait vers l'an 1244, fait la remarque suivante dans son *Histoire de Jérusalem* (chap. 84) : « Plusieurs points de doctrine, qui n'avaient pas été clairement énoncés dès le commencement, ont été postérieurement éclaircis et déterminés par les saints ; c'est pourquoi où les Grecs disent que le Saint-Esprit procède du Père, les Latins disent plus clairement du Père et du Fils. » — Ici le mot « *clairement* » n'a aucune signification : il ne s'agit pas de clarté ou d'obscurité, mais d'adultération. — « De même poursuit l'auteur, où les Grecs disent que l'Esprit saint n'est ni fait, ni créé, ni engendré, mais qu'il procède du Père, les Latins ont *ajouté* et du Fils. » Le premier de ces exemples se rapporte comme on le voit au symbole de Constantinople, et le second à celui de saint Athanase. Ceci montre d'une manière péremptoire que du temps de Jacques de Vitry, c'est-à-dire vers le milieu du treizième siècle, les anciens codes de ce dernier symbole n'étaient pas encore chargés de l'addition, et que le texte latin aussi bien que la version grecque étaient purs de cette souillure. Dans le cas contraire, l'auteur aurait-il manqué de se servir d'un tel document pour soutenir sa cause et attaquer les Grecs auteurs de sa disparition ? (Jacobi de Vitriaco lib. II, Migne. t. CXC, p. 628).

Dans la trente et unième session du concile de Florence, Jean le Provincial, qui cite tant d'autres passages des œuvres de saint Athanase pour établir l'admission de *l'addition*, ne mentionne nullement ce symbole, qui était alors considéré comme authentique, ce qui prouve assez hautement qu'il le reconnaissait pour falsifié. Nous ne parlons pas du mensonge éhonté de Cichovius, qui nous dit, dans son *Tribunal Sanctum Patrum*, que lorsque ce symbole fut lu au concile de Florence, les Grecs restèrent confondus. Tout le monde sait que ce ne fut pas pendant la présence des Grecs à ce concile, mais précisément après leur départ que le pape Eugène, ne craignant plus aucune contradiction, osa en faire étalage dans le § VI de son *Décret aux Arméniens*.

On lit dans un ouvrage faussement attribué à Gennadius Scholarius et intitulé : *Cinq Chapitres sur le concile de Florence*, que

les Grecs qui se trouvaient à ce concile, entendant dire que saint Athanase professait dans son symbole la doctrine du *Filioque*, et ne sachant qu'y opposer, répondirent que lorsque saint Athanase écrivit ce symbole il se trouvait, sans doute, en état d'ivresse. Et Cichovius, dans son *Tribunal*, et Bellarmin, dans son *de Christo* — cité avec grande complaisance par M. Laemmer — d'invoquer cette bouffonnerie au soutien de leur cause. Cette espèce de réponse appartient à une autre école. Le père Letellier, lors des querelles sur la bulle *Unigenitus*, s'occupant à réfuter les opinions des Jansénistes sur la Grâce, s'entendait répéter souvent par son secrétaire, que de cette façon il se mettait en opposition avec les doctrines de saint Augustin. Impatienté de cette incessante contradiction, Letellier lui dit, un jour, que saint Augustin était une tête chaude, qu'il faudrait enfermer à la Bastille s'il vivait encore. (*Mémoires de Duclos*, (1806) tome V, p. 124).

En définitive, si du temps des papes Adrien I, Léon III, Adrien II, Jean VIII, Adrien III, ce symbole s'était trouvé muni du *Filioque*, aurait-on manqué d'en faire mention et de le prendre en très sérieuse considération ? Vu surtout qu'à cette époque, pas l'ombre d'un doute ne s'était encore élevé sur l'authenticité de son origine.

Je ne me suis occupé jusqu'ici que du texte latin et j'ai prouvé qu'il avait été falsifié ; quant au texte grec, ce serait fatiguer le lecteur que de citer tous les témoignages des divers critiques, qui rapportent les différents codes contenant ce symbole et dans lesquels, à l'exception de deux ou trois seulement, ne figure pas la soudure en question. Le lecteur qui voudrait en savoir davantage peut consulter l'ouvrage de Théophane Procopowitz (vol. II, § 209, p. 237-238).

Après avoir établi la vérité, en signalant et prouvant l'adultération du *Quiscumque* par la fameuse addition, nous devons rappeler aux chaleureux partisans du *Filioque*, qui ne citent le symbole de saint Athanase que garni de cette interpolation, la terrible sanction dont il est orné au commencement et à sa fin : « Ceste est la foi commune la quelle se chacuns n'aura creue feèllement et fermement saüs ne pourra estre... Qui ne tenra ceste foi de seinte chrestienté loyaument enfin sera damné perdurablement ». Avis au docteur Pusey qui, dans une de ses lettres adressées au *Times*, lors des conférences de Bonn entre les anglicans, les vieux-catholiques et les orthodoxes, déclarait que c'était sur cette ancre qu'il fondait ses espérances de salut.

§ VIII. — Saint Jean Damascène.

Saint Jean Damascène dans son *Histoire de Barlaam et Josaphat* dit : « Connais un seul Saint Esprit qui procède du Père, Dieu parfait vivificateur etc. ». Les faussaires, dans les éditions de ses œuvres (1546 et 1575) y ont fourré leur favori *Filioque* ; mais Jacques Villius, dans celle de 1577, a prouvé que c'était une falsification. Allatius et Bellarmin avouent ce méfait que Blemidis et Bessarion, tous deux déserteurs de l'Orthodoxie, tâchent de couvrir. Cependant le fameux Antoine Poissevin, dans sa *Préparation sacrée*, et Pierre Scarga, dans ses *Vies des Saints*, osent en soutenir l'authenticité. Thomas d'Aquin, ne sachant dans son dépit où se cramponner, accuse saint Jean Damascène de pencher vers le Nestorianisme. Scarga plus compatissant nous dit gravement, qu'il s'est repenti dans la suite de cette tendance à l'hérésie. M. Laemmer, quoique pouvant se reposer sur ces graves autorités, condescend enfin à reconnaître l'existence de la falsification. Il se console pourtant avec son refrain habituel : Saint Jean Damascène, dit-il, professe la doctrine du *Filioque* dans son ouvrage *de Fide Orthodoxa*.

Allatius, à propos de cette corruption, fait les aveux suivants : « Il arrive à quelques-uns, de se montrer peu prévoyants, pour vouloir se montrer trop prudents. C'est ainsi que quelqu'un ayant lu que le Saint Esprit procède du Père, et craignant que par ce mot ne soit déduite l'erreur des Grecs qui professent la procession du côté du Père seulement, il ajouta et du Fils, d'après l'inspiration de sa religion et de sa piété. » Ce qui, en bon français, signifie que ce quelqu'un s'était permis, d'après l'esprit de sa religion, de commettre une falsification. (*De Perpet. Consens.*, lib. II, cap. II, § 8, edit. Colon. p. 494). Ces gens ne se sont pourtant pas montrés assez prudents ; ils devaient commencer l'exercice de leur piété par l'évangile de saint Jean, pour en déloger l'erreur grecque qui s'y tapit. Par cela, ils auraient plus solidement édifié leur lecteur et coupé court à toute hésitation. Et pourquoi non ? Un autre Jean, que l'on canonisera un jour : Jean Beccus n'accorde-t-il pas là-dessus toute permission ? Plus loin, nous reviendrons sur ce personnage pour parler des titres qu'il a à la canonisation.

§ IX. — Lettre de Photius à Michel. — VII[e] concile de Constantinople.

Par suite du beau principe enseigné par Allatius et par Beccus son maître, le jésuite François Turrianus orne, lui aussi, du *Filioque*, la traduction qu'il a faite de la lettre de Photius à Michel roi des Bulgares, lettre où est cité le symbole de Constantinople. M. Laemmer avoue la falsification et l'approuve en y ajoutant que Turrianus a agi de cette façon par *privilège de traducteur (interpretis munere)*, afin d'orner le symbole de l'addition qui lui est due *ut symbolum debito augmento ornaret.* Et cet ornement, on vous le présente comme fourni par la main même de Photius ! Et pourquoi pas ? Cichovius, ce menteur émérite, dont nous avons parlé déjà à diverses reprises, nous assure, dans la deuxième et dans la dernière de ses *Quæstiones* (p. 24), que dans le concile qui déposa Photius, le symbole fut lu avec l'addition et que Photius lui-même, qui s'y trouvait présent n'eut rien à y opposer. Il y ajoute que cela est rapporté dans les actes du concile de Florence, publiés dans la *Collection de Conciles*. Zernicavius qui rapporte cette bourde de Cichovius, (vol. II, p. 438) lui donne le démenti le plus formel, et démontre que dans aucun de ces actes composés, soit par les Grecs, soit par les Latins, il n'est fait la moindre mention d'un tel événement. Et cependant, combien de fois n'ai-je pas rencontré ce mensonge solennel répété avec l'aplomb le plus parfait ! M. Henri Vast, par exemple, dans son ouvrage *Le Cardinal Bessarion* vous dit en parlant du concile de Ferrare : « Les discussions sur le Saint-Esprit vinrent plus tard. Tous les Pères latins et grecs étaient d'accord pour soutenir que le Père est la cause du Fils par génération, du Saint-Esprit par procession, que ces trois personnes se confondent en une seule et même substance divine. Mais fallait-il admettre que le Saint-Esprit procède à la fois du Père et du Fils ? Les Latins le soutenaient, ainsi que beaucoup de Grecs ; ils s'appuyaient sur cet argument tiré de saint Basile et qui a été bien des fois invoqué dans toute la discussion : Tout ce qu'a le Père, le Fils l'a aussi, excepté une chose, que le Fils n'est pas le Père. On doit par conséquent attribuer au Fils tout ce que l'on attribue au Père, cela seul excepté. Si donc l'Esprit-Saint procède du Père, il procède aussi du Fils. Beaucoup de Grecs, au contraire, prétendaient que faire procéder l'Esprit-Saint du Père et du Fils, c'était lui attribuer deux causes différentes et par suite détruire l'unité absolue

de la substance divine. Vers l'époque du schisme de Photius, l'Eglise latine admettait généralement que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils ; et le huitième concile œcuménique, celui de Constantinople, en 869, se décida solennellement et prononça l'addition du *Filioque* au Symbole. Mais ce concile est précisément celui qui déposa Photius et qui rétablit le patriarche Ignace sur son siège de Constantinople. Les Grecs ont donc refusé d'admettre la légitimité de ce concile, et depuis cette époque ils ont combattu énergiquement l'addition qu'il avait prescrite ». Où M. Vast est-il allé pêcher cette baliverne ? Il ne le dit pas ; probablement dans Cichovius ou dans quelque auteur qui s'en rapporte à lui. Si M. Vast s'était donné la peine de lire à ce sujet non les ouvrages des schismatiques, mais l'histoire ecclésiastique de Fleury, il aurait vu que rien de pareil ne se trouve dans la définition de foi lue par Cyprien évêque de Claudiopolis et Métrophane évêque de Smyrne [1]. Au contraire, il aurait vu que dans le concile qui réinstalla Photius en 870, le symbole fut lu sans l'addition en présence des légats du pape Jean VIII, ainsi que nous l'avons rapporté dans la première partie de cet ouvrage. Plusieurs endroits du livre de M. Vast sont à l'avenant en ce qui regarde les appréciations dogmatiques, ce qui n'ôte pourtant rien à sa valeur pour la richesse des informations historiques, — sauf encore l'appréciation des faits qui y sont rapportés.

Je passerai sous silence les falsifications commises par traduction : dans la version latine de la lettre de l'empereur Léon au Calife Omar, dans le *Manuel du droit gréco-romain* d'Arménopoulos, dans le *Trésor de la Foi Orthodoxe* de Nicétas Choniatès, car elles sont avouées par Allatius et par M. Laemmer. Je passerai, également sous silence les falsifications commises dans les écrits de Gennadius Scholarius patriarche de Constantinople, M. Laemmer lui-même

1. « Après les canons, on publia la définition du concile : deux métropolitains, Metrophane de Smyrne et Cyprien de Claudiopolis en firent la lecture en même temps, l'un au haut, l'autre au bas de l'assemblée. C'est un long discours, qui contient premièrement, une ample confession de foi, avec anathème contre les hérétiques, particulièrement les Monothélites, entre lesquels le pape Honorius n'est pas oublié ; et contre les Iconoclastes. On approuva les sept conciles généraux, auxquels on joint celui-ci comme le huitième ; et on confirme la condamnation prononcée contre Photius par le pape Nicolas, et par le pape Adrien. Ensuite l'empereur Basile demanda si tous les évêques étaient d'accord de cette définition. Le concile témoigna son consentement par plusieurs acclamations. Ajoûtant les louanges de l'empereur, des deux papes et des patriarches : avec des anathèmes contre Photius, Grégoire et Eulampius. » (Hist. Ecclés. de Fleury, édit. 1742, liv. LI, ch. 46).

avoue qu'elles ont été commises dans les versions latines et non dans les textes grecs. D'ailleurs, ajoute-t-il, ces altérations ne contiennent rien qui ne soit d'accord avec les doctrines professées sur la procession du Saint-Esprit, dans d'autres ouvrages de ce même Gennadius. Pour comprendre ce passage on doit savoir que les faussaires papistes ont fabriqué différents écrits qu'ils ont attribués à divers Orientaux — et en particulier à Gennadius — pour les faire passer comme adhérents aux dogmes professés par les Latins. Cette fourberie a été démasquée par divers auteurs grecs, latins et protestants, que cite Zernicavius dans une note très étendue. Cette note, M. Laemmer l'a lue, aussi bien que celle de Théophane qu'il rapporte au bas de la même page, et néanmoins, comme nous venons de le montrer, il a eu le courage de présenter, dans son volume, ces écrits apocryphes, comme des œuvres authentiques.

Mais supposons même, pour un instant, que ces écrits, où est professée la procession dyadique, soient authentiques et que les passages en question soient immaculés, pourquoi falsifier les autres où la double procession ne figure point ? Dans le paragraphe où il traite du triple cas d'Arménopoulos, de Nicétas Choniatès et de saint Jean Damascène, M. Laemmer nous prêche : « que les gens prudents attachés à la religion catholique ont toujours détesté ces fraudes ; car, dit-il, la vraie religion se soutient par la vérité et non par des faussetés et des fourberies. *Religio namque vera veritate, non falsitate et dolis, firmatur.* »

.....Dans cet aveu dépouillé d'artifice,
J'aime à voir que du moins vous vous rendez justice.

§ X. — Jean Beccus.

Dans les quatre cas qui vont suivre, nous rencontrerons de nouveau Jean Beccus comme fauteur de plusieurs autres falsifications. Il est donc temps de montrer qui il était, et ce qu'on doit attendre de sa part.

Michel Paléologue ayant usurpé le trône impérial, au préjudice de son jeune pupille Jean Lascaris, excita contre sa personne l'indignation générale du peuple et du clergé de Constantinople, surtout celle du Patriarche Arsène, qui adressa bien des remontrances à l'usurpateur et lui refusa même l'absolution jusqu'à ce qu'il ait rendu le trône au prince dépossédé. Michel, en réponse et

pour assurer son usurpation fit aveugler son pupille, qu'il tenait prisonnier, pour le rendre impropre à la possession et à l'exercice du pouvoir. La crainte de cette indignation générale et surtout celle d'une nouvelle croisade suscitée par le pape, et commandée par Charles d'Anjou, éveillèrent dans l'esprit de l'usurpateur l'idée de s'adresser au pape et de lui promettre d'agir pour effectuer l'union des deux Eglises — ce qui dans la phraséologie papistique signifie : subjuguer l'église orientale au vasselage de l'archipontife de Rome. Le danger qui pointait du côté de l'Occident était très menaçant, aussi Michel se mit-il sérieusement à agir dans le sens de l'union. Il commença par faire convoquer un concile, où il rencontra une résistance générale, à l'exception de quelques prélats de cour complices de son usurpation. Parmi les opposants à cette pseudo-union, l'adversaire le plus décidé fut Jean Beccus le plus savant de tous. Appelé à exprimer son sentiment il débuta dans les termes suivants : « Comme mon salut, dit-il, m'est plus précieux que la vie, j'élèverai la voix pour prouver que *les Latins sont des hérétiques*, quoique nous ne leur donnions pas ce nom, à cause de leur grande puissance et du mal qu'ils peuvent nous faire par cette prépondérance. » Là dessus, il développa sa thèse et la prouva complètement. Michel, désappointé du résultat de ce début, congédia l'assemblée, et le lendemain, il fit arrêter Beccus et le fit enfermer dans la tour d'Anémos. Il croyait de la sorte intimider et réduire plus facilement les autres prélats ; mais il fut déçu dans ses espérances.

Après cet exploit, il envoya une députation au pape pour s'entendre avec lui sur les préliminaires des procédés que l'on devait employer pour la mise en œuvre de son projet d'union. Cette députation était composée de cinq personnes, dont deux seulement parvinrent jusqu'à Rome, les trois autres périrent dans un naufrage. Quelques-uns des historiens latins disent que ces deux députés se rendirent, avec le pape, au concile de Lyon et qu'ils acceptèrent tout ce qui y fut décidé. Les historiens byzantins ne disent rien de la présence de ces députés à Lyon ; mais ils rapportent que cette comédie d'union fut jouée entre le pape et ces deux députés, qui prétendaient représenter l'Église de Constantinople, mais qui, en réalité, ne représentaient que Michel et les quelques prélats qui l'entouraient. Les menteurs éternels, pour donner plus de valeur à ce concile occidental de Lyon ont inventé que l'empereur Michel et le patriarche Joseph s'étaient rendus à Lyon, avaient pris part au concile et s'en étaient retournés dans leur pays, convertis au papisme.

Ffoulkes, à la première page de son ouvrage, fait l'observation qu'Allatius dans le cours de son *De perpetuo consensu* évite de donner la moindre indication directe sur cet incident, tellement ce que nous disons ne supporte aucune contradiction. Pour plus de détails sur cette *farce* et sur les horreurs qui l'ont suivie, et que Joseph de Maistre dans son *pape* a l'impudence d'appeler *Paix de Lyon*, il faut s'adresser à Lebeau, Fleury, Gibbon, pour ne citer que les plus connus.

Au retour de ces deux légats, Michel, aidé de ses complices les prélats de cour gagnés à ses projets, fit déposer le patriarche Joseph comme opposé à la pseudo-union, et ayant gagné, par la promesse du patriarcat, Beccus très las de sa longue captivité ; il le fit apostasier, lui fit rétracter les doctrines qu'il avait précédemment professées et soutenues librement, puis le fit enfin élire patriarche. C'est alors qu'à l'aide de sa profonde érudition il se mit à composer des ouvrages dans le sens papistique, pour prouver tout le contraire de ce qu'il avait affirmé et défendu auparavant, en y accumulant tout ce que les faussaires latins avaient inventé depuis l'époque de Charlemagne.

Heureuses eussent été les populations d'Orient, si par ce moyen seul, on eût tenté de les gagner au papisme. Mais, Michel irrité de l'inutilité de ses efforts et de la résistance qu'il rencontrait, recourut à des arguments plus énergiques en matière de religion : exils, confiscations des biens, emprisonnements, outrages, tortures, mutilations, tout en un mot fut mis en œuvre. Michel alla même jusqu'à inviter les légats du pape à assister à ces scènes de supplice, pour contempler ainsi les marques éloquentes de son dévouement ; bien plus, il fit saisir quelques-uns des récalcitrants et les envoya à Rome, comme présent au pape, pour qu'il en disposât à son gré. Et ce Beccus voyait commettre ces horreurs, sans la moindre remontrance auprès du tyran son associé, sans modérer au moins les furies qui le possédaient ! Ces scènes ne se bornèrent pas seulement à Constantinople, mais elles furent également commises par les Latins dans tous les pays d'Orient où s'étendait la conquête des Croisés. Je ne saurais m'étendre davantage sur ces choses sans trop m'éloigner de mon sujet.

Après la mort de Michel et la délivrance du pays de cet affreux cauchemar, Beccus, appelé devant un synode assemblé pour le juger, déclara n'avoir tenu cette conduite que parce que les circonstances politiques de l'Empire lui en avaient fait un devoir. Il fut congédié après avoir signé une déclaration, où il rétractait tout

ce qu'il avait avancé au soutien du papisme et de ses dogmes, en toute matière, et en particulier en celle qui regarde la double procession. On lui accorda une retraite honorable, dans la ville de Brousse, capitale de la Bithynie. De là, encouragé par la clémence du premier synode, il sollicita la réunion d'un autre concile, pour y être de nouveau entendu ; et il eut l'impudence d'y rétracter sa dernière rétractation, la troisième déjà, depuis son intrusion au siège patriarcal. On méprisa sa versatilité et on le confina, avec deux de ses acolytes dans la tour de Saint-Georges située dans la même province de Bithynie. Je le demande à présent à ceux qui, s'occupant de l'état religieux de ces temps en Orient, ne cessent de se démener et de se récrier contre le fanatisme des Byzantins ; à pareille époque, qu'aurait-on fait de cet homme dans les pays d'Occident ? Le mot sinistre de *relaps* y aurait retenti, et à ce mot devaient répondre les cris : au bûcher ! au bûcher !!

Il est dommage que ce Beccus n'ait pas su ou pu s'éloigner de cette tour et prendre son vol vers Rome. Le cardinalat l'y attendait ; il aurait pu même aspirer jusqu'au papat ! Rien d'étrange : à une époque plus récente Bessarion s'en approcha ; il aurait dû même y parvenir, n'eût été l'opposition des cardinaux français qui le détestaient à cause de son fanatisme frénétique à vouloir resserrer le nœud qui tenait déjà les églises d'Occident courbées sous le joug de la domination absolue de l'Archipontife de Rome. Mais en ces temps il y avait en France des Gerson, des d'Ailly, des Clémengis. En Bohême il parvint à son but ; mais les conséquences de son criminel succès furent : la ruine de ce pays, la dévastation de l'Allemagne et la guerre de *Trente ans*.

Après ce signalement nécessaire, revenons à notre sujet.

§ XI. — Gélasius et les Actes du concile de Nicée.

On dit dans les *Actes du concile de Nicée*, rédigés par Gélasius, que Léontius, évêque de Césarée, disait à son interlocuteur : *Heúrëtai tò pneûma ekporeuómënon ek toû Patrós, ídion dè toû Huioû kaí ex autoû anablúzon hëmîn.* Je traduis strictement mot à mot : « Il y a aussi l'Esprit qui procède du Père, qui est propre au Fils et qui jaillit de Lui vers nous. » *Acta Concilii Nicaeni*, cap. XX et XXII. *Ce nous*, que nous avons souligné, montre qu'il s'agit ici de

l'envoi ou mission temporaire du Saint-Esprit en ce monde, et non de son émission ou procession préétemelle dans la constitution intime de la Divinité triadique. Que fait Beccus de ce texte ? Dans sa compilation des témoignages sur la procession dyadique du Saint-Esprit, en citant ce passage, il retranche le mot *hëmîn*, pour faire accroire qu'il s'agit de l'émanation préétemelle. Il a été suivi dans cette voie délictueuse par tous les déserteurs de l'Orthodoxie ; par les Galekas, les Isidore de Kiew, les Arcadius, les Allatius, dans leurs divers écrits. M. Laemmer avoue indirectement cette falsification ; parlant du mot *hëmîn* : « qu'il s'y trouve, dit-il, ou non, peu importe à la question ; car une fois que le Saint-Esprit est envoyé par le Fils, il doit aussi procéder de Lui. » Tel est le sens de son objection. S'il en était ainsi, quel besoin Beccus avait-il de mutiler le texte authentique en retranchant le mot en question ? Aucun. Pourquoi l'a-t-il donc fait, sinon pour tromper son lecteur ? Le mot *ídion, proprium*, auquel M. Laemmer se réfugie, ne lui sert de rien, car Léontius lui-même, établit très bien la distinction entre les mots : *ídion, proprium* et *ekporeuómenon, procedens*. Mais admirez la pénétration du savant Allemand : L'un des deux frères est envoyé par l'autre en mission, comme il est envoyé aussi par le père commun, cela d'après M. Laemmer, démontre que ce second frère doit sa naissance, non seulement au Père, mais aussi à son frère.

§ XII. — Passage de saint Basile contre Eunome.

On lit, dans le troisième livre de l'ouvrage de saint Basile contre Eunome, le passage suivant, que je rapporte tel qu'il se trouve dans divers codes et dans les éditions qui les sont suivis : *« Tís gàr anágkë, ei tôi axiõmati kaì têi táxei tríton hupárkhei tò Pneûma, tríton eínai autò kaí têi phúsei ? Axiõmati mèn gàr deutereúein toû Huioû [par' autoû tò eînai ékhon, kaì par' autoû lambánon, kaì anaggéllon hèmîn, kaì hólös ekeínès tês aitias exèmménon], paradídösin isös ho tês eusebeías lógos, phúsei dès tritêi khrêsthai, oúte parà tôn hagiön dedidágmetha graphôn, oúte ek tôn eirèménön katà tó akólouthon dunatòn sullogízesthai ».* On le traduit en latin de la façon suivante : *« Cur enim necesse est, si dignitate et ordine tertius est Spiritus, natura quoque ipsum tertium esse ? Dignitate namque ipsum secundum esse a Filio, [cum ab ipso habeat, quod sit, et ab ipso*

accipiat, et nobis annunciet, et prorsus *ab illa causa pendeat], pietatis sermo tradit. Natura vero tertia uti, nec a divinis Scripturis didicimus, nec ex antecedentibus fieri potest, ut colligatur. »*

On a beaucoup discuté sur l'incise que nous avons ici marquée entre crochets. C'est là ce fameux passage dont les Latins soutinrent l'authenticité contre les Grecs au concile de Florence. Ils persistèrent presque toute une année sans pouvoir parvenir à leurs fins. En effet, Marc d'Ephèse leur opposa avec raison, d'un côté, un manuscrit grec fort ancien de saint Basile, lequel existait de son temps et ne contenait pas, dans le passage contesté, les paroles favorables aux Latins. Il assurait même qu'à Constantinople, il pouvait se trouver jusqu'à mille manuscrits aussi anciens renfermant la même leçon, bien qu'il se rencontrât aussi, dans quatre ou cinq, la leçon détériorée à laquelle s'attachent les Latins. Faire ici, même un simple résumé de ces contestations, serait trop long ; elles occupent vingt-cinq pages in-folio dans l'ouvrage de Zernicavius.

Aujourd'hui nous pouvons ajouter que l'authenticité de la leçon soutenue par Marc, et, par conséquent, l'altération de celle que suivaient les Latins, est confirmée par d'autres preuves encore. La première, c'est que les savants d'Occident eux-mêmes, presque dans toutes les éditions des œuvres de saint Basile en langue grecque, et dans la version latine, lisent ce passage précisément de la même manière que le fait Marc [1], et que les auteurs (1830 et 1831) de la dernière et meilleure édition des œuvres de ce Père remarquèrent en outre que, de tous les sept manuscrits qui servirent à leur travail, il y en avait un seul qui ne renfermât pas la particule *ísös, peut-être* [2]. La seconde preuve, c'est que le manuscrit conservé dans la bibliothèque du saint Synode, à Moscou, et que l'on rapporte au onzième siècle, présente, pour le passage cité de saint Basile, parfaitement la même leçon [3]. La dernière preuve, c'est que Nicétas, métropolitain de Salonique, qui, sur la fin du douzième siècle, s'attacha à réfuter l'écrit de Hugon Héthériane contre les Grecs, cite, dans toute son intégrité, ce passage de saint Basile, bien que lui-même il ne fût

1. Nommément dans les éditions : Venet., 1535, p. 87 ; Basil., 1551, p. 676 ; 1565, t. I, p. 139 ; 1566, p. 339 ; Paris, 1618, t. II, p. 78 ; 1566, p. 280 ; enfin dans celle des Bénédictins, Paris, 1730 et 1839.

2. Voici les termes mêmes : « Eaque (les paroles contestées) hodie etiam in editis et in septem MSS. desunt... Consentit cum libro Latinorum (concernant la particule *ísös*) unus tantum regius ; consentiunt vero cum libro Graecorum tum editi, tum reliqui sex MSS., in quibus omnibus haec vox *ísös* invenitur. »

3. Suivant le catalogue de Mattey, sous le n. XXIII.

point orthodoxe sur la procession du Saint-Esprit [1], et qu'Héthériane eût cité le même passage en langue latine et déjà falsifié [2].

Avant d'en finir avec ce passage, je dois rapporter ici une considération bien significative qui coupe court à toute hésitation. Mais pour qu'on saisisse plus facilement, traduisons en français le passage en question. Saint Basile répondant aux Ariens, qui regardaient le Saint-Esprit comme une créature directe du Fils, leur dit : « Que Lui (le Saint-Esprit) soit le second en dignité après le Fils [comme tenant de Lui l'existence comme recevant et apprenant de Lui, et dépendant en entier de cette cause], cela est enseigné [peut-être] par la doctrine de la piété ; mais qu'il soit le troisième par essence, c'est ce que l'Ecriture ne nous apprend point, et qu'il n'est pas aisé de déduire rigoureusement de ce qui a été dit jusqu'ici. » Or dire, comme il est affirmé dans cette incise, que le Saint-Esprit tient son existence du Fils, sans faire mention du Père ; dire qu'il dépend *entièrement* de cette cause, c'est-à-dire que le Saint-Esprit est une production du Fils ; affirmer tout cela, n'est-ce pas mettre dans la bouche de saint Basile le plus pur arianisme ? Ce *hólös entièrement* est un coup de massue, qui tue tout effort tenté pour donner à cette incise une autre signification [3].

1. L'un et l'autre de ces points est attesté par Nil Cavasilla. (Vid. Allatii de Nilis : Doctrine des Latins sur le Saint-Esprit ; et conf. Fabriccii *Biblioth. graec.* ; ed. vet. ad calcem, t. V, p. 65).

2. Voir là-dessus le témoignage de Bessarion de Nicée, apud Allatium, *De Consens. Eccles. Orient. et Occident.*, p. 654, et l'ouvrage même d'Hétériane in Max. Biblioth. Patrum. t. XXII.

3. Après toutes les preuves que nous venons de donner, et dont la plus forte est que les théologiens et éditeurs catholiques modernes reconnaissent, non seulement en théorie, mais aussi en pratique, ce passage comme apocryphe ; après tout cela, disons-nous, un professeur de l'Université de France ose écrire en plein dix-neuvième siècle les lignes suivantes, qu'il cite, il est vrai ; mais un savant doit-il citer sans contrôle, et le peut-il sans être complice ? — « Il y a,dit M. Vast, une histoire extrêmement curieuse des manuscrits de saint Basile dont on fit usage au concile de Florence. Elle est de Bessarion lui-même, fort compétent en pareille matière. Elle se trouve dans sa lettre à Alexis Lascaris Philanthropinus, qui est une histoire sommaire du concile de Florence. (Voir Migne, t. CLXI, col. 319 à 407). — Voici tout ce que dit Bessarion à ce sujet : « On trouva dans ce concile d'abord cinq exemplaires, puis six ; quatre étaient écrits sur parchemin et fort anciens, deux autres sur soie. Des quatre, trois appartenaient à l'archevêque de Mitylène, le quatrième aux Latins. Des deux écrits sur soie, l'un était la propriété de notre puissant empereur, l'autre du patriarche sacré. De ces six exemplaires, cinq avaient le texte tel que je l'ai cité, c'est-à-dire qu'ils affirmaient que l'Esprit tient l'être du Fils et qu'il dépend de cette même cause, c'est-à-dire du Fils. Mais un seul, l'exemplaire du patriarche était autre : quelqu'un avait coupé le texte, et avait ensuite ajouté et retranché certaines

§ XIII. — Saint Grégoire de Nysse.

Il me serait assez difficile d'exposer ce qui regarde un passage de saint Grégoire de Nysse ; car en donner une analyse succincte ne ferait rien comprendre, et rapporter tout serait trop long. Zernicavius, auquel je renvoie le lecteur désireux de plus amples détails, consacre à cette question trois pages in-folio, (261-65). Il s'agit d'une transposition de ponctuation qui change le sens de ce qui y est dit, et de la soustraction de la particule qui empêche cette transposition. Elle fut perpétrée par les légats que Grégoire IX envoya à Germain patriarche de Constantinople, puis adoptée par Beccus. Mais dans les écrits d'Hugon Héthériane et dans ceux de Calekas, tous deux partisans du Filioque, mais qui ont vécu avant l'envoi de ces légats, et avant Beccus, ce passage est cité de manière à n'en pouvoir déduire la doctrine de la double procession. C'est, au reste, la leçon qu'on lit dans la *Bibliotheca Patrum*, edit. Colon, t. XII, lib. III, cap. XIII, p. 408 et t. XIV, lib. I, p. 26 ; de même dans l'édition latine des ouvrages de Saint Grégoire, publiée

choses. — Plus tard, après le concile, m'étant proposé d'examiner presque tous les livres de ces monastères, j'ai trouvé que dans les plus récents, c'est-à-dire dans ceux qui ont été écrits après cette grande querelle, ce passage était coupé. Tous ceux, au contraire, qui étaient d'une main plus ancienne, et qui ont été composés avant la querelle des Grecs entre eux, tous ceux-là sont restés sains et entiers, et ils sont cependant en aussi grand nombre que les textes corrompus... Sur ces entrefaites, j'ai trouvé entre autres livres, au monastère du Christ-Sauveur de Pantepoptos, deux exemplaires de saint Basile : l'un, sur parchemin, très ancien, à en juger par la vue ; mais de quelle époque ? Je ne sais, car la date n'y était pas inscrite : l'autre, sur papier, qui datait d'au moins trois cents ans, car la date était inscrite à la fin. Ces deux exemplaires ont le passage de saint Basile ; seulement ces hommes audacieux, et d'une main plus audacieuse encore, ont coupé le passage. Mais la place est restée vide, et la moitié des syllabes subsiste, ce qui ne fait que trahir la supercherie et démontrer encore mieux la vérité. Dans un autre livre, une rature a été placée sur la phrase : « recevant l'Etre de Lui et dépendant uniquement de Lui comme de sa cause ». Mais plus tard le texte tomba entre les mains de Démétrius de Cydon, qui a rétabli le texte altéré en accablant d'injures celui qui avait osé pareille chose. — Voilà où mène la discussion ; les nôtres osent dire après cela que ce sont les Latins et Veccos qui ont altéré les livres ! Et cependant le passage discuté est écrit en pur langage attique. Jamais un Latin, sût-il même très bien la langue grecque, ne pourrait ainsi s'exprimer, car la langue latine a ses tournures et son génie propres... Et moi-même j'en suis un témoin compétent, moi qui sais et comprends la langue latine comme ceux des Latins qui l'ont le plus travaillée, et qui ne puis rien écrire en cette langue qui ait quelque mérite. » — Ce texte est d'une extrême importance ; il prouve combien les Grecs étaient sujets à caution, lorsqu'il s'agissait de manuscrits ». (*Mais de grâce, M. Vast, n'oubliez donc pas les Latins !*)

également à Paris, t. II, p. 459. Quoi de plus clair pour démontrer que Beccus falsifiait selon son habitude le texte qu'il produisait. M. Laemmer répond, comme dans le cas précédent, que la différence qu'il appelle *variante* n'importe en rien à la question, puisque dans un cas comme dans l'autre le sens reste le même. Zernicavius a heureusement prouvé l'inanité de ses subterfuges.

§ XIV. — Hormisdas et Didyme d'Alexandrie.

Le célèbre théologien romain Perrone parlant de la croyance de l'Eglise d'Orient à la procession dyadique dit : « Il n'est pas moins incontestable que telle fut toujours la croyance de l'Eglise orientale elle-même. Celle-ci connaissait exactement la croyance de l'Eglise occidentale sur ce point ; car elle n'ignorait pas la lettre du pape Hormisdas à l'empereur Justinien, en 521, où il est dit entre autres : « On sait la particularité (*proprium*) du Père, d'engendrer le Fils ; celle du Fils, d'être engendré par le Père égal à lui ; celle du Saint-Esprit, de procéder du Père et *du Fils* avec la même essence de divinité ». Et pourtant personne parmi les Grecs, ajoute Perrone, ne fit la moindre protestation... et le pape Hormisdas n'aurait jamais écrit : « On sait... » s'il n'eût pas été convaincu que les deux Eglises avaient alors la même croyance. » Mais nous demandons pourquoi l'érudit d'Occident n'a pas tenu compte d'une remarque fort importante de Mansi, autre érudit d'Occident, qui après avoir collationné sur les manuscrits le passage en question de la lettre d'Hormisdas, s'exprime ainsi : « La main *primitive* a écrit ce passage comme suit .: On sait également en quoi consiste la particularité du Saint-Esprit... » Et à cette leçon une autre main ancienne et presque semblable a substitué celle-ci : « On sait que la particularité du Saint-Esprit, c'est de procéder du Père et du Fils. » (Mansi in *Collect. Conciliorum amplissima*, t. VIII, p. 521, sub textu). Pourquoi ce même savant a-t-il également négligé le témoignage de Zernicavius, qui, de ses propres yeux, a vu dans l'un des codes de la bibliothèque d'Hambourg, la même restauration du texte primitif de ce passage, faite sur les originaux et antérieurement à Mansi ! En deux mots pourquoi ce savant cite-t-il un passage dont l'altération lui est déjà si bien démontrée !...

Le même théologien cite ces paroles tirées des écrits de Didyme

d'Alexandrie sur le Saint-Esprit : « Le Sauveur a dit : *Il (le Saint-Esprit) ne parlera pas de lui-même, c'est-à-dire sans moi, sans mon consentement et celui de mon Père, parce qu'Il n'est pas séparé de ma volonté, ni de celle de mon Père ; parce qu'Il est non de lui-même, mais du Père et de moi ; car tout ce qu'Il est et tout ce qu'Il dit, Il le tient du Père et de moi. » Mais il est notoire que Ratramnus, moine de Corbie qui, au neuvième siècle, écrivit contre les Grecs par ordre du pape Nicolas I, cite ce même passage de Didyme d'une manière toute différente : « Le Sauveur dit : « Il ne parle pas de lui-même, c'est-à-dire sans moi et sans mon consentement et celui de mon Père, parce qu'Il n'est pas séparé de ma volonté ni de celle de mon Père ; car tout ce qu'Il est et tout ce qu'Il dit, moi la Vérité je le dis, puisqu'Il est l'Esprit de Vérité ». (Ratramnus, Opuscul. contra Graecos*, lib. II, cap. 5, in Dacherii *Spicileg. veter. Scriptor.*, t. I, p. 78, éd. Paris, 1723). Comme on le voit, Ratramnus, dans cette citation omet de répéter par deux fois les paroles : *du Père et moi...* quoiqu'elles fussent bien nécessaires à son but et qu'il n'eût pu les omettre à dessein : preuve qu'au neuvième siècle ces paroles ne se trouvaient point encore dans les manuscrits des œuvres de Didyme. On sait également que ces mêmes paroles manquent dans certaines éditions de la composition du même auteur sur le Saint-Esprit, sortie des mains de savants occidentaux du seizième siècle, c'est-à-dire que, même au seizième siècle, il y avait encore des manuscrits dans lesquels ces paroles n'avaient pas été intercalées. Peut-on bien considérer ce passage comme exempt d'altération ?

§ XV. — Pères de l'Eglise Latine.

Nous avons jusqu'à présent réfuté tous les textes des Pères orientaux allégués, par nos adversaires, comme favorables à la doctrine de la procession dyadique. Venons-en aux Pères occidentaux. Nous pouvons d'abord établir comme thèse irréfutable, qu'on ne trouve chez aucun des Pères et anciens Docteurs de l'Eglise d'Occident un témoignage clairement exprimé nous indiquant que le Saint-Esprit *procède* du Père *et du Fils*, dans le sens d'une procession éternelle, qu'on ne trouve, dis-je, aucun témoignage de ce genre, avant le cinquième siècle, comme saint Augustin l'atteste

lui-même avec force en disant : « Jusqu'à présent les érudits et les grands investigateurs des Saintes Ecritures n'ont point assez discuté avec assez de soin et de circonspection sur l'Esprit-Saint pour qu'il soit aisé de saisir son attribut personnel d'après lequel nous ne l'appelons point Fils ni Père... mais Saint-Esprit. Au reste, *ils observent* dans leur prédication que l'Esprit-Saint n'est point engendré par le Père, comme le Fils, — car il n'y a qu'un seul Christ ; qu'*Il n'est pas du Fils* comme petit-fils du Père suprême, mais qu'*Il n'est redevable de tout ce qu'Il est qu'au Père seul*, de qui sont toutes choses, afin que nous n'allions pas admettre *deux principes* sans principe : ce qui serait complètement faux, absurde et propre à l'hérésie, et non à la foi catholique. » (*De Fide et symbolo*, cap. IX, n. 19, in Patrolog. curs. compl. t. XXXVI, p. 191). Hilaire, après s'être quelque part exprimé ainsi : « On doit professer le Saint-Esprit avec le Père et le Fils comme auteurs », (selon d'autres : du Père et du Fils, ses auteurs [1]) explique ailleurs qu'il nomme le Fils *auteur* du Saint-Esprit en tant qu'il est *dispensateur* des dons spirituels : « Qu'ils (les Ariens) viennent aider Dieu dans la création du Fils... Eh ! bien, quoi d'étonnant si leurs avis divergent d'avec le nôtre sur le Saint-Esprit, du moment qu'ils collaborent de façon si téméraire à la création de Son dispensateur (*largitor*) ? Et ainsi, ils abolissent la vérité de ce mystère parfait ». (*De Trinit.*, lib. II, n. 4, in *Patrolog.*, t. cité p. 53). Et dans un autre passage il dit : « C'est du Fils que reçoit l'Esprit-Saint, qui est aussi envoyé par Lui et qui procède du Père », en faisant observer que le mot *procéder* n'a pas la même signification que *recevoir*, et que, ce que l'Esprit-Saint reçoit du Fils, c'est seulement le pouvoir, ou la force, ou la doctrine : « Et je demande si recevoir du Fils est la même chose que procéder du Père. S'il y a une différence entre recevoir du Fils et procéder du Père, on tiendra assurément pour une seule et même chose le fait de recevoir du Fils et celui de recevoir du Père. En effet, le Seigneur lui-même dit : « Il recevra du mien et vous l'annoncera... » (Jean 16, 14-15). Ce qu'Il recevra, que ce soit puissance, vertu ou doctrine, l'Esprit doit le recevoir de moi,

1. « Loqui de eo non necesse est, qui Patre et Filio auctoribus confitendus est. » (*De Trinit.*, lib. II, n. 29). Ainsi l'ont imprimé les éditeurs modernes sur d'anciens manuscrits (*Patrolog. curs. compl.*, t. X, p. 69) ; mais les anciennes éditions présentaient une différence ; dans les unes, on lisait : « quia de Patre et Filio », et dans d'autres : « qui a Patre et Filio ». Les éditeurs modernes sous-entendent ici la préposition *cum*. Mais, avec comme sans cette préposition, la pensée reste toujours obscure.

dit le Fils ; et à cet instant, il indique que cela même, Il doit le recevoir aussi du Père »... Et plus loin il répète : « Du Père procède l'Esprit de vérité ; mais Il est envoyé du Père, du Fils ». (*De Trinit.*, lib. VIII, n. 20. in *Patrolog.*, ibid, p. 251). C'est ce même passage qu'on nous cite jusqu'à présent (Perrone, *Opuscul. citat.*, p. 424), pour nous prouver qu'Hilaire aurait reconnu comme identiques les expressions : Le Saint-Esprit *procède* du Père et *reçoit* du Fils, au lieu qu'Hilaire dit tout le contraire ! Le fait est que, dans les précédentes éditions, avant le mot *differre* on avait ajouté à dessein *nihil*, bien que tout ce qui suit soit en opposition avec cette intercalation ; mais les auteurs modernes l'ont supprimé d'après les anciens manuscrits.

§ XVI. — Saint Jérôme. — Saint Ambroise. — Saint Augustin.

Pierre Lombard et d'autres partisans de la papauté citent des ouvrages de saint Ambroise sur le Saint-Esprit, le passage suivant : « Ce qui est d'un homme est de son essence ou de son pouvoir : de l'essence, comme le Fils qui est du Père, et comme l'Esprit qui procède du Père et du Fils. » (Petr. Lombardus, *Sentent.* lib. III, distinct. 4 ; Hugon Héthériane, lib. III, cap. 17, in *Bibl. Patr. coloniens*, t. XII, part. II, p. 412 ; Calecas, lib. II, p. 288, in eadem *Bibl.*, t. XIV). Mais aujourd'hui, dans toutes les éditions d'Ambroise, on lit aussi : « ...de l'essence comme le Fils, qui disait : *Je suis sorti de la bouche du Très-Haut.* (Eccl., XXIV), comme l'Esprit qui procède du Père, et duquel le Fils disait : *Il me glorifiera, parce qu'Il recevra de ce qui est à moi* »... *Sicut Spiritus Sanctus, qui a Patre procedit, de quo dicit Filius : Hic me glorificabit* ». (Ambros. *de Spir. Sancto*, lib. II, cap. 5, n. 42, in *Patrolog. Curs. compl.*, t. XVI, p. 751).

Dans toutes les éditions des écrits de saint Jérôme, à l'explication du Symbole de la foi qu'il écrivit à saint Cyrille, nous lisons : « L'Esprit-Saint procède proprement et effectivement du Père et du Fils ». (*Patrolog. curs. compl.* t. XXX, *Hieronymi*, XI, p. 179). Mais les théologiens romains eux-mêmes, qui exploitèrent les œuvres de saint Jérôme quand elles n'étaient encore qu'en manuscrit, citent ce même passage sans le supplément « et du

Fils » ; (Petri Damiani *Tracta. de Spir. Sancto*, cap. 2, in Opp., t. III, p. 287, Paris, 1642 ; Petr. Abailardus, *Introduct. in Theolog.*, lib. II, cap. 14). Bien plus, l'un d'eux, Pierre Lombard, après avoir cité ce même passage de saint Jérôme et deux autres pareils, se demande avec anxiété : « Pourquoi donc Jérôme après avoir dit que le Saint-esprit procède du Père, n'a-t-il pas ajouté : et du Fils ? » (*Sentent.* lib. I, distinct. 12).

Les œuvres de saint Augustin sur la sainte Trinité fournissent à Pierre Lombard la citation que voici : « L'Esprit est le don du Père et du Fils, parce qu'il procède du Père et du Fils ». Mais aujourd'hui, dans toutes les éditions de cet auteur, ce passage est ainsi conçu : « L'Esprit-Saint est le don du Père et du Fils, parce qu'il procède du Père, suivant les paroles du Seigneur (Jean, XV, 26), et parce que ce que disait l'Apôtre : *Si quelqu'un n'a point l'Esprit de Jésus-Christ, il n'est point à lui*, est dit de ce même Esprit. »

Enfin parmi les témoignages que citent les Occidentaux en faveur de leur croyance, il en est qui n'appartiennent point aux Pères de l'Eglise latine, mais leur sont faussement attribués. Ainsi les envoyés du concile d'Aix-la-Chapelle, en cherchant à prouver, devant le pape Léon III, que le Saint-Esprit procède du Fils, citent, entre autres, sous le nom de Jérôme, les paroles suivantes de son *Exposition du Symbole* : « L'Esprit, qui procède du Père et du Fils, est coéternel au Père et au Fils et leur est égal en tout. » Mais ces paroles ne se trouvent point dans ladite Exposition du Symbole ; elles ne se rencontrent même nulle part dans les écrits de saint Jérôme, suivant les recherches faites à ce sujet par un auteur de l'Occident. (Petri Damiani *Tract. de Process. Spirit. Sanct.*, cap. 5, in Opp., t. III, p. 288). Au concile de Florence, Jean le Provincial allègue, à l'appui du faux dogme romain, ce témoignage du pape Damase, qu'il emprunte, dit-il, de la *Profession de foi* envoyée à Paulin, évêque d'Antioche : « Nous croyons... au Saint-Esprit, qui n'est ni le Père ni le Fils, mais qui procède du Père et du Fils ; — par conséquent le Père est inengendré, le Fils est engendré, et le Consolateur procède du Père et du Fils. » Mais sa *Profession de foi* citée ne renferme aucun témoignage pareil ; au contraire, elle marque clairement, que le Saint-Esprit procède uniquement du Père.

§ XVII. — Formules : per Filium ; — e Patre tantum.

Les saints Pères, ceux surtout de l'Eglise grecque disent quelquefois en parlant du Saint-Esprit qu'il procède, est ou émane du Père par le Fils : *dià Hioû, per Filium*. Voici comment les Latins expliquent les expressions de ce genre : « Il est connu, par de nombreux exemples, que les particules *par (dià)* et *de (ek)* sont indistinctement employées dans la sainte Ecriture et dans les œuvres des saints Pères. Ainsi, dans les paroles de l'Evangéliste : « Toutes choses ont été faites par Lui » (*di'autoû*), ou : « Le monde a été fait par Lui » (Jean I, 3, 10), *par Lui (di'autoû)* signifie sans nul doute *de Lui (ex autoû)*. Par conséquent, chez les anciens Docteurs, cette expression : « Le Saint-Esprit est du Père *par* le Fils », est tout à fait équivalente à celle-ci : « Le Saint-Esprit est *du* Fils ». Mais d'abord (c'est ici une remarque générale), de ce que la Parole divine et les œuvres des saints Pères nous présentent quelquefois, disons même souvent la particule *diá, par* employée dans le sens de la particule *ek, de*, s'ensuit-il qu'elles la prennent toujours dans ce même sens ? Non, certainement. Au contraire, quiconque a lu la Parole divine et les saints Pères sait qu'il s'y trouve nombre de passages où la particule *diá* est employée également dans ses autres acceptions, savoir dans le sens de *avec, après, durant*, etc. En particulier sait-on, ne fût-ce que par un seul cas direct et concluant, que les anciens Docteurs, en parlant de la procession du Saint-Esprit *par* le Fils, aient pris leurs paroles dans le sens de : *du* Fils ? Non ; au contraire, on sait positivement que, dans ce cas, ils établissaient une distinction rigoureuse entre la particule *diá, par*, et la particule *ek, de*. En effet, l'expression *par le Fils* fut employée, par exemple, même par saint Grégoire de Nysse, qui disait cependant du Saint-Esprit : « C'est par Lui (c'est-à-dire par la Lumière engendrée ou le Fils) qu'Il brille ; mais Il tire le principe de son existence de la Lumière primitive ». Elle fut employée aussi par Maxime le Confesseur et par saint Jean Damascène, qui repoussèrent néanmoins directement l'idée que le Saint-Esprit procède *du Fils* ; et Théodoret alla même jusqu'à nommer impie et blasphématoire l'expression *par le Fils* entendue dans le sens que ce serait *du Fils* que le Saint-Esprit tiendrait l'existence. On sait enfin, par les œuvres des saints Pères et Docteurs de l'Eglise, que *di'Huioû*, appliqué au Saint-Esprit, signifiait pour eux *avec le Fils, après le Fils*, et le plus souvent *par le Fils*, c'est-à-dire exprimait qu'avec le Fils Il a son existence du Père ;

qu'après le Fils Il vient dans l'ordre des Personnes de la sainte Trinité ; que par le Fils Il est envoyé dans le monde, manifesté aux créatures, dispensé aux fidèles, etc.
En voici des exemples : 1° Saint Basile dit : « En tant que le Saint-Esprit... est uni avec le Fils d'une union inséparable, et qu'Il a une existence dépendante de l'Auteur, du Père, duquel Il procède, le signe distinctif de son attribut hypostatique, c'est d'être connu (*gnörízesthai*) après *(metà)* le Fils et avec *(sún)* le Fils et d'avoir son existence du Père. Mais le Fils, qui fait connaître (*gnörízön*) avec *(dià)* Lui-même et après *(metà)* Lui l'Esprit qui procède du Père, resplendissant seul du sein de la Lumière inengendrée, n'a pas dans ses attributs distinctifs rien de commun avec le Père ou le Saint-Esprit ». Ici la préposition *dià* est évidemment mise pour la préposition *sún* ; car il y a répétition de la même idée, savoir : du rapport du Saint-Esprit au Fils, et les particules indiquées sont en parfaite correspondance l'une avec l'autre, et, bien qu'on affirme que le Saint-Esprit existe *di'Hioû*, cependant la procession éternelle de l'Esprit est affectée au Père exclusivement. 2° Saint Grégoire de Nysse écrit : « Le Père est sans principe et inengendré ; Il est représenté toujours comme Père. Après Lui, immédiatement (*katà tò prosekhès*), le Fils unique est représenté comme inséparablement uni avec le Père. Et à la suite du *(dià)* Fils et après *(metà)* le Fils, aussitôt après, pour prévenir l'idée de quelque intermédiaire inutile et non existant, est compris aussi conjointement le Saint-Esprit, qui d'ailleurs, — n'étant point postérieur au Fils par existence, de sorte qu'on puisse jamais se représenter le Fils unique sans l'Esprit, mais ayant Lui-même sa raison d'être dans le Dieu de toutes choses, duquel aussi est la Lumière unique, resplendissant *à la suite de (dià)* la vraie Lumière, — ne se distingue du Père ou du Fils unique, ni par la distance, ni par la différence de nature. » Ici, certainement, l'écrivain a en vue l'ordre des personnes divines, et, pour exprimer que le Saint-Esprit suit immédiatemnt le Fils, il fait usage de la préposition *dià* ; il dit que, quoique le Saint-Esprit vienne après *(dià)* le Fils, il a également sa raison d'être dans le Dieu de toutes choses, aussi bien que le Fils. 3° Saint Cyrille d'Alexandrie, prouvant que le mystère de la sainte Trinité était accessible jusqu'à un certain point même aux philosophes du paganisme, dit entre autres : « Le Dieu de toutes choses est unique, mais l'idée de ce Dieu unique s'étend, pour ainsi dire, sur la sainte et consubstantielle Trinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit, que Platon appelait l'âme du monde ; mais l'Esprit donne la vie et procède du Père vivant *par*

le Fils ». Puis, après avoir exposé quelques idées de Platon sur les personnes de la sainte Trinité, il conclut en disant : « Ainsi il Le reconnaissait (le Saint-Esprit) comme réellement existant, vivifiant et nourrissant tout, et découlant en quelque sorte de la sainte source de Dieu le Père ; car *Il procéde du Père par essence et se répand sur la créature par le Fils* ». De cette manière le saint Docteur exprime, en finissant, ce que signifie, selon lui, « procéder du Père par le Fils », idée qu'il avait énoncée au début sans y ajouter aucune explication. 4° Saint Jean Damascène, qui a répété aussi plusieurs fois que l'Esprit procède du Père par le Fils, détermine plus clairement encore comment doit être entendue cette expression : « Nous adorons le Saint-Esprit, l'Esprit de Dieu le Père, en tant qu'Il procède de Lui ; on le nomme aussi Esprit du Fils comme ayant été manifesté par Lui (*di'autoû*) et communiqué aux créatures, mais non point comme tenant de Lui son existence. »

Enfin d'autres logiciens vous soutiennent gravement que puisque le Symbole ne dit pas que le Saint-Esprit procède du Père *seulement*, mais qu'il dit simplement *du Père*, rien n'empêche de considérer comme sous-entendu *et du Fils*, voire même de l'y ajouter. — Mais, pourquoi donc le faire sans nécessité ? D'ailleurs, si d'un côté il n'est pas dit qu'il procède du Père *seulement*, de l'autre il est *seulement* dit qu'il procède du Père : l'un balance l'autre.

D'après cette ingénieuse manière de raisonner, prenez toute déclaration, tout pacte, tout contrat, tout traité, appliquez-y ce beau procédé et vous verrez les merveilleux effets qui pourront en résulter. Prenez, par exemple, la *Déclaration des droits de l'homme*, l'article I^er^ porte : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ». Voulez-vous neutraliser les dispositions de cet article ? Faites la remarque qu'il ne dit pas sur l'utilité commune *seulement*, et qu'on peut par conséquent sous-entendre et ajouter les mots : et sur la naissance. L'article I^er^ du concordat de l'an IX dit de la religion catholique romaine : « Le culte en sera public et se conformera aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique ». Voulez-vous y faire intervenir d'autres agents ? Faites la remarque que puisqu'il n'est pas dit dans cet article : le gouvernement *seul*, il est naturel de sous-entendre que ce sera avec l'approbation de l'évêque ou de l'archevêque du lieu ; le nonce ou légat du pape n'en sera même pas exclu.

Au reste, supposons pour un instant que le mot seulement se fût

trouvé dans le Symbole, quelle résistance, je vous le demande, aurait pu faire ce récalcitrant en présence de la méthode des fauteurs de la procession dyadique ? N'aurait-il pas payé cher de vouloir, dans son audace, leur barrer le chemin, et la suppression de ce mot malencontreux n'aurait-elle pas été promptement décrétée ? En voici au reste un exemple. Dans le *Décret de Gratien* (Pars P. Dist 2 cap. 4-6) on lit : « Le plébiscite est *seulement* ce que le peuple a établi, le sénatus-consulte ce que le sénat a décrété avec l'approbation du peuple, la constitution ou édit est *seulement* ce que le roi ou l'empereur a établi ou décrété. » C'est ce que porte l'édition de 1555, suivie par celle de Venise de 1608 et par d'autres encore ; mais dans la correction de ce décret de Gratien faite sur l'ordre de Grégoire XIII et publiée à Rome, ce dernier *tantum* (seulement) a disparu. Ainsi vous pouvez dire franchement que, d'après Gratien, le pape peut, à l'instar des rois et des empereurs, promulguer des lois obligatoires, attendu que le canon ne dit pas : *seulement*. — Ces définitions sont tirées du Corps du droit romain, qui de cette façon se trouve falsifié.

§ XVIII. — Conclusion générale.

Triste condition des choses humaines ! Ce brandon de discorde, quelle qu'en fût la valeur intrinsèque, ne se présenta au monde chrétien qu'au moyen d'une MYSTIFICATION et fut ensuite soutenu non seulement par les moyens légitimes de la discussion, mais surtout par plusieurs pièces fausses et par une foule de falsifications apportées aux pièces authentiques ; et l'histoire fut de la sorte si bien falsifiée dès son origine, qu'encore aujourd'hui les princes de cette science en Occident, n'élèvent pour la plupart, pas l'ombre d'un doute sur ce que le moyen-âge nous a légué à cet égard.

Dans les discussions qui ont eu lieu lors des Conférences de Bonn (1876) entre les Anglicans, les Vieux-catholiques et quelques théologiens des églises grecques, le docteur Dœllinger disait : « Peut-être quelques-uns des Pères de l'Eglise Occidentale, ainsi que saint Augustin dans son ouvrage *De Trinitate*, en étudiant la théorie de la procession, ont-ils fini par admettre celle du côté du Fils. Cependant, ajoute-t-il, ils ne l'ont pas exposée comme une

doctrine traditionnelle de leurs églises, mais seulement comme une simple vérité théorique, à laquelle ils ont abouti en s'occupant de théologie. » Si des hommes tels que le docteur Dœllinger tombent dans de pareilles méprises, que doit-on attendre des autres ? Les Protestants eux-mêmes et les plus érudits d'entre eux tels que : Eugène Haag, dans son *Histoire des dogmes chrétiens* (t. 1, p. 332-4,4436), et Gieseler, dans son *Histoire des dogmes* (trad. franç. p. 392) tombent eux aussi dans les mêmes erreurs en suivant la routine des vaticanistes.

M. le prince de Broglie, dans son ouvrage *L'Eglise et l'Empire romain au IV^e^ siècle*, raconte ce qui suit : « La société des fidèles avait allongé le symbole de Nicée en ce qui regarde le Saint-Esprit, et le concile de Constantinople ne crut mieux faire que de valider par son autorité ce produit spontané de la piété des peuples. Les modifications usitées furent officiellement introduites dans la formule de Nicée, et la complétèrent ainsi sans l'altérer. » Et quelles étaient ces modifications ? Les voici telles qu'elles nous sont données par l'auteur : « après les mots : je crois aussi au Saint-Esprit, on ajouta : qui est aussi seigneur et source de vie, qui procède du Père *et du Fils* ». (Vol. I, ch. IV, p. 450). On le voit, la *Mystification* gotho-vandale s'y prélasse triomphalement. Au reste, de Maistre, « *le dernier des Pères de l'Eglise latine* », n'en avait-il pas donné l'exemple à M. de Broglie ? Dans son livre du Pape, parlant en général des églises d'Occident qui ont rejeté le joug du pape et de celles d'Orient qui ne l'ont jamais subi, de Maistre nous dit avec sa forfanterie ordinaire : « Aucune d'elles ne peut maintenir dans son intégrité le symbole qu'elle possédait au moment de la scission ». N'est-ce pas dire assez clairement que les églises d'Orient qui n'ont pas maintenu le symbole dans leur intégrité en ont retranché le *Filioque*, seul point où ce symbole diffère de celui de l'Eglise latine ?

Mais ce qu'il y a de plus étonnant dans cette question c'est de voir, de nos jours, le zèle dévorant de la double procession gagner même les gens qui se plaçant en dehors du christianisme dogmatique auraient pu et dû parler avec impartialité, au lieu de se laisser mener par des gens patentés pour défigurer l'histoire ecclésiastique. Je n'en citerai qu'un exemple.

Dans un ouvrage publié en 1853 par M. César Jannin et intitulé *Histoire de la rivalité et du protectorat des églises chrétiennes en Orient*, nous lisons ce qui suit : « L'an 381 un second concile œcuménique s'assemble à Constantinople, il ajoute au symbole de

Nicée tout ce qu'on y trouve aujourd'hui sur la divinité du Saint-Esprit et proclame qu'il procède du Père *comme du Fils* ». (p. 59)... « Le second concile œcuménique tenu à Constantinople, en 381, ayant, comme nous avons vu plus haut, retouché le symbole de Nicée, y avait ajouté ces mots : je crois au Saint-Esprit qui est aussi seigneur et qui donne la vie, qui procède du Père *et du Fils*. Cette addition, ne l'oublions pas, a été acceptée sans opposition pendant plusieurs siècles et par les deux conciles œcuméniques subséquents, ceux d'Ephèse et de Chalcédoine, avant de faire l'objet d'une controverse et d'un schisme. Toutefois après plusieurs siècles de silence ou d'indécision, l'Eglise Grecque finit par rejeter l'addition du *Filioque* ; de là, la séparation ». (p. 61). Pauvre M. Jannin, vous n'êtes point du nombre des *mystificateurs*, je le veux bien, mais avouez que vous voilà bien *mystifié*, et que malheureusement vos écrits en *mystifieront* bien d'autres !

Honneur, du moins à M. Henri Martin qui avoue les faits tels qu'ils sont ! Il est même fier de sa doctrine ; mais il en délivre à son pays *le brevet d'invention*. « On a, dit-il, des dernières années de Charlemagne des capitulaires assez étendus ; le synode d'automne, assemblé à Aix en 809, avait traité sous sa présidence une question d'une immense portée : c'était une face nouvelle du dogme de la Trinité : la co-éternité et la consubstantialité des trois personnes divines avaient été proclamées depuis longtemps par les conciles œcuméniques ; un moine de Jérusalem souleva la question de savoir si le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père. L'Eglise d'Occident s'inquiéta fort d'une solution qu'indique la position des trois termes de la Trinité, et que donne bien plus nettement le sens intime de ce grand mystère : Smaragdus abbé de Saint-Mihiel, un des auteurs de la restauration des lettres en Gaule, établit l'affirmative, non par la métaphysique, mais par l'Ecriture et les Pères, et le concile d'Aix-la-Chapelle ajouta, dans le symbole de Nicée, les mots *Filioque* au *qui ex Patre procedit*. L'empereur envoya à Rome son cousin Adalhard, abbé de Corbie, et l'évêque de Worms pour communiquer au pape cette grave innovation, qui avait un précédent. L'addition du *Filioque* avait été décrétée jadis en Espagne par le troisième concile de Tolède, et s'y était maintenue. Le pape, sans nier l'orthodoxie de l'opinion des prélats gallo-franks, s'efforça de leur faire retirer le *Filioque* du Symbole, et déclara toute innovation illégitime. On ne l'écouta pas plus qu'on n'avait écouté son prédécesseur dans l'affaire du culte des images, et le *Filioque* resta dans le Symbole, où on le chante encore de nos

jours. Rome finit par suivre la Gaule. La Gaule franke, succédant dignement à cette Gaule romaine qui avait tant fait pour le christianisme, eut ainsi la gloire de compléter, malgré Rome, le dogme souverain de la théologie et ce qu'on peut nommer la métaphysique divine.

Les circonstances de ce grand fait religieux montrent à quel point l'autorité du pape était encore bornée en matière dogmatique. Les conciles gallo-franks, convoqués sans lui, décidaient malgré lui. »

Vous pouvez être fier de n'importe quelle doctrine, cela ne nous regarde pas ; il nous suffit que vous en avouïez la paternité et que vous cessiez enfin de *mystifier* le monde.

APPENDICES

APPENDICE A

Raisonnements théologiques sur la procession du Saint-Esprit.

Nous nous sommes bornés dans cet ouvrage, à considérer la question de la procession du Saint-Esprit, sous son côté purement historique ; nous allons donner ici un aperçu des raisonnements théologiques sur cette question. Mais, rappelons-nous avant tout, les paroles profondes d'un grand théologien d'Occident.

Pierre d'Ailly, surnommé l'aigle de France et le marteau des hérétiques, écrivait vers le milieu du XIV^{e} siècle : « Le Saint-Esprit procède naturellement du Père et du Fils. Il y a certaines gens qui tâchent de prouver cette croyance par des raisonnements ; mais je dis qu'il n'est pas permis de le prouver au moyen d'argumentations, car tout ce qu'on pourrait proposer, peut être facilement réfuté. » Après cette considération préalable dont la portée est immense, exposons impartialement les arguments qu'ont coutume de présenter les partisans de l'une et de l'autre opinion. Nous empruntons les lignes qui suivent à l'excellente Dogmatique de Macaire, évêque de Vinnitza.

I. — *Quels raisonnements présentent d'ordinaire les orthodoxes en faveur de la doctrine que l'Esprit-Saint procède uniquement du Père et ne procède pas en même temps du Fils ?*

Voici les principaux :

1° C'est une vérité incontestable, admise par tous les Chrétiens, soit de l'Eglise d'Orient, soit de l'Eglise d'Occident, que, dans la sainte Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont un par essence, mais distincts comme personnes, et par conséquent ont des attributs de deux sortes : des attributs essentiels, inséparables et communs à Eux tous, et des attributs personnels, distincts, appartenant

exclusivement à chacun d'Eux séparément. Voici maintenant la question : A quoi faut-il rapporter dans le Père la procession du Saint-Esprit (de même que la génération du Fils) ? Est-ce à l'essence du Père ou à sa personnalité ? Si c'est à l'essence, on doit nécessairement admettre que le Saint-Esprit procède, non-seulement du Père et du Fils, mais encore de Lui-même (absurdité que repoussent même les Chrétiens d'Occident), car l'essence, chez toutes les personnes de la Divinité, est une et indivisible. Et si c'est à la personnalité, on est bien forcé de reconnaître que l'Esprit-Saint procède uniquement du Père ; car le Père, en tant que personne, est tout à fait distinct du Fils et du Saint-Esprit, et ce qui appartient à l'un d'Eux ne peut point appartenir à un autre.

2° C'est une vérité incontestable, également admise, depuis l'antiquité, par tous les Chrétiens, que, dans la sainte Trinité, à côté de la trinité des personnes il n'existe qu'un seul principe, en *monarchie*. Nous aussi nous maintenons en tout point cette vérité, et nous professons l'unité de principe dans la Divinité, lorsque nous disons que c'est d'un seul et même Père qu'est engendré le Fils et que procède le Saint-Esprit. Mais les Chrétiens d'Occident ne le maintiennent pas ; ils admettent deux principes au lieu d'un seul, quand ils disent que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils ; car le Père et le Fils ne sont qu'un par essence, mais, en tant que personnes, Ils sont deux, et n'ont entre Eux que leur unité d'essence, qui puisse constituer un principe unique pour le Saint-Esprit. Or, admettre que la procession du Saint-Esprit se rapporte à l'essence du Père et du Fils, qui, comme nous l'avons fait voir, est commune même au Saint-Esprit, ce serait admettre une absurdité.

3° Toute l'Eglise chrétienne, en Occident, comme en Orient, a toujours enseigné et enseigne encore que, dans la sainte Trinité de même qu'il ne faut pas diviser l'essence, il ne faut pas non plus confondre les hypostases, quoi qu'en puissent dire les hérétiques, les Sabelliens. Mais les Docteurs de l'Occident confondent aujourd'hui les hypostases du Père et du Fils (et tombent, en conséquence dans le sabellianisme), du moins en tant qu'ils admettent entre le Père et le Fils, outre l'unité d'essence, une espèce d'union particulière en vertu de laquelle ces deux personnes, par une action une et indivisible, comme ils disent, font procéder le Saint-Esprit, et sont pour Lui, non point deux principes ou deux auteurs, mais un seul principe et un seul auteur.

4° Suivant la doctrine de l'Eglise universelle, toutes les trois

personnes de la très sainte Trinité ne font l'unité que par leur essence commune ; il s'ensuit que la même unité qu'a la Fils avec le Père, le Saint-Esprit l'a également. Mais les Docteurs de l'Occident admettent de nos jours que le Fils a avec le Père une plus grande unité que le Saint-Esprit, lorsqu'ils affirment que le Père et le Fils sont un aussi par rapport à cette action commune par laquelle Ils tirent d'Eux l'Esprit-Saint, qu'Ils sont un en tant que seul principe éternel et indivisible du Saint-Esprit.

5° L'Eglise universelle ne reconnut jamais en Dieu que l'unité d'essence et la trinité de personnes. Mais les Docteurs d'Occident non-seulement reconnaissent aujourd'hui, dans la Divinité, l'unité et la trinité, mais en même temps ils y introduisent la duplicité. Ils reconnaissent l'unité, car ils enseignent que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont qu'un par essence ; ils reconnaissent la trinité, car ils enseignent que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont trois personnes ; ils introduisent la duplicité, car ils enseignent que le Père et le Fils forment un principe éternel et indivisible par rapport au Saint-Esprit, en tant que son principe, mais que le Saint-Esprit, par rapport à Eux, en forme un second, en tant que procédant de ce principe.

Toutes ces idées-là sont incontestables : cela saute aux yeux : elles sont basées sur la doctrine positive de l'Eglise universelle, et établies, sans le moindre effort, d'après les principes d'un sain raisonnement.

II. — *Quelles considérations présentent d'ordinaire les théologiens de l'Occident à l'appui de leur idée que l'Esprit-Saint procède également du Fils ?*

De toutes celles qu'ont imaginées les scolastiques, on avance jusqu'à ce jour, et, par conséquent, on reconnaît pour les meilleures comparativement, les quatre suivantes.

1° « Si le Saint-Esprit ne procédait pas du Fils comme du Père, Il ne serait pas non plus réellement distinct de Lui ; car les personnes de la très sainte Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, dans lesquelles tout est un, ne se distinguent que par la corrélation qui existe entre l'une des personnes, comme auteur, et une autre personne, comme provenant de la première, de l'auteur, et réciproquement. » Mais ces deux idées sont purement arbitraires, et, loin d'être basées sur la doctrine positive de l'ancienne Eglise, elles lui sont diamétralement opposées. En effet, cette Eglise enseignait que, bien que le Fils et le Saint-Esprit soient du seul et même Père, ils diffèrent cependant entre eux, en ce que le Fils est

engendré par le Père, et que le Saint-Esprit procède du Père. De plus elle distinguait en général les personnes divines, non point en établissant entre Elles une sorte de corrélation, mais en croyant le Père inengendré, le Fils engendré par le Père et le Saint-Esprit procédant du Père.

2° « Ce n'est qu'en admettant que le Saint-Esprit procède du Fils que nous pouvons nous représenter entre eux un rapport parfait. Il est vrai qu'indépendamment de cela ils sont dans un rapport connu d'unité, d'abord parce que tous deux Ils proviennent du Père seul, puis de diversité, parce qu'Ils en proviennent tous deux d'une manière différente. Mais ce n'est pas là un rapport immédiat de l'un avec l'autre, ni par conséquent un rapport de haute perfection, tel qu'il convient de se le représenter dans la sainte Trinité. » Voilà encore des idées purement arbitraires, qui ne sont nullement fondées sur la doctrine positive de l'Eglise. En effet, sur quoi prétendre qu'il doive exister un rapport immédiat entre les personnes de la sainte Trinité, comme personnes distinctes, lorsque, selon la doctrine de la sainte Eglise, elles constituent par essence une sainte et invisible unité, et que, par conséquent, elles sont bien mieux entre elles que dans un rapport immédiat ? Et, d'un autre côté, pourquoi ne pas nommer également parfaits les deux autres rapports indiqués entre le Fils et le Saint-Esprit, celui de l'unité de principe et celui de la diversité d'extraction de ce principe ?

3° « Si le Saint-Esprit, ajoute-t-on, ne procède pas du Fils, aussi bien que du Père, il en résulte que le Père se distingue doublement du Fils, nommément par la génération du Fils et par la procession du Saint-Esprit. Mais il ne faut admettre qu'une seule distinction, une seule particularité dans chacune des personnes divines, leur perfection ne consistant pas moins dans le maximum de l'unité que dans le minimum de la diversité, et, par conséquent, exigeant qu'on n'attribue à chacune d'Elles qu'un seul caractère distinctif ou personnel. » Mais qui de nous est en droit de déterminer quel est le nombre précis des traits particuliers dont doit se former l'attribut personnel de chacune des personnes de la sainte Trinité, quand ce mystère est inaccessible à notre esprit, et que, suivant la doctrine positive de l'ancienne Eglise, l'attribut personnel du Père renferme en réalité, non-seulement deux, mais jusqu'à trois particularités distinctes : qu'Ils est inengendré et ne procède de personne, qu'Il engendre le Fils et qu'Il fait procéder de soi le Saint-Esprit ? Et, d'un autre côté, qu'est-ce que cette idée que la plus haute perfection des personnes divines exige qu'elles n'aient toutes qu'un seul trait

ou attribut distinctif, et que le Père cesserait d'être parfait si nous venions à offrir, dans son attribut personnel, deux ou trois traits particuliers ?

4° « La Fils reçoit tout du Père, sauf la paternité, qui est seule incommunicable ; par conséquent Il reçoit aussi la volonté divine fructifiante (*fruchtbaren*) ; et, par cette raison, au moyen de cette volonté divine, le Fils participe (*ist fruchtbar*) avec le Père, et comme le Père, à la procession du Saint-Esprit. » Mais d'où sait-on que chez le Père la paternité seule est incommunicable, et que la faculté de faire procéder le Saint-Esprit est communicable, lorsqu'au contraire les anciens Docteurs de l'Eglise attribuaient l'une et l'autre également à la seule personne du Père, et exprimaient que le Fils a tout reçu du Père, sauf la propriété d'être auteur d'une autre personne, c'est-à-dire et d'engendrer le Fils, et de faire procéder le Saint-Esprit ? Et, d'ailleurs, où va-t-on prendre cette idée que, de concert avec le Père, le Fils fait procéder le Saint-Esprit par un acte de sa volonté ?

APPENDICE B

Bessarion ennemi de l'omnipotence papale.

Après avoir stigmatisé, comme nous l'avons fait plus haut, la conduite du cardinal Bessarion, nous devons pourtant ajouter à sa louange, que même après avoir passé au camp de nos adversaires, il s'y montra toujours ennemi de la tyrannie de l'omnipotence papale, qu'il tâcha même d'abolir, en lui arrachant une charte. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans M. Vast son historien : « Bessarion rédigea de concert avec Carvajal et Jacques Ammanati et fit approuver des lois qui allaient forcer le pape à partager avec son concile l'exercice de sa toute-puissance ecclésiastique. Presque toutes ces lois étaient destinées à établir la charte constitutionnelle de la curie romaine. Les cardinaux ne devaient, à l'avenir, jamais dépasser le nombre de vingt-quatre. Ils devaient être âgés de trente ans au moins, instruits dans le droit canon, le droit civil ou la théologie. Le pape promettait de ne pas choisir plus d'un cardinal de sa famille, et encore à condition qu'il remplirait les conditions ci-dessus indiquées, de prendre le suffrage des Pères pour le choix des cardinaux, non pas tout bas à l'oreille, mais tout haut, publiquement, chacun votant de sa place ; de les consulter pour déférer les bénéfices les plus importants de la chrétienté ; de n'accorder à aucun prince ni le droit de nomination, ni le droit de destitution des bénéficiaires. Pour disposer du patrimoine de l'Eglise, pour en diminuer les revenus, pour y faire la guerre, pour y mettre de nouveaux droits de douanes ou augmenter les anciens, il faudrait désormais l'assentiment des Pères. Le pape n'autoriserait à l'avenir aucun prince à lever des taxes sur le clergé ; il ne pourrait élever aucun de ses parents à la dignité de chef de l'armée pontificale. Il n'indiquerait pas ses ordonnances comme émanant du consentement des cardinaux quand leur avis n'aurait pas été pris effectivement. Comme sanction à cette charte nouvelle, les cardinaux devaient se réunir deux fois l'an, au 1er mai et au 1er décembre, en dehors du pontife, et délibérer entre eux pour savoir

si ces constitutions étaient observées. Si elles ne l'étaient pas, et avec la charité que des fils doivent à leur père, ils l'avertiraient qu'il transgresse ces constitutions, qu'il se parjure ; et on le prierait de les conserver.

« Telles sont ces réformes si curieuses et si peu connues. Elles étaient ultramontaines par rapport aux princes et aux fidèles. Le Saint-Siège continuait d'interdire aux princes toute immixtion dans la nomination aux bénéfices ou dans la juridiction ecclésiastique. On y sent une hostilité absolue contre les tendances du concile de Bâle et le système des pragmatiques. En cela, Bessarion était conséquent avec lui-même et se souvenait de son rôle à Florence et dans les conférences avec les hussites. Ces réformes étaient en même temps républicaines par rapport au pape. Les cardinaux se constituaient en une sorte de cour consultative, de seigneurie analogue à celle de Venise. Si elles avaient été appliquées, le pape n'aurait plus été qu'un souverain constitutionnel obligé de prendre en toute circonstance l'avis de la curie, une sorte de doge ecclésiastique, présidant aux réceptions et aux cérémonies, le premier en honneur mais non en pouvoir, et n'ayant, dans le conseil des Vingt-Quatre, qu'une autorité égale à celle du moindre cardinal. Entre Rome et Venise, il n'aurait plus existé d'autre différence que celle d'un gouvernement ecclésiastique et d'un gouvernement laïque. Si cette charte de réformes avait été appliquée, les conséquences en eussent été incalculables. Les mœurs mauvaises, le luxe exagéré de la cour de Rome auraient disparu. Plus de cardinaux-nés, plus de népotisme, plus de trafic des charges, plus de procès ni de saisies arbitraires. Quelle force eût acquis la papauté ! comme elle eût été armée pour lutter contre la Réforme ! Combien les Luther et les Calvin auraient eu plus de chances d'échouer ! Combien la tâche du concile de Trente eût été simplifiée. »

TABLE

Introduction : Cyriaque Lampryllos et l'Esprit de la Romanité 7

PREMIÈRE PARTIE

ORIGINE DE L'INSERTION DU FILIOQUE

I. Erreur du concile de Tolède qui croit se baser sur le symbole nicæo-constantinopolitain 19
II. L'insertion du Filioque dans les actes de ce concile est-elle une falsification ultérieure ? 20
III. Preuves à l'appui de la thèse précédente 22
IV. Explication rationnelle et historique du fait 23
V. Conclusion : Mystification 25
VI. Expansion de cette erreur ; concile de For-Julien 25
VII. Alcuin hostile à l'hérésie espagnole 28
VIII. Adrien Ier et Charlemagne 31
IX. Léon III et Charlemagne 33
X. Prétendu Symbole de Léon III, érection des écussons d'argent 34
XI. Efforts des papistes pour expliquer le fait précédent .. 39
XII. Conclusions qui résultent du fait de l'érection des boucliers d'argent 43
XIII. Nicolas Ier et Photius 45
XIV. Stratagème de Nicolas Ier 49
XV. Destitution de Photius par l'empereur Basile ; sa réinstallation approuvée par Jean VIII 52
XVI. Concile de Constantinople (880). — Alexandre III ; sa lettre d'avènement. — Réunion des Eglises 57

XVII. Considération sur l'état politique de Rome 59
XVIII. Le pape attire à Rome l'invasion tudesque. — Crescentius, Stéphanie 60
XIX. Seconde invasion tudesque ; la papauté tudesque déchoit de l'orthodoxie 64
XX. Conclusion 70

Appendices :
A. Concile de Gentilly 71
B. Chant du Symbole 73
C. Hellénisation de l'Italie méridionale au moyen-âge ... 74

DEUXIÈME PARTIE

EXAMEN DE LA PROCESSION DU SAINT-ESPRIT D'APRÈS LES TÉMOIGNAGES DE L'ÉCRITURE ET DE LA TRADITION

I. Léon IX et Michel Cérulaire. — Benoît XII et les Arméniens 83
II. Zernicavius. — Laemmer 86
III. Eugenius Bulgaris 89
IV. Aveux et inepties de M. Laemmer 91
V. Liturgie de saint Marc. — Epître du clergé d'Achaïe. — Concile de Ctésiphone. — Liturgie Ethiopienne ... 94
VI. Textes de saint Athanase. — Mauvaise foi de Thomas d'Aquin 98
VII. Symbole de saint Athanase 102
VIII. Saint Jean Damascène 105
IX. Lettre de Photius à Michel. — VII[e] concile de Constantinople 106
X. Jean Beccus 108
XI. Gélasius et les Actes du concile de Nicée 111
XII. Passage de saint Basile contre Eunome 112
XIII. Saint Grégoire de Nysse 115
XIV. Hormisdas et Didyme d'Alexandrie 116
XV. Pères de l'Eglise latine 117

XVI. Saint Jérôme. — Saint Ambroise. — Saint Augustin 119
XVII. Formules : Per Filium — e Patre tantum 121
XVIII. Conclusion générale 124

Appendices :
A. Raisonnements théologiques sur la procession du Saint-Esprit 129
B. Bessarion ennemi de l'omnipotence papale 134

ACHEVÉ D'IMPRIMER
le 29 JUIN 1987
SUR LES PRESSES DE
DOMINIQUE GUÉNIOT
IMPRIMEUR A LANGRES

DÉPOT LÉGAL : JUILLET 1987
N° D'IMPRIMEUR : 1572

La *Mystification Fatale* est un livre consacré au *Filioque* qui demeure jusqu'à nos jours la principale cause dogmatique de la séparation de l'Eglise Orthodoxe et des confessions occidentales.

Le Filioque, ajouté au *Credo* de Nicée par les Carolingiens et les papes germaniques a-t-il été un contresens théologique, une hérésie, ou le produit d'une immense ignorance dogmatique ? A-t-il été, au contraire, un progrès rationnel dans la connaissance de la Sainte-Trinité, comme l'ont cru les principaux théologiens catholiques et protestants ?

Un Grec de Cythère, Cyriaque Lampryllos, bien avant que le mouvement œcuménique ne pose à nouveau la question des origines patristiques du Filioque, a tenté, au XIX^e^ siècle, de démêler les aspects dogmatiques et historiques de cette querelle.

Ecrivant en français pour se faire comprendre des Européens, connaissant parfaitement les textes occidentaux et orthodoxes, Lampryllos est devenu l'un des rares liens vivants entre la tradition chrétienne, longtemps vivante dans la Gaule romaine ou dans l'Italie du Sud, et l'orthodoxie de la Grèce et de l'Asie Mineure. Faisant véritablement la *genèse* d'un dogme fondateur de la pensée occidentale — le Filioque — Lampryllos devance aussi certaines des recherches historiques de notre siècle.

Ce livre oublié, publié à un tout petit nombre d'exemplaires à Athènes en 1892, réédité avec une introduction et la traduction française des textes latins et grecs cités par l'auteur, aidera à la compréhension de cette difficile question théologique, toujours d'actualité.